



www.cdes.fr

Mars 2016

Diagnostic sur le décalage entre l'offre et la demande de pratique sportive en France



Centre de droit et d'économie du sport

13, rue de Genève - 87 100 LIMOGES - tel : 05 55 45 76 00 / fax : 05 55 45 76 01

contact @cdes.fr



13, rue de Genève
87100 - Limoges (France)
Tél. : + 33 (0) 5 55 45 76 00 • Fax : + 33 (0) 5 55 45 76 01
contact@cdes.fr

Etude réalisée sous la direction scientifique de Jean-Jacques Gougnet

Coordination : Cyrille Rougier

Avec la participation de Sabine Chavinier-Réla, Nathalie Hénaff et Didier Primault

Contact : Cyrille Rougier – rougier@cdes.fr



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION GENERALE.....	4
1. PREALABLE METHODOLOGIQUE.....	6
1.1. Les variables à prendre en compte.....	7
1.2. Proposition d'une typologie	9
2. EVOLUTION DE LA DEMANDE SOCIALE.....	13
2.1. Principales tendances lourdes.....	13
2.2. Impact des variables socio-démographiques sur la pratique	20
2.3. Analyse des motivations.....	30
2.4. Analyse des profils de pratiquants	34
2.5. Cas particuliers	42
3. ADAPTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUES.....	50
3.1. Hétérogénéité territoriale de l'offre de pratique.....	51
3.2. Le ressenti partagé du décalage entre offre et demande de pratique	56
3.3. Prise de conscience et modalités d'évolution de l'offre	64
4. AXES STRATEGIQUES DE REFLEXION	74
4.1. Attractivité	75
4.2. Territorialité.....	80
LISTE DES PERSONNES INTERVIEWEES.....	85
TABLE DES ILLUSTRATIONS	86
TABLE DES MATIERES.....	87



INTRODUCTION GENERALE

La demande du CNS consiste à établir un état des lieux de la pratique sportive en France le plus complet possible pour pouvoir ensuite en tirer des éléments de politique sportive. En particulier l'objectif de cette première analyse serait de dégager les principales caractéristiques de la demande et de l'offre de la pratique sportive pour vérifier s'il y a adéquation ou non entre les deux. Depuis plusieurs années, tous les experts constatent une mutation profonde dans la demande sociale de pratique. Cette demande se structure de plus en plus autour de la santé, du loisir, de la convivialité, de la nature, et non plus en priorité autour de la compétition. D'autre part, l'offre de pratique est en train de se diversifier avec le développement d'un secteur marchand (salles privées, coaching...) aux côtés du secteur associatif.

La question fondamentale est de savoir si cette offre est véritablement adaptée à ce qui est demandé. Pour établir un tel diagnostic et proposer des pistes de réflexion au CNS, le CDES développe comme à son habitude deux types d'approches complémentaires :

- Une approche quantitative : statistiques, indicateurs, traitements habituels pour repérer de grandes tendances d'évolution. Ce type d'analyse rencontre un certain nombre de limites par rapport à tous les éléments qui ne peuvent pas rentrer dans les cadres statistiques habituels et notamment toutes les externalités liées au sport (bonheur, bien-être, santé, lien social, citoyenneté, éducation, socialisation...).
- Une approche qualitative venant combler les lacunes du quantitatif avec de l'information recueillie par entretiens approfondis d'acteurs représentatifs.

Pour synthétiser tous les résultats obtenus de cette collecte d'information, nous structurons notre analyse en quatre parties :

- Une première partie revient sur l'éternel problème de la définition du sport et de la pratique sportive. En effet, faute de définition commune admise par tous, il ne sera pas possible de constituer des séries longues pour mettre en évidence des tendances lourdes d'évolution de la pratique sportive. Jusqu'à présent, des études ont déjà été effectuées par divers organismes ou institutions, mais la définition retenue de la pratique sportive n'étant pas la même, cela interdit toute comparaison temporelle. Dans ces conditions, une réflexion méthodologique est absolument indispensable pour discuter des facteurs qui conditionnent la pratique sportive et pour proposer une première typologie des pratiquants qui pourrait être standardisée.



- Une deuxième partie porte sur la demande sociale de pratique sportive et reprend les données existantes issues d'études publiques (Mission statistique du Ministère, INSEE, INSEP, collectivités locales), du mouvement sportif, de cabinets d'études, d'organisations professionnelles, de travaux universitaires. Notre objectif est d'analyser l'évolution de la demande sociale de pratique sportive depuis une vingtaine d'années : peut-on repérer des tendances lourdes ? quelles sont les principaux facteurs influant sur la pratique sportive ? quelles sont les nouvelles motivations expliquant l'évolution de la demande ? peut-on dresser des profils de pratiquants ? que peut-on dire de certaines pratiques particulières comme le sport en entreprise, le sport hors-structure, etc. ?
- Une troisième partie porte sur l'offre de pratique et se fonde sur des études déjà réalisées au CDES ainsi que sur des entretiens qualitatifs réalisés auprès d'acteurs représentatifs (fédérations sportives, collectivités locales, structures marchandes...). Sur la base de nos études, nous voudrions faire apparaître l'hétérogénéité territoriale de l'offre de pratique sportive en France : différenciation entre l'urbain et le rural, existence de cultures sportives régionales, inégalités territoriales en matière d'équipements sportifs... Sur la base des entretiens qualitatifs, nous analyserons la perception qu'ont les acteurs du secteur du décalage de leur offre face à l'évolution de la demande. Nous terminerons avec les stratégies qu'ils comptent mettre en œuvre pour s'adapter à l'évolution de la demande, quels en sont les obstacles, les freins, les leviers.
- Une quatrième partie présente deux propositions d'axes stratégiques de réflexion pour le CNS. D'une part, il nous apparaît opportun d'approfondir le thème de l'amélioration de l'attractivité de toutes les structures d'offre de pratique sportive. D'autre part, il nous semble important de réfléchir à l'inscription de l'offre de pratique sportive dans un projet territorial global. Le thème de l'attractivité des structures d'offre est urgent à penser à l'heure d'une relative désaffection des pratiquants pour des structures perçues comme trop rigides. Le thème de la territorialité est incontournable à l'heure de la réforme des collectivités territoriales et du redécoupage régional.



1. PREALABLE METHODOLOGIQUE

« La façon de pratiquer, le contexte et, spécialement, la situation compétitive, le label institutionnel et la présence de règles posées comme « sportives », tout un ensemble de modalités de réalisation et d'organisation comptent pour définir une activité comme « sportive » ou non. [...] Enfin, la revue de la littérature spécialisée montre qu'aucune définition savante ne s'est clairement imposée, et que les bornes du sport varient sensiblement d'un pays à l'autre, si bien qu'on ne dispose pas d'une définition internationalement reconnue comme pertinente. »¹

« Peut-on, faut-il, imaginer qu'il y ait un jour un « mètre étalon » du sport, une définition de référence incontestable et immuable ? Il faut admettre l'impossibilité d'un tel projet. C'est en connaissant ces limites, c'est-à-dire notre incapacité à l'appréhension exhaustive et à l'explication totale des faits sociaux, que l'on peut entreprendre de les mesurer. »²

Les nombreuses études sur les pratiques sportives en France ont fait émerger de multiples définitions des pratiques physiques et sportives, au point qu'il est difficile de n'en retenir qu'une seule. Cette question de définition et de la mesure de ces pratiques a connu différentes étapes.

Historiquement, Jacques Defrance rappelle que la mesure statistique des pratiques sportives s'est longtemps cantonnée à la prise en compte des membres de club et de personnes détenteurs d'une licence sportive. La volonté de dépasser les limites de cette définition très restreinte (puisque laissant dans l'ombre les pratiques hors institution) a conduit les chercheurs à modifier considérablement la façon de mesurer ces pratiques, en demandant aux individus eux-mêmes « *s'ils sont sportifs* ». C'est notamment le cas des chercheurs de l'INSEP qui, dans les années 1980, adoptent « *la position radicale qui consiste à laisser à l'interviewé la responsabilité de juger si ce qu'il fait est du sport ; d'où leur affirmation que « le sport, c'est ce que font les gens quand ils pensent qu'ils font du sport. »*³

Ce changement conduit à une très forte augmentation du taux de pratique des activités physiques (73,8 % de la population française de 12 à 74 ans en 1983, contre 45,9 % en 1981) Il en va de même actuellement avec l'inclusion dans les enquêtes récentes de la marche, ce qui contribue encore à augmenter ce taux (83 % des 15-

¹ Jacques Defrance, *Sociologie du sport*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2011, p. 98.

² Catherine Louveau, « Enquêter sur les pratiques sportives des Français : tendances lourdes et problèmes méthodologiques », in Patrick Mignon, Guy Truchot (dir.), *Les pratiques sportives en France*, Paris, Ministère des sports / INSEP, 2002, p. 153.

³ Jacques Defrance, *Sociologie du sport... op. cit.*, p. 107.



75 ans en 2000). Cet élargissement des critères de définition prête désormais le flanc à de nouvelles critiques puisqu'il amène à regrouper des pratiques très hétérogènes sous des catégories parfois utilisées indifféremment : pratiques sportives, sports, activités physiques et sportives (APS), etc.

Malgré ces limites, cet élargissement permet une meilleure prise en compte de la diversité des activités physiques et sportives et de leurs modalités de pratiques, les « *relations entre ces formes de pratiques* », ainsi que « *les distributions sociales dans chacune d'elles* ». Pour J. Defrance, ces différentes remarques conduisent à « *la nécessité de donner, non plus « une » définition du sport, mais « des » définitions des diverses formes d'activité sportive.* »⁴

Pour notre part, ce travail portant sur le décalage entre l'offre et la demande de pratique sportive, nous retiendrons autant que possible dans l'analyse les pratiques assimilables au sport en tant que tel – entendu comme « *un ensemble d'activités corporelles régies par des règles et pouvant donner lieu à des compétitions* »⁵ – plus qu'aux activités physiques en général. En cela, nous adoptons une vision proche de celle de la *Charte européenne du sport* dans laquelle le sport renvoie à « *toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux* »⁶.

1.1. Les variables à prendre en compte

Plutôt que de proposer une définition des pratiques sportives qui prétendrait mettre fin à plusieurs décennies de débats scientifiques, nous avons cherché à définir une typologie des différents pratiquants sportifs tenant compte de l'hétérogénéité des pratiques. Il nous semble en effet qu'il s'agit là de l'outil le plus pertinent pour rendre compte du décalage existant entre l'offre et la demande de pratique sportive. Pour parvenir à un tel résultat, il convenait d'adopter un indicateur permettant de mesurer ou au moins d'identifier les principales spécificités de la pratique sportive contemporaine. On retiendra pour cela différentes variables structurantes, notamment le volume d'activité et l'orientation de la pratique, tout en tenant compte des caractéristiques socio-démographiques des pratiquants.

⁴ *Ibid.*, p. 108.

⁵ Marie-Cécile Naves, « Comment inciter le plus grand nombre à pratiquer un sport ou une activité physique ? », *La Note d'analyse*, n° 217, Centre d'analyse stratégique, Avril 2011.

⁶ *Charte européenne du sport*.



a) Le volume d'activité

Le volume d'activité sera principalement appréhendé à partir de la fréquence de la pratique : moins d'une fois par semaine, une fois par semaine, plusieurs fois par semaine. On tiendra parfois également compte du nombre d'activités physiques et sportives pratiquées (APS) (mono-pratiquants, 1 à 5 APS, plus de 5 APS).

b) L'orientation de la pratique

L'idée est ici de tenir compte de la façon dont les individus appréhendent la pratique sportive, entre préoccupations sanitaires, recherche de performance ou activité de loisir.

c) Les variables socio-démographiques

L'analyse des différents travaux et enquêtes sur la pratique démontre l'importance de certaines variables socio-démographiques traditionnelles (genre, âge, niveau de diplôme, niveau de vie, profession et catégorie socio-professionnelle (PCS), lieu d'habitation) :

- Le genre est un élément important de différenciation des pratiquants au niveau du type de sport, de la fréquence de la pratique, de son intensité...
- L'âge est également une variable importante à prendre en compte pour éclairer les problèmes spécifiques à chaque tranche de vie (adolescence, vieillesse notamment).
- Le niveau de diplôme joue un rôle fondamental dans la connaissance de la pratique dans la mesure où le niveau culturel des individus est généralement corrélé positivement à la pratique sportive.
- Le niveau de vie, de la même façon que le diplôme est corrélé positivement à la pratique sportive. Il est possible de tirer des conclusions intéressantes de ces croisements comme indicateurs indirects de la fréquence et de l'intensité de la pratique sportive.
- En lien avec les deux précédentes variables (niveau de diplôme et niveau de vie), les pratiques sportives diffèrent très largement en fonction des catégories socio-professionnelles.
- Enfin, le lieu d'habitation joue aussi un rôle structurant vis-à-vis de la pratique sportive, d'un point de vue général (milieu urbain / milieu rural) mais aussi plus spécifique (ZUS, ZRR).



1.2. Proposition d'une typologie

La typologie proposée ici est issue des données à notre disposition. Si elle permet de dresser un certain nombre de profils de pratiquants, elle n'est pour le moment pas définitive et pourrait être complétée avec l'accès aux données détaillées de l'enquête 2010.

a) Croisement selon le volume et l'orientation de la pratique

La prise en compte du volume d'activité et de l'orientation de la pratique permet de faire émerger quatre grands profils de pratiquants.

Tableau n° 1. Typologie des pratiquants selon les variables de volume et d'orientation de l'activité

	Volume -	Volume moyen	Volume +
Utilitaire	non-pratiquants		
Loisir	occasionnels	amateurs	
Performance			compétiteurs

Les **compétiteurs** sont ceux qui cumulent un volume d'activité important (plus d'une fois par semaine) avec une recherche de performance. Il est possible de les assimiler à des pratiquants sportifs assidus et pour lesquels la compétition est prégnante.

Les **amateurs** sont ici entendus comme des pratiquants dont le volume d'activité est régulier (au moins une fois par semaine) et dont la pratique est avant tout orientée vers le loisir (ni utilitaire, ni performance). Ils peuvent donc avoir une pratique intensive (plus d'une fois par semaine), mais sans compétition ou à l'inverse participer à des compétitions, mais avec un volume d'activité moyen (une fois par semaine).



Les **occasionnels** concernent des personnes qui pratiquent peu et de façon irrégulière (moins d'une fois par semaine), voire exclusivement lors des vacances, en général dans une optique de loisirs.

Les **non-pratiquants** : cette catégorie concerne les personnes ne déclarant aucune APS à l'année. On pensait au départ y ajouter celles dont les pratiques sont faites seulement dans une perspective utilitaire. Cela aurait permis d'intégrer davantage à l'analyse les personnes avec un volume parfois important d'activité (plusieurs fois par semaine) mais qui ne s'inscrivaient pas dans une perspective « sportive » au sens strict. L'impossibilité d'isoler les pratiques utilitaires⁷ à partir des données à notre disposition nous a cependant amené à ne retenir pour cette catégorie que les personnes ne déclarant aucune APS.

b) Résultats en volume

En effectuant un certain nombre de groupements à partir des données de l'enquête INSEP / MEOS de 2010⁸, il est possible de quantifier approximativement le poids de ces différents profils dans la population des 15 et plus résidant en France.

⁷ On sait seulement que les personnes ne pratiquant une APS qu'à des fins utilitaires représentent, en 2010, 1,5 million d'individus, soit 3 % de la population. Toutefois, l'enquête de 2010 ne précise pas de quelle façon ces pratiquants se répartissent en termes de fréquence de pratique.

⁸ Brice Lefèvre, Patrick Thiery, « Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France », *Stat-Info*, n° 10-01, 2010.



Tableau n° 2. Répartition chiffrée des profils de pratiquants

	Effectifs (en millions)	% de la population	% des pratiquants
Compétiteurs	5,9	11,2	12,5
<i>Dont compét. en club</i>	<i>4,4</i>	<i>8,3</i>	<i>9,3</i>
<i>Dont compét. hors club</i>	<i>1,5</i>	<i>2,8</i>	<i>3,2</i>
Amateurs	28,1	53,1	59,7
<i>Dont intensifs non compét. en club</i>	<i>4,1</i>	<i>7,8</i>	<i>8,7</i>
<i>Dont intensifs non compét. hors club</i>	<i>12,4</i>	<i>23,4</i>	<i>26,3</i>
<i>Dont réguliers en club</i>	<i>4</i>	<i>7,6</i>	<i>8,5</i>
<i>Dont réguliers hors club</i>	<i>7,6</i>	<i>14,4</i>	<i>16,1</i>
Occasionnels	12,8	24,2	27,2
<i>Dont en club</i>	<i>1,5</i>	<i>2,8</i>	<i>3,2</i>
<i>Dont hors club</i>	<i>8,9</i>	<i>16,8</i>	<i>18,9</i>
<i>Dont vacances exclusivement</i>	<i>2,4</i>	<i>4,5</i>	<i>5,1</i>
Fréquence indéterminée	0,3	0,6	0,6
Non pratiquants	5,8	11,0	*
Total	52,9	100	100

Note de lecture : le caractère compétitif englobe ici la participation à des compétitions officielles ou à des rassemblements sportifs. La désignation « en club » renvoie à l'appartenance à un club ou à une association. Les « intensifs » désignent des personnes pratiquant plus d'une fois par semaine, les « réguliers » une fois par semaine et les « occasionnels » moins d'une fois par semaine.

Champ : personnes résidant en France (métropole et départements d'outre-mer) et âgées de 15 ans et plus.

Source : Brice Lefèvre, Patrick Thiery, « Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France », *Stat-Info*, n° 10-01, 2010.

Pour les « compétiteurs », on a retenu les pratiquants intensifs et compétiteurs (en club ou non), ce qui aboutit à un total de 5,9 millions de personnes (11,2 % de la population).

Pour les « amateurs », on a réuni à la fois les pratiquants intensifs hors-compétition et les pratiquants réguliers (une fois par semaine, en club ou non), soit 28,1 millions de personnes (53,1 % de la population).



Les « occasionnels » réunissent les pratiquants non intensifs (moins d'une fois par semaine, en club ou non) ainsi que ceux qui pratiquent exclusivement en vacances. Ils représentent 12,8 millions d'individus (24,2 % de la population).

Enfin, les « non pratiquants » concernent les personnes ne déclarant aucune pratique (5,8 millions de personnes, soit 11 % de la population).

c) Principaux constats

Cette typologie rend d'ores-et-déjà possibles plusieurs commentaires. Le premier enseignement de cette répartition est la faiblesse des effectifs de la catégorie des compétiteurs et donc du profil des pratiquants alliant pratique intense et compétition, alors même que l'offre de pratique a longtemps été pensée pour eux. Au contraire, les amateurs apparaissent très largement majoritaires, représentant quasiment 60 % des pratiquants, avec une pratique plus souvent intensive (16,5 millions de personnes) que simplement régulière (11,6 millions de personnes). Les occasionnels sont, eux aussi, largement plus nombreux que les compétiteurs, avec 12,8 millions d'individus. Enfin, les non pratiquants représentent les mêmes effectifs que les compétiteurs.

Au-delà des questions d'intensité de la pratique et de son éventuelle dimension compétitive, il ressort également une relative faiblesse de la pratique en club ou association, à l'exception de la catégorie des compétiteurs.

Tableau n° 3. Répartition de la pratique en club en fonction des profils de pratiquants

	Effectifs en club (en millions)	Effectifs hors club (en millions)	Total	% en club
Compétiteurs	4,4	1,5	5,9	74,6
Amateurs	8,1	20	28,1	28,8
Occasionnels	1,5	11,3	12,8	11,7
Total	14	32,8	46,8	29,9

Champ : personnes résidant en France (métropole et départements d'outre-mer) et âgées de 15 ans et plus.

Source : Brice Lefèvre, Patrick Thiery, « Les premiers résultats de l'enquête 2010... », *op. cit.*



Ce tableau permet d'illustrer le fait que la pratique institutionnelle est largement minoritaire puisqu'elle ne concerne qu'environ 30 % des pratiquants. Si la proportion est inversée pour les compétiteurs, avec trois quarts d'entre eux adhérents à un club ou une association, moins d'un tiers des amateurs se retrouve dans cette configuration (28,8 %). Enfin, près de 9 occasionnels sur 10 pratiquent en dehors de toutes structures.

2. EVOLUTION DE LA DEMANDE SOCIALE

Il y a un constat admis par tous les experts : la demande de pratiques de compétition diminue au profit d'autres types de pratiques plus conviviales. Quelle sont les raisons profondes d'une telle désaffection à l'égard de la compétition ? Cela constitue-t-il une tendance lourde pour les années à venir ?

Pour répondre à de telles questions porteuses d'enjeux considérables sur l'avenir du sport, nous présenterons successivement :

- Les principales tendances lourdes passées caractérisant l'évolution de la demande de pratique sportive : massification, démocratisation, diversification, concentration ;
- Les principales variables socio-démographiques expliquant les variations de la pratique : sexe, âge, diplôme, revenu, profession, lieu de résidence ;
- Les principales motivations permettant de comprendre l'ampleur de la pratique (détente, santé, bien-être, performance...) ainsi que leur discrimination selon les sports, les variables socio-démographiques ;
- La typologie des pratiquants : compétiteurs, amateurs, occasionnels, non pratiquants, utilitaires exclusifs ;
- Les pratiques atypiques : publics spécifiques (handicapés), nouvelles pratiques, pratiques en entreprise, pratiques hors-structure.

2.1. Principales tendances lourdes

a) Précautions sur l'évaluation des tendances lourdes

L'évaluation des tendances lourdes est une question problématique, du fait notamment des changements de définitions, de modalités de passation du questionnaire, de la place des questions parmi le reste du questionnaire, etc.



Il convient en tout cas en tout cas a priori d'analyser ces évolutions avec prudence. C'est par exemple le cas de la comparaison entre les deux eurobaromètres de 2010 et 2014⁹ qui souligne des changements importants dans la pratique des Français, avec en particulier une augmentation de 8 points des personnes déclarant ne jamais faire de sport (de 34 % des personnes interrogées en 2010 à 42 % en 2014). Ces changements, évoqués dans un billet de France Stratégie¹⁰, posent aussi la question de leur « crédibilité ». On n'a en effet pas d'éléments d'explication autres que ceux que l'on retrouve sur les tendances lourdes (âge, genre, milieu social), d'où une certaine perplexité sur une telle évolution dans un temps aussi court.

Deux chapitres de l'ouvrage consacré aux résultats de l'enquête « Participation culturelle et sportive » de 2003¹¹ abordent précisément à cette question. Ils montrent comment un changement dans les modalités de réponse, la période choisie pour faire passer le questionnaire, les modalités de passation du questionnaire et surtout un changement de concepts peuvent contribuer à modifier en profondeur les résultats. C'est notamment le cas entre deux enquêtes réalisées en 2000 dans lesquelles la mesure du taux de pratique sportive varie du simple au double : « Selon l'enquête sur la pratique sportive en France, réalisée en 2000 par le ministère des Sports et l'INSEP, plus de huit Français sur dix pratiquent une activité physique ou sportive, parmi les personnes âgées de 15 à 75 ans. Selon les indicateurs sociaux¹² de mai et d'octobre 2000, cette proportion est proche de quatre sur dix. »¹³ On retrouve à peu près la même différence entre les indicateurs sociaux de 2003 et les résultats de l'enquête menée la même année par l'INSEP et le Ministère des sports.

Outre certains aspects techniques (population interrogée, période de référence de l'enquête, mode de recueil) et méthodologiques (questions ouvertes ou fermées, relances ou non, etc.), Lara Muller insiste sur l'importance des concepts utilisés pour poser la question : « sport », « activités physiques » ou « activités physiques ou sportives » ? Ces termes n'ont pas la même signification en soit (cf. la difficulté à les définir précisément dans le débat scientifique), et c'est aussi évidemment le cas pour les personnes interrogées, d'où l'intérêt d'utiliser une notion relativement neutre assortie d'une liste de pratiques très précise.

⁹ Eurobaromètre sur le sport et l'activité physique, 2010 ; Eurobaromètre sur le sport et l'activité physique – Mémo, 24 mars 2014.

¹⁰ Marie-Cécile Naves, « La pratique sportive régulière des Français en baisse : quelles pistes d'action publique ? », 31 mars 2014, <http://www.strategie.gouv.fr/actualites/pratique-sportive-reguliere-francais-baisse-pistes-daction-publique>.

¹¹ Guy Truchot, Patrick Mignon, « Entre 2000 et 2003, la pratique sportive a-t-elle progressé ? » et Lara Muller, « La mesure de la pratique sportive dans les enquêtes statistiques », in Lara Muller (dir.), *La pratique des activités physiques et sportives en France*, Paris, Ministère de la Jeunesse, des sports et de la Vie associative / INSEP, 2005, p. 181-196 ; p. 197-212.

¹² Ces indicateurs sociaux sont réalisés dans le cadre du dispositif d'Enquêtes permanentes sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV). Elles se déclinent en trois volets thématiques : qualité de l'habitat et de l'environnement (janvier), santé et difficultés financières (mai), contacts sociaux et participation à la vie sociale (octobre). Des questions sur le sport sont posées dans les deux derniers. A cette partie fixe, réalisée chaque année, s'ajoute une partie variable selon une thématique variable. C'est notamment le cas en 2003 de l'enquête « Participation culturelle et sportive ».

¹³ Lara Muller, « La mesure de la pratique sportive... », *op. cit.*, p. 198.



b) Massification

Depuis les années 1950, une hausse constante de la pratique sportive a été observée. Cette massification peut s'apprécier à partir de deux éléments principaux : le nombre de licences sportives délivrées et les déclarations de pratiques¹⁴ lors des différentes enquêtes.

- *Les licences*

Pour ce qui est des licences, on assiste à une augmentation continue du nombre de licences délivrées depuis 1950, celui-ci passant de 2 millions à 15,5 millions en 2009.

Tableau n° 4. Nombre de licences (1950-2009)

Année	1950	1960	1983	2000	2009
Nombre de licences (en millions)	2	3	10	14,5	15,5

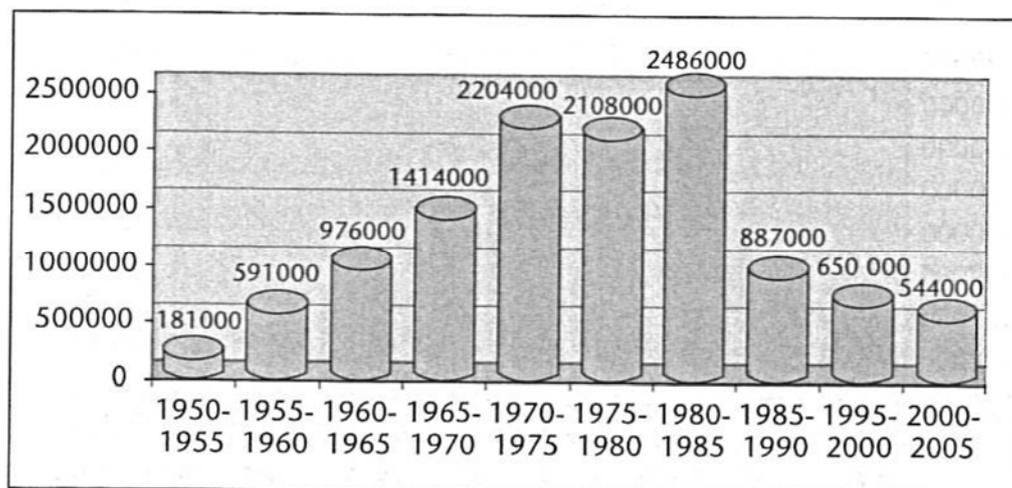
Source : Philippe Tétard (dir.), *Histoire du sport en France. De la Libération à nos jours*, Paris, Vuibert, coll. « Sciences, corps & mouvements », 2007 ; Brice Lefèvre, Patrick Thiery, « Les premiers résultats de l'enquête 2010... », *op. cit.*

Cette augmentation ne s'est cependant pas faite de façon régulière, comme l'illustre le graphique suivant. La période s'étalant de 1970 à 1985 connaît un important développement de la pratique sportive institutionnalisée. En revanche, on assiste depuis à un ralentissement dans l'augmentation du nombre de licences délivrées. Un tel ralentissement du taux marginal de licenciation est à mettre en relation avec l'atteinte d'un plafond du nombre total de licences délivrées.

¹⁴ La notion de « déclaration de pratique » renvoie au fait que les principales enquêtes s'appuient sur des données déclaratives et non pas sur des données plus détaillées fondées sur des critères objectifs.



Graphique n° 1. Création de licences (1950-2005)



Source : Graphique issu de Michaël Attali, « L'explosion des pratiques sportives : massification, diversification, différenciation (des années 1970 à nos jours) », in Philippe Tétard (dir.), *Histoire du sport ... op. cit.*, p. 69.

Sur la période récente, une comparaison entre les enquêtes 2000 et 2010 laisse apparaître que l'affiliation à une association sportive ou à une structure privée continue à progresser (27 % de la population âgée de 15 à 75 ans en 2010 contre 23 % en 2000)¹⁵.

- **Les déclarations de pratique**

Au niveau des déclarations de pratique, le recours à des éléments chiffrés est nécessairement plus délicat du fait de la très forte variation des méthodes de mesure employées dans les différentes enquêtes nationales. Toutefois, malgré ces réserves, **la massification de la pratique sportive est indéniable** avec un pourcentage d'individus déclarant au moins une APS dans l'année passant de 39 % des 15 ans et plus en 1967 à 47,7 %¹⁶ en 1984 et 89 % en 2010¹⁷.

¹⁵ Brice Lefèvre, Patrick Thiery, « Les premiers résultats... », *op. cit.*, p. 3.

¹⁶ Pascal Garrigues, « Une France un peu plus sportive qu'il y a vingt ans... grâce aux femmes », *Economie et statistiques*, n° 224, 1989, p. 45-49.

¹⁷ Brice Lefèvre, Patrick Thiery, « Les premiers résultats... », *op. cit.*, p. 1.



La progression de la pratique persiste entre 2000 et 2010. Une comparaison effectuée à champ identique (population âgée de 15 à 75 ans), à structure sociale constante et à mode de questionnement similaire, ne tenant par ailleurs pas compte des pratiquants utilitaires exclusifs dans les deux enquêtes témoigne d'une progression de la pratique physique et sportive, même occasionnelle, de 83 % à 88 % de la population étudiée¹⁸.

Cette massification s'explique par différents facteurs d'ordre structurel. On peut en identifier un certain nombre¹⁹.

Parmi eux, les politiques publiques volontaristes en vue de développer la pratique sportive ont été nombreuses à partir des années 1960. Que ce soit dans la mise en place à partir de 1958 d'un haut-commissariat à la Jeunesse et aux Sports auquel succéderont différentes formes ministérielles, le développement des équipements sportifs à partir de loi-programme d'équipements de 1961, un certain nombre d'instructions en faveur du sport scolaire ou encore la loi de 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, l'Etat a clairement joué un rôle actif dans le développement de la pratique sportive.

Parallèlement à ces politiques publiques, la massification et l'allongement de la scolarisation, l'augmentation relative des niveaux de vie et du temps hors-travail (troisième, quatrième puis cinquième semaine de congés payés, respectivement en 1956, 1969 et 1982) ont favorisé sur la période un accès au loisir et par ricochet à la pratique sportive.

Enfin, le sport devient dans les années 1980 un phénomène culturel majeur, en témoignent sa place dans les médias ou encore la diffusion de ses codes et pratiques au quotidien (tenues vestimentaires, normes corporelles, dimension sanitaire). Cela se retrouve aujourd'hui dans la large diffusion d'un discours normatif sur les bienfaits du sport (à l'image des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé sur le sujet²⁰) et joue en faveur du développement d'une pratique sportive, quel qu'en soit la nature et l'intensité.

c) Démocratisation relative

La massification des pratiques sportives est parfois confondue avec l'idée d'une démocratisation. Il convient cependant d'être prudent dans ce type d'affirmation, à la fois pour identifier les formes de progression mais aussi pour être vigilant aux formes d'inégalités qui perdurent.

Tout d'abord, cette massification se traduit par l'évolution de la pratique de deux catégories d'individus autrefois exclues de l'accès au sport : les femmes et les seniors. Si la pratique sportive était la quasi-exclusivité des hommes

¹⁸ Brice Lefèvre, Patrick Thiery, « Les premiers résultats... », *op. cit.*, p. 3.

¹⁹ Sur ces évolutions, on renvoie à la lecture de l'ouvrage de Philippe Tétard (dir.), *Histoire du sport... op. cit.*, en particulier les chapitres suivants : Pascal Chantelat, Philippe Tétard, « Reprise et impuissance : le sport de 1944 à 1958 », p. 7-32 ; Pascal Chantelat, Philippe Tétard, « La "première" sportivisation. Croissance, renouvellements et clivages sociaux (1958-1975) », p. 33-62 ; Michaël Attali, « L'explosion des pratiques sportives : massification, diversification, différenciation (des années 1970 à nos jours) », p. 63-106 ; Marianne Lassus, Jean-Luc Martin, Sylvain Villaret, « Les politiques publiques du sport (1945-2005) », p. 119-154.

²⁰ OMS, *Recommandations mondiales en matière d'activité physique pour la santé*, 2010.



jusque dans les années 1960, celle-ci s'est largement féminisée depuis, au point que les déclarations de pratique sont aujourd'hui à peu près équivalentes quel que soit le genre, malgré des différences sur les modalités de pratique (voir *infra.*, 2.2.a.). Par ailleurs, alors que le sport était essentiellement pratiqué par les moins de 30 ans, la durée de pratique s'étend de plus en plus²¹ du fait à la fois de l'allongement de la durée de vie et de l'augmentation globale des niveaux de vie et de santé. Ainsi, alors que le taux de pratique diminue avec l'âge, l'écart entre les « jeunes » et les « seniors » tend à se réduire sur le long terme (voir *infra.*, 2.2.b.).

Enfin, la question de la démocratisation se pose aussi plus largement en termes de recrutement social des pratiquants de sport. Là encore, le sport a longtemps constitué un privilège des milieux sociaux aisés. Or, si la massification des pratiques a concerné à partir des années 1970 l'ensemble des groupes sociaux, cela ne signifie pas un égal accès à la pratique, que ce soit en volume ou plus encore en modalité. Les niveaux de diplôme et de revenus et l'appartenance à tel ou tel groupe social continuent de jouer un rôle structurant dans le fait de pratiquer ou non le sport et de s'orienter vers telle ou telle pratique. Il convient par ailleurs d'avoir en tête qu'au-delà de l'approche statistique, les recherches qualitatives sur le sujet²² montrent que les formes de discrimination se fondent aussi sur les modalités de pratique, avec des différences très fortes de recrutement social en fonction notamment des lieux où se pratique le sport (club privé urbain, association multisport en milieu rural, etc.).

d) Diversification

Au-delà de la massification, on a assisté sur la période à une **diversification des pratiques sportives, en particulier avec la remise en cause du modèle du mono-pratiquant tourné vers la compétition et la performance**. Ainsi, dès les années 1970, on voit se développer une part toujours plus importante de pratiques hors-structure : exercice physique à domicile, pratiques liées aux vacances (skis, activités nautiques, etc.), pratiques pensées comme des formes de « contre-culture » (planche à voile, surf, vol libre, escalade libre, etc.), sports de nature et plus largement pratiques existant dans le cadre fédéral et qui trouvent à s'exercer en dehors de toute structure ou sur le mode du sport non compétitif (footing, basket de rue, licences loisir, etc.).

Le développement de ces pratiques hors-structure s'accompagne d'une modification de l'« esprit sportif » avec une place de plus en plus importante accordée au bien-être et à la santé²³. En effet, dans le contexte de l'après 1968, on assiste à une évolution du rapport au corps, avec une recherche accentuée du bien-être individuel en

²¹ Pascal Garrigues relève notamment une augmentation du taux de pratique sportive chez les seniors entre la fin des années 1960 et la fin des années 1980 (38,9 % en 1967 contre 49,5 % en 1988), notamment liée à l'évolution du taux de pratique des 60 ans et plus (11,1 % en 1967 à 18,9% en 1988). Pascal Garrigues, « Une France un peu plus sportive... », *op. cit.*, p. 47.

²² Voir par exemple sur le sujet : Charles Suaud, « Espace des sports, espace social et effets d'âge. La diffusion du tennis, du squash et du golf dans l'agglomération nantaise », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 79, n° 1, 1989, p. 2-20 ; Sylvain Laurens, « Des entre-soi "cosmopolites" aux sociabilités intenses ? Enquête sur l'individualisation paradoxale de la pratique sportive dans un club bruxellois », *Regards sociologiques*, n° 43-44, 2012, p. 35-59.

²³ Jean-Paul Callède, *L'esprit sportif. Essai sur le développement associatif de la culture sportive*, Bordeaux, PUB, 1987 ; Alain Loret, *Génération glisse. Dans l'eau, l'air, la neige... La révolution du sport des « années fun »*, Paris, Autrement, 1995.



opposition à l'esprit de compétition qui caractérisait jusque-là le sport. La valorisation symbolique de la minceur par la suite, ou encore les différents messages insistant sur la dimension sanitaire de la pratique sportive ont contribué à faire évoluer les motivations des pratiquants de sport, même si, là encore, tous les milieux sociaux ne réagissent pas de la même façon à ces injonctions normatives (comme l'illustre le fait que l'obésité touche principalement les catégories populaires). On peut par ailleurs s'interroger sur un potentiel lien entre la féminisation des pratiques sportives et l'augmentation des considérations de santé chez les pratiquants, les femmes étant en effet particulièrement ciblées par les injonctions sur les normes corporelles²⁴. Les pratiques « féminines », telles que la gymnastique d'entretien, le fitness, etc. se développent d'ailleurs à partir des années 1970 dans une perspective essentiellement « sanitaire » plus que compétitive.

Cependant, si l'opposition compétition, performance / loisir, bien-être semble caractéristique de l'évolution de la demande sociale, avec une part toujours plus importante du deuxième type de considérations, il convient de ne pas penser ces types de préoccupation et les pratiques qui vont avec comme exclusives les unes des autres. Non seulement, les préoccupations sanitaires apparaissent comme les plus importantes dans l'ensemble des sports, y compris ceux où la recherche de performance reste importante, mais la pratique de sports hors-structure s'accompagne souvent de pratiques parallèles au sein de clubs ou d'associations. C'est par exemple ce que montrait une étude de 2001 sur les adolescents qui soulignait le fait que les jeunes de 15-24 ans s'adonnant aux sports de glisse étaient non seulement minoritaires vis-à-vis de pratiques plus classiques comme les sports collectifs, mais que 64 % d'entre eux étaient par ailleurs membres de clubs²⁵. De même, Michaël Attali insiste quant à lui sur le fait que la plupart des pratiques « nouvelles » ont tendance sur le long terme à s'institutionnaliser, souvent par le biais d'une forme de professionnalisation et/ou de compétition (ex. du snowboard, du surf, etc.)²⁶.

On retrouve donc l'idée de modalités de pratiques aujourd'hui très diversifiées, avec une pluri-activité parfois très importante, ainsi que des phénomènes de zapping sportif, avec des individus pouvant passer d'une pratique à l'autre en fonction de leurs envies, du contexte d'offre, de la mode, tout en restant malgré tout fortement influencés par leur milieu social²⁷.

²⁴ Catherine Louveau, « "La forme, pas les formes !" Simulacres et équivoques dans les pratiques physiques féminines », in Christian Pociello (dir.), *Sports et société. Approche socio-culturelle des pratiques*, Paris, Vigot, 1981, p. 303-318 ; « Sexuation du travail sportif et construction sociale de la féminité », *Cahiers du genre*, n° 36, 2004, p. 163-183.

²⁵ Guy Truchot, *Les adolescents et le sport*, Paris, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative / INSEP, 2004.

²⁶ Michaël Attali, « L'explosion des pratiques sportives... », *op. cit.*, p. 90-91.

²⁷ Lara Muller, « La pratique sportive des jeunes dépend avant tout de leur milieu socio-culturel », *Stat-Info*, n° 03-07, 2003.



e) Concentration

La comparaison entre les enquêtes 2000 et 2010 sur les pratiques sportives des Français²⁸ (qui exclut les pratiques utilitaires) semble confirmer un certain nombre de tendances évoquées précédemment.

Sur les 35 familles d'activités et activités étudiées, 14 d'entre elles concernent au moins 5 % de la population. Parmi ces dernières, douze progressent, une stagne (sports de boules) et une diminue (tennis). Au sujet des activités dont le taux de pratique augmente, les plus fortes progressions concernent la marche (+ 12 points) et la nage (+ 10 points), et dans une moindre mesure la course hors-stade (+ 6 points), la gymnastique, les sports mécaniques, le vélo et la danse (+ 5 points).

Ces progressions concernent des activités facilement praticables de façon autonome (marche, nage, course hors-stade, vélo), ce qui entre en résonance avec l'idée d'une recherche de pratique hors-structure. Par ailleurs, on peut se demander si l'augmentation du taux de pratique de certaines d'entre elles ne s'explique pas en partie par le vieillissement de la population, les seniors étant classiquement bien représentés dans certaines activités « douces » telles que la marche, la nage, la gymnastique ou le vélo.

2.2. Impact des variables socio-démographiques sur la pratique

a) Genre

Historiquement, le taux de pratique des femmes a longtemps été largement inférieur à celui des hommes.

A partir des enquêtes « Emploi du temps » de l'INSEE de 1974, 1986 et 1998, Alain Chenu et Nicolas Herpin²⁹ soulignent toutefois une certaine convergence entre hommes et femmes du temps consacré au sport. Si le sport était surtout le fait des hommes dans l'enquête de 1974, on assiste ensuite à une forte féminisation jusqu'en 1986, puis à une relative stagnation de ce rapprochement.

En 2003, les femmes déclaraient moins d'APS que les hommes (2/3 des femmes contre 4/5 des hommes).

Les femmes déclarent aujourd'hui pratiquer quasiment autant d'APS que les hommes (87 % contre 91 %), mais toujours sous des modalités différentes : moins intenses (40 % contre 46 %) et moins en compétition (10% contre

²⁸ Brice Lefèvre, Patrick Thiery, « Les principales activités physiques et sportives en France en 2010 », *Stat-Info*, n° 11-02, 2011.

²⁹ Alain Chenu, Nicolas Herpin, « Une pause dans la marche vers la civilisation des loisirs », *Economie et statistiques*, n° 352-353, 2002, p. 15-37.



26 %), avec en revanche davantage d'encadrement. De plus, cette comparaison des taux de pratique inclut les activités utilitaires, ce qui introduit un biais : l'écart serait apparemment plus important si l'on excluait ces dernières.

Il convient cependant de noter que le milieu social joue plus fortement sur les pratiques des femmes que sur celles des hommes (voir *infra*, 2.2.e.).

On observe par ailleurs le maintien d'une division sexuée de certaines pratiques.

L'enquête 2000 laisse apparaître que certaines pratiques sont relativement mixtes (au moins 1/3 de femmes et 1/3 d'hommes), notamment parmi les plus pratiquées : la marche, la natation, le vélo, le footing, le ski, etc.

Par contre, il existe seulement trois familles d'activités où les femmes représentent au moins 2/3 des pratiquants (61 % dans l'équitation) contre 15 pour les sports « masculins »

- Sports féminins (au moins 2/3 de femmes) : gym, danse, patinage sur glace.
- Sports masculins (au moins 2/3 d'hommes) : chasse³⁰, rugby, football, sports mécaniques, pêche, golf, voile, etc.³¹.

L'enquête de 2010 semble confirmer ce constat, puisque parmi les principales activités, quatre d'entre elles sont mixtes (natation loisir, vélo loisir, randonnée pédestre, jogging-footing) et deux sont fortement marquées d'un point de vue genré (le football avec 91 % d'hommes et la gymnastique de forme et d'entretien avec 82 % de femmes).

Il est cependant intéressant de voir que les activités mixtes ou féminines concernent avant tout des pratiques proches du pôle loisir. L'accès à des ressources récentes et détaillées permettrait de déterminer si le nombre d'activités mixtes a augmenté, afin d'évaluer si la féminisation récente des pratiques se fait dans des activités déjà féminines ou si certaines activités se féminisent³².

³⁰ Si le choix de considérer la chasse comme un sport peut surprendre du fait de la diversité des modalités que peut recouvrir cette pratique, cela nous a malgré tout semblé pertinent du fait de la très forte signification sociale de cette pratique, en particulier dans les milieux populaires. Voir notamment à ce sujet : Michel Bozon et Jean-Claude Chamborédon, « L'organisation sociale de la chasse en France et la signification de la pratique », *Ethnologie française*, n° 1, 1980, p. 65-88 ; Jean-Claude Chamborédon, « La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural », *Etudes rurales*, n° 87-88, 1982, p. 233-260 ; Julian Mischi, « Les militants ouvriers de la chasse. Eléments sur le rapport à la politique des classes populaires », *Politix*, n° 83, 2008, p. 105-131.

³¹ Patrick Mignon, Guy Truchot (dir.), *Les pratiques sportives en France*, Paris, Ministère des Sports / INSEP, 2002, p. 160.

³² Sur la question des représentations genrées autour des pratiques sportives, voir : Jean-Paul Clément et Christine Mennesson, « Boxer comme un homme, être une femme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 179, p. 76-91 ; Catherine Louveau, *Talons aiguilles et crampons alu. Les femmes dans les sports de tradition masculine*, Paris, INSEP, 1986 ; Julie Thomas, « Le corps des filles à l'épreuve des filières scolaires masculines. Le rôle des socialisations primaires et des contextes scolaires dans la manière de "faire le genre" », *Sociétés contemporaines*, n° 90, 2013, p. 53-79.



b) Âge

Sans surprise, la pratique décroît avec l'âge. Cela permet d'ailleurs de nuancer quelque peu les différences de genre puisque celles-ci s'atténuent dans les catégories les plus jeunes. A l'opposé, chez les seniors, l'écart entre hommes et femmes s'accroît avec un rebond de la pratique masculine après 60 ans.

Le taux de pratique des seniors (plus de 50 ans) est relativement important. Si, en 2010, ce taux est de 10 points inférieur à celui des 15-29 ans (respectivement 84 et 94 %), le taux de pratique intensive (plus d'une fois par semaine) des seniors est à peu près le même que celui des jeunes (44 % contre 46 % pour les 15-29 ans). Ils sont par contre deux fois moins nombreux que ces derniers à pratiquer dans des associations ou structures privées et trois fois moins nombreux à faire de la compétition.

Des éléments dans l'étude 2003 sur les différentes catégories de seniors laissent apparaître des différences importantes, notamment avant et après 60 ans³³.

Par ailleurs, certains sports semblent être la quasi exclusivité des « jeunes ». C'est notamment le cas des sports collectifs, des sports de combat, du patin à glace, du roller et du skate où les 15-29 ans sont majoritaires. Ils sont par ailleurs nombreux à pratiquer un « *très grand nombre d'APS (7 contre 3 en moyenne) et se distinguent par un fort engagement dans le sport* », lié au notamment au fait que les sports collectifs et les sports d'opposition « *sont les plus institutionnalisés* »³⁴.

Certaines APS font une place plus importante aux seniors. Dans l'enquête 2000, les 55-75 ans représentent plus de 10 % des pratiquants dans différentes disciplines : chasse (42 %), marche (32 %), pêche (28 %), boules (24 %), gymnastique (24 %), marche sportive (19 %), vélo (16 %), natation (15 %).

L'enquête 2010, à partir d'activités plus précises et une catégorisation d'âge différente (plus de 50 ans), permet d'évaluer des proportions encore plus importantes pour certaines disciplines : gymnastique et forme d'entretien (65 %) randonnée pédestre (50 %), vélo loisir (37 %), natation loisir (30 %), jogging et footing (13 %).

c) Niveau de diplôme

Le niveau de diplôme joue un rôle décisif sur la pratique sportive, que ce soit en termes de volume ou de choix des activités. En effet, la pratique sportive augmente proportionnellement au niveau de diplôme. Alain Chenu et Nicolas

³³ Dominique Crosnier, « Les activités physiques et sportives des seniors », in Lara Muller (dir.), *La pratique des activités ... op. cit.*, p. 81-98.

³⁴ Lara Muller, « Les facteurs de la pratique... », *op. cit.*, p. 30-31.



Herpin notaient d'ailleurs que la corrélation entre niveau de diplôme élevé et pratique sportive, déjà importante en 1974, était encore plus forte en 1998³⁵.

En 2000, par exemple, les taux de pratique déclarés étaient les suivants : 70 % de pratiquants chez les non-diplômés, 82 % pour les détenteurs de diplômes inférieurs au bac, 89 % pour les niveaux bac et 93 % pour les diplômes de l'enseignement supérieur³⁶. Cette hiérarchie est d'ailleurs respectée dans l'enquête 2010, malgré une augmentation des taux de pratique et un resserrement de l'écart entre les plus diplômés et les moins diplômés : sous le bac (86 %), bac ou équivalent (92 %) plus du bac (96 %)³⁷.

Dans le même ordre d'idée, l'enquête de 2003 sur la participation culturelle et sportive souligne que 56 % des non pratiquants n'ont aucun diplôme ou un CEP³⁸.

Le niveau de diplôme apparaît par ailleurs comme un facteur plus déterminant que le genre dans l'accès à la pratique. L'enquête 2003 montre en effet que le niveau de diplôme tend à minimiser l'influence du genre sur le taux de pratique sportive : « *si les femmes appartenant aux faibles niveaux d'études et de revenu sont beaucoup moins souvent sportives que les hommes de ces mêmes catégories, le taux de pratique sportive des femmes est en revanche quasiment égal à celui des hommes dans les catégories les plus élevées.* »³⁹

Le niveau de diplôme des parents joue par ailleurs fortement sur celui de leurs enfants. L. Muller montre ainsi que si les jeunes en lycée professionnel sont beaucoup moins sportifs que ceux du lycée général, c'est notamment dû au fait que leurs parents sont moins diplômés du supérieur. Ce constat est en effet confirmé par le fait que les élèves de lycée général dont les parents n'ont aucun diplôme sont beaucoup moins nombreux à faire du sport (46 %) que ceux dont au moins un des parents est titulaire d'un diplôme du supérieur (taux de pratique de 84 %)⁴⁰.

Enfin, on constate également de fortes différences de recrutement entre disciplines, selon le niveau de diplôme.

³⁵ Alain Chenu, Nicolas Herpin, « Une pause dans la marche... », *op. cit.*, p. 35.

³⁶ Patrick Mignon, Guy Truchot, *Les pratiques sportives... op. cit.*, p. 205.

³⁷ Brice Lefèvre, Patrick Thiery, « Les premiers résultats... », *op. cit.*, p. 3.

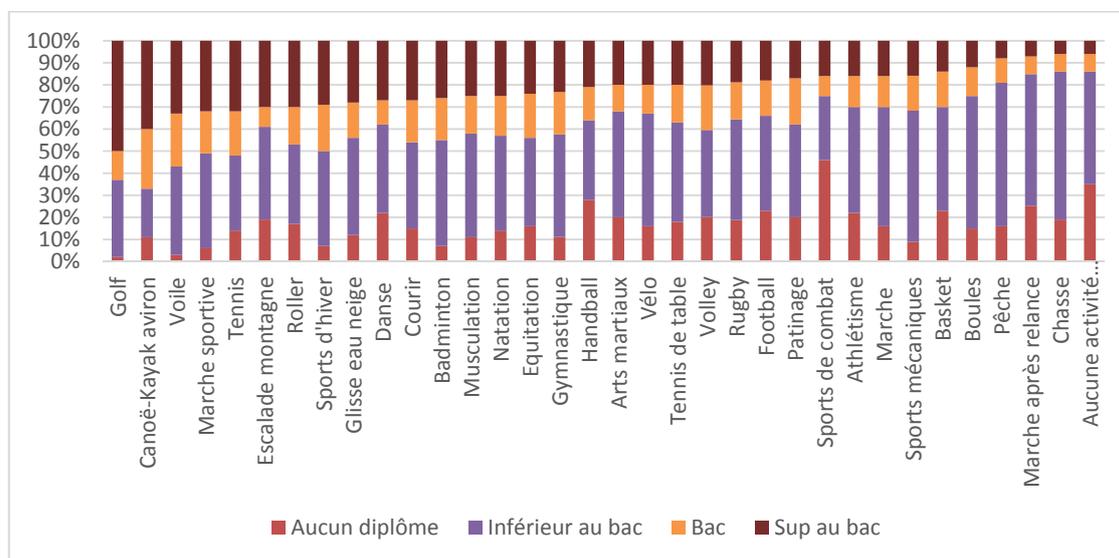
³⁸ Lara Muller, « Les facteurs de la pratique et des activités sportives », *in* Lara Muller (dir.), *La pratique... op. cit.*, p. 29.

³⁹ Estelle Beretti-Liverneaux, « L'activité sportive et culturelle des femmes plus influencée par le milieu social que celle des hommes », *in* Lara Muller (dir.), *La pratique... op. cit.*, p. 62.

⁴⁰ Lara Muller, « La pratique sportive des jeunes dépend... », *op. cit.*



Graphique n° 2. Niveau de diplôme des pratiquants selon les disciplines



Source : graphique issu des données disponibles de l'enquête 2000.

Quelle que soit la discipline, la plupart des pratiquants ont un niveau d'étude inférieur au bac, ce qui s'explique vraisemblablement par la proportion d'individus n'ayant pas terminé leur parcours scolaire (la population concernée est celle des 15 ans et plus). Cependant, certaines disciplines ont un recrutement plus élitiste en termes de diplôme. C'est le cas par exemple du golf, avec 50 % de pratiquants ayant un diplôme supérieur au bac, mais aussi le canoë-kayak et aviron (bien que ce regroupement de disciplines puisse sembler surprenant), la voile, la marche sportive, le tennis et les sports d'hiver pour lesquels les diplômés du bac et du supérieur sont majoritaires.

A l'inverse, les sports de combat et le handball sont les disciplines qui regroupent le plus de non-diplômés (respectivement 46 et 28 % de leurs pratiquants), dans des proportions comparables à celle des non-pratiquants (36 %).

La chasse, la pêche, les boules et les sports mécaniques sont par ailleurs les disciplines avec la plus forte proportion de pratiquants avec un diplôme inférieur au bac.

Le tableau suivant permet d'illustrer les disciplines les plus pratiquées en fonction du niveau de diplôme.



Tableau n° 5. Les disciplines les plus pratiquées selon le niveau de diplôme

Pratiques et % par catégorie sur l'ensemble des pratiquants					
Aucun diplôme	Sports de combat (46)	Handball (28)	Basket (23)	Danse (22)	Arts martiaux & Volley (20)
Inférieur au bac	Chasse (67)	Pêche (65)	Boules & Sports mécaniques (60)	Marche (54)	Vélo (51)
Baccalauréat	Canoë-kayak, aviron (27)	Voile (24)	Sports d'hiver (21)	Tennis & Equitation & Volley (20)	Marche sportive & Course & Gymnastique & Badminton (19)
Supérieur au bac	Golf (50)	Canoë-kayak, aviron (40)	Voile (33)	Marche sportive & Tennis (32)	Escalade montagne & roller (30)

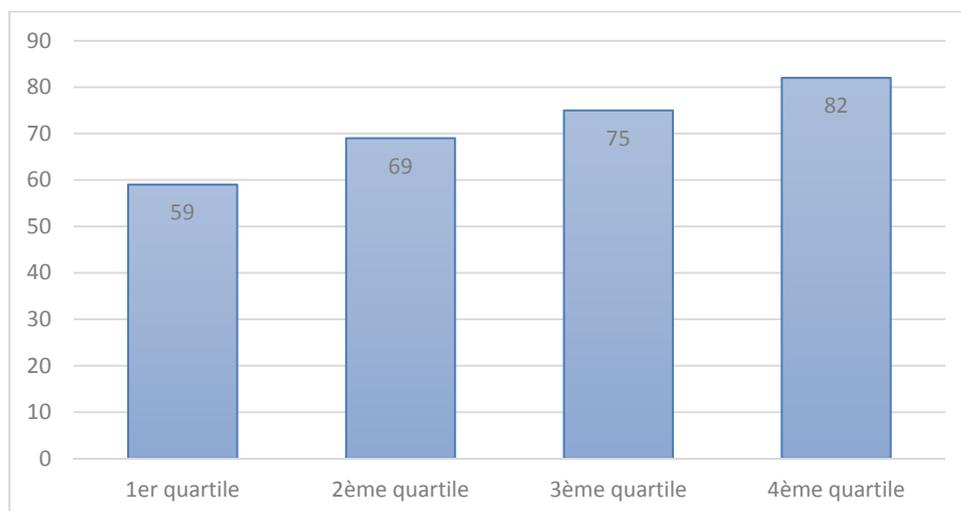
Source : Tableau issu de Michaël Attali, « L'explosion des pratiques sportives... », *op. cit.*, p. 101.

d) Niveau de revenus

Toutes les études sur le sujet confirment le fait que plus le niveau de vie des personnes est élevé, plus le volume de pratique est important. L'enquête de 2003 montre ainsi une augmentation de la pratique sportive proportionnelle au niveau de revenus.



Graphique n° 3. Taux de pratique sportive en fonction des revenus



Sources : Données issues de Lara Muller, « Les facteurs de la pratique... », *op. cit.*, p. 25.

Cette évolution du taux de pratique en fonction du niveau de vie ne touche cependant pas toutes les activités de la même manière⁴¹.

Certaines activités voient ainsi leur taux de pratique augmenter avec le niveau de vie. C'est le cas de la voile, du golf, du canoë, du ski, de la randonnée de montagne, de la randonnée pédestre, de la natation, de la plongée, de la gymnastique, du tennis, du tennis de table ou encore du squash. Pour certaines d'entre elles, le coût de l'équipement ou des lieux de pratique explique vraisemblablement ce phénomène (voile, canoë, ski), mais on peut aussi supposer que des facteurs culturels (niveau de diplôme notamment) influencent l'évolution de certaines pratiques a priori peu coûteuses (randonnée pédestre, gymnastique, etc.).

Pour d'autres activités, la pratique est stable ou diminue avec le niveau de vie : danse, pêche, patinage et hockey, chasse, sports de combat, sports collectifs.

⁴¹ *Ibid.*, p. 36.



e) Les professions et catégories socio-professionnelles (PCS)

Conséquence de l'influence des niveaux de diplôme et de revenus, des différences importantes sont observées entre PCS. Les cadres ou professions intellectuelles supérieures, ainsi que les professions intermédiaires ont des taux de pratique plus élevés que les autres (respectivement 97 % et 95 % contre 89 % en moyenne pour 2010). Là encore, ces écarts seraient encore plus importants en excluant les pratiques périphériques (utilitaire ou marche seulement). De même, les membres de ces catégories sont bien plus nombreux à faire partie d'une association ou d'une structure privée (environ 40% contre 27 % en moyenne), à bénéficier d'un encadrement (là encore environ 40 % contre 28 % en moyenne) et à participer à des compétitions ou des manifestations (un quart d'entre eux contre une moyenne de 17 %)⁴².

Si les écarts entre taux de pratique des classes populaires et les classes supérieures ont tendance à se réduire sur le long terme, ceux-ci se maintiennent donc malgré tout. L'analyse par pratique laisse d'ailleurs apparaître une sur-représentation des classes supérieures et intermédiaires dans la plupart des pratiques. Philippe Coulangeon et Yannick Lemel relèvent ainsi au sujet des pratiques culturelles et sportives des logiques de cumulativité qui font des membres des classes supérieures et intermédiaires les principaux pratiquants dans ces domaines (certains étant davantage axés malgré tout vers les pratiques culturelles et d'autres vers les pratiques sportives), là où les membres des classes populaires se distinguent surtout par un niveau plus faible de pratique⁴³.

L'enquête 2010 donne un certain nombre d'indications à ce sujet, à partir des six activités les plus pratiquées⁴⁴.

⁴² Brice Lefèvre, Patrick Thiery, « Les premiers résultats... », *op. cit.*, p. 3.

⁴³ Philippe Coulangeon, Yannick Lemel, « Les pratiques culturelles et sportives des Français : arbitrage, diversité et cumul », *Economie et statistique*, n° 423, 2009, p. 3-30.

⁴⁴ Brice Lefèvre, Patrick Thiery, « Les principales activités... », *op. cit.*, p. 5.



Tableau n° 6. Recrutement social des principales APS

PCS	Natation loisir	Vélo loisir	Football	Randonnée pédestre	Jogging et footing	Gymn. de forme et d'entretien	Population de 15 ans et plus - 2010
<i>agriculteurs exploitant</i>	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	1,0
<i>artisans, comm., chefs d'entr.</i>	3	2	2	3	3	2	3,6
<i>cadres et prof° intell. sup.</i>	10	8	5	10	9	7	8,9
<i>professions intermédiaires</i>	20	18	13	20	21	11	13,5
<i>employés</i>	17	17	12	18	19	14	16,4
<i>ouvriers</i>	9	15	28	8	15	4	12,6
<i>retraités</i>	17	22	1	29	4	46	27,0
<i>autres inactifs</i>	23	17	38	11	28	15	17,3

Note de lecture : Les cases en jaune indiquent une forte sur-représentation vis-à-vis de la structure de la population en 2013, celles en rouge une importante sous-représentation.

Sources : Tableau issu des données de l'enquête 2010 et de l'enquête Emploi de l'INSEE de 2010.

Les professions intermédiaires sont le groupe le plus souvent sur-représenté (4 activités) avec les « autres inactifs » qui renvoient principalement aux élèves ou étudiants (3 activités également). Si les retraités sont le groupe le plus important en vélo loisir et en randonnée pédestre, la gymnastique de forme et d'entretien est la seule activité où ils sont sur-représentés, à l'opposé du football et du jogging où ils sont sous-représentés. Enfin, les ouvriers se distinguent essentiellement dans la pratique du football (où les cadres sont sous-représentés) et par leur faible pratique de la gymnastique. Si la part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans ce tableau ne laisse pas apparaître de formes de sur-représentation, leur propension au cumul d'activité laisse toutefois supposer qu'ils peuvent être sur-représentés dans des pratiques sportives plus distinctives⁴⁵ symboliquement que celles évoquées ici.

⁴⁵ Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minit, 1979.



f) Lieu de résidence

Le niveau de pratique est relativement proche entre milieux rural et urbain avec respectivement 81 % et 84 % déclarant une pratique dans l'enquête 2000, avec malgré tout des spécificités liées à l'âge. Il y a plus de pratiquants et de pratiquantes à la campagne avant 35 ans et, à l'inverse, plus de pratiquantes en ville qu'en milieu rural après cet âge. L'intensité de la pratique et l'adhésion à des structures sportives semblent également comparables.

L'enquête de 2003 montre cependant que les plus sportifs sont les habitants des grandes villes de province.

C'est dans le choix des activités qu'apparaissent les différences les plus marquantes, notamment autour d'activités dans lesquelles l'âge est discriminant ou qui nécessitent des équipements particuliers. En effet, en 2000, les activités les plus rurales sont celles avec un âge moyen important (à l'exception de la gymnastique) : vélo, boules, pêche, chasse, à l'inverse des activités « urbaines » où l'âge moyen est plus faible : natation, footing, tennis, danse, roller.

Au-delà de la question de l'âge, la proximité des équipements joue également un rôle important dans cette différenciation entre milieux urbain et rural, en particulier pour le tennis et la natation, deux pratiques où l'éloignement des équipements constitue un frein pour les habitants de milieu rural⁴⁶. Dans le cas de la natation par exemple, 52 % des Parisiens et des habitants de l'agglomération parisienne la pratique contre 34 % des habitants en milieu rural⁴⁷.

Par ailleurs, ces différences recoupent aussi d'autres facteurs sociaux, comme les niveaux de vie et de diplôme. Ainsi, les Franciliens et plus encore les Parisiens sont issus en moyenne de milieux sociaux plus favorisés, sont plus diplômés, plus jeunes et ont des revenus plus élevés que le reste de la population, autant de facteurs qui favorisent la pratique sportive⁴⁸. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la pratique du ski est plus répandue chez les Franciliens et Parisiens (18 %) que chez les habitants de commune de moins de 5000 habitants (12 %)⁴⁹, ce qui renvoie au niveau de vie des pratiquants.

L'enquête 2010 semble toutefois démontrer des résultats quelque peu différents, mais qu'il convient de relativiser du fait d'une définition différente des communes entendues comme « rurales ».

En effet, si l'on retrouve l'idée d'un niveau de pratique à peu près similaire (autour de 90 %), les ruraux (ici moins de 2000 habitants) ont une pratique moins soutenue que les urbains (39 % pratiquent plus d'une fois par semaine, contre 44 % pour ceux des villes de 2000 à 100 000 habitants et de plus de 100 000 habitants). Par ailleurs, parmi

⁴⁶ Guy Truchot, « Les ruraux », in Patrick Mignon, Guy Truchot (dir.), *Les pratiques sportives... op. cit.*, p. 47-49.

⁴⁷ Patrick Mignon, Guy Truchot (dir.), *Les pratiques sportives... op. cit.*, p. 169.

⁴⁸ Magali Andrier, « La pratique sportive en Ile-de-France », in Lara Muller (dir.), *La pratique... op. cit.*, p. 110.

⁴⁹ Patrick Mignon, Guy Truchot (dir.), *Les pratiques sportives... op. cit.*, p. 169.

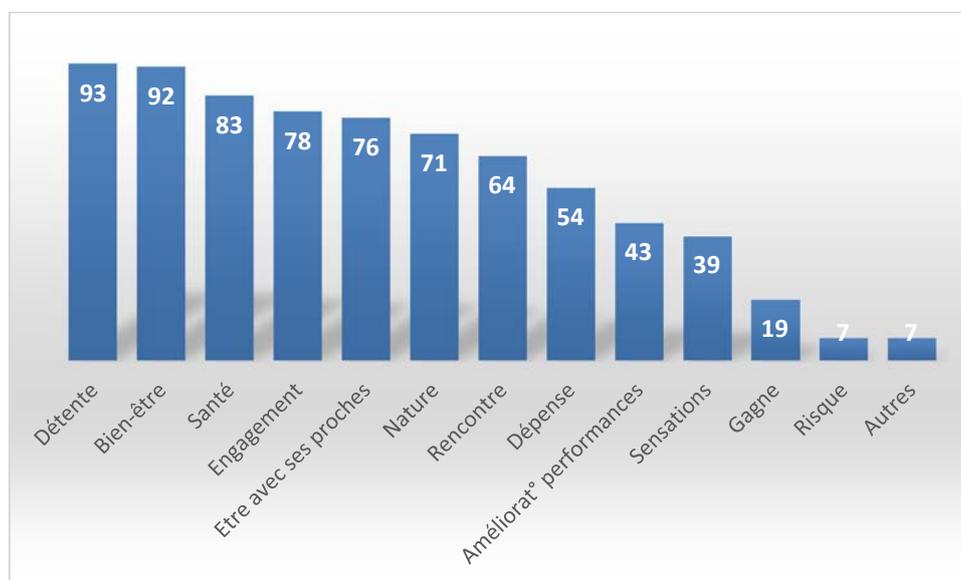


les 6 activités les plus pratiquées, les habitants des villes de plus de 100 000 habitants sont au moins deux fois plus nombreux que ceux du milieu rural, y compris dans des sports présentés en 2000 comme plutôt ruraux (le vélo) ou neutres (le football).

2.3. Analyse des motivations

a) Repérage des principales motivations

Graphique n° 4. Les motivations des pratiquants (en %)



Sources : Données issues de l'enquête de 2000.

Champ : Population âgée de 15 à 75 ans.

Ce graphique, issu de l'enquête 2000⁵⁰, laisse apparaître la prédominance des motivations « sanitaires » au sens large (détente, bien-être, santé évoqués par plus de 80 % des pratiquants). L'attrait pour la sociabilité (être avec ses proches et la rencontre mentionnés respectivement par 76 et 64 % des pratiquants), le contact avec la nature (71 %) ou encore l'engagement (78 %) constituent également des critères de motivation importants. A l'inverse,

⁵⁰ Patrick Mignon, Guy Truchot (dir.), *Les pratiques sportives... op. cit.*, p. 195.



l'amélioration des performances et surtout la gagne apparaissent en comparaison relativement faibles (respectivement 43 et 19 % des pratiquants). De même, si la recherche de sensation est évoquée par 39 % des pratiquants, le risque ne représente lui que 7 % des motivations déclarées, ce qui laisse à penser que les « nouvelles » pratiques mettant en avant ces dimensions (on pense notamment aux sports de glisse) restent minoritaires.

L'enquête 2010 semble confirmer globalement ces résultats⁵¹. Le contact avec la nature, la convivialité (rencontre avec les autres, plaisir d'être avec ses proches, amusement et détente) et la santé (bien-être, exercice et entretien physique, être bien dans sa peau) sont les motivations les plus citées, à plus de 80 %. Les motivations plus physiques (sensations, engagement et dépense physique), ainsi que la compétition et la performance, sont beaucoup moins répandues.

b) Discrimination selon les sports

L'enquête de 2000 laisse apparaître des différences de motivation en fonction du type d'activités⁵². Les sports dans lesquels la recherche de la performance et de la gagne sont les plus importants sont les sports de combat et les arts martiaux, ainsi que plusieurs sports collectifs : rugby, handball, basket, football. Cela correspond à des activités essentiellement pratiqués par un public « jeune » et pour lesquels il existe une plus forte proportion de non-diplômés (handball et sports de combat).

Le constat semble le même dans l'enquête 2010, où le football est la seule pratique parmi les 6 familles d'activités les plus pratiquées à se distinguer en termes de critères de motivation puisque l'engagement physique (cité par environ 80 % des pratiquants), les sensations (environ 75 %), la compétition et la performance (environ 55 %) sont davantage cités que dans les autres activités. Mais, là encore, la santé (90 %) arrive en tête des motivations.

c) Selon les variables socio-démographiques

Les variables socio-démographiques jouent un rôle sur les motivations des pratiquants. **Les études sur les pratiques culturelles et sportives montrent des différences de représentation de la pratique et donc des critères de motivation en fonction du milieu social**⁵³. Les données à notre disposition ne nous ont pas permis

⁵¹ Brice Lefèvre, Patrick Thiery, « Les principales activités... », *op. cit.*, p. 5.

⁵² Patrick Mignon, Guy Truchot (dir.), *Les pratiques sportives... op. cit.*, p. 196.

⁵³ Pierre Bourdieu, *La distinction... op. cit.* ; Philippe Coulangeon, Yannick Lemel, « Les pratiques culturelles et sportives... », *op. cit.*



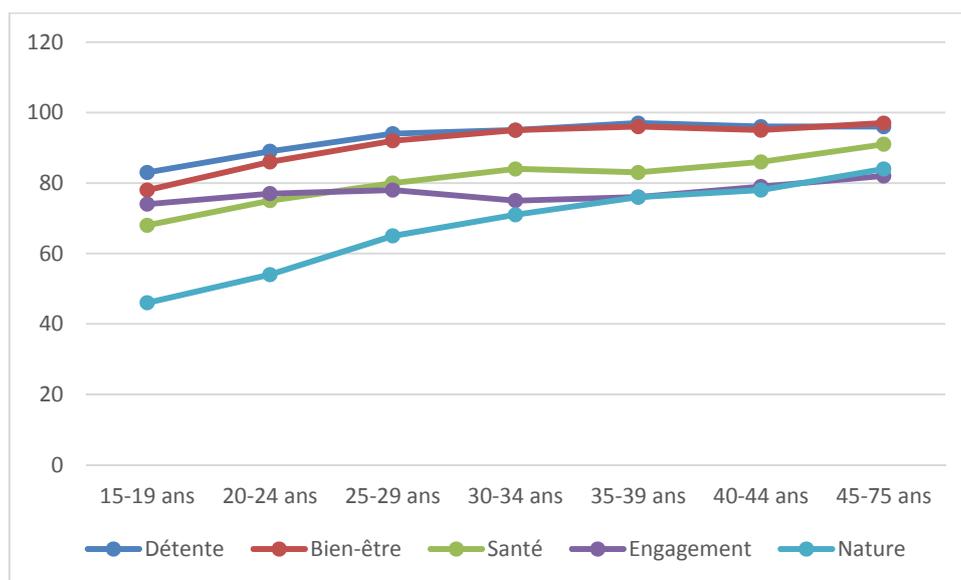
d'évaluer de façon chiffrée cette influence, mais certaines caractéristiques apparaissent malgré tout selon l'âge et le genre des pratiquants.

- **Âge**

Les diverses motivations pour pratiquer une APS évoluent de façon différente selon l'âge⁵⁴ :

- Les motivations qui progressent avec l'âge : détente, bien-être, santé, nature, engagement
- Les motivations qui diminuent avec l'âge : performance, sensations, gagne, risque
- Celles qui sont stables : proches, rencontre, dépense

Graphique n° 5. Les motivations qui progressent avec l'âge.



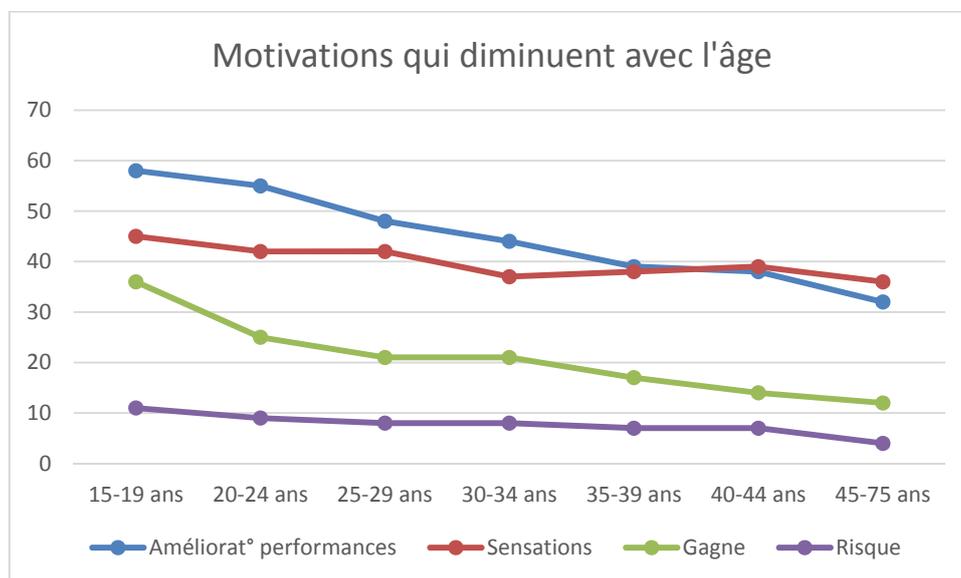
Sources : Données issues de l'enquête 2000.

Champ : Population de 15 à 75 ans.

⁵⁴ Patrick Mignon, Guy Truchot (dir.), *Les pratiques sportives... op. cit.*, p. 195.



Graphique n° 6. Les motivations qui diminuent avec l'âge.



Sources : Données issues de l'enquête 2000.

Champ : Population de 15 à 75 ans.

Ces deux graphiques font ressortir le fait que les motivations d'ordre sanitaire sont non seulement les plus fréquentes, mais sont aussi de plus en plus prégnantes avec l'âge. A l'inverse, celles plus proches du pôle des compétiteurs (la performance, la gagne, etc.) sont surtout le fait d'un public plus jeune.

Il convient également de noter que les motivations liées à la sociabilité (être avec des proches, la rencontre), mais aussi la dépense d'énergie, sont relativement stables, quelle que soit la tranche d'âge.

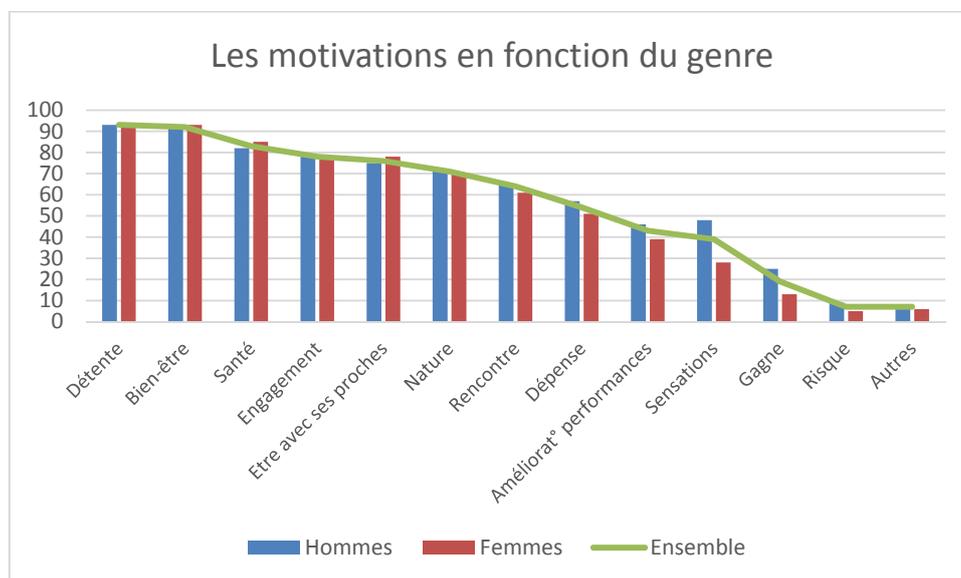
- **Genre**

Les motivations varient aussi en fonction du genre⁵⁵.

⁵⁵ *Ibid.*



Graphique n° 7. Les motivations en fonction du genre.



Sources : Graphique issu des données de l'enquête 2000.

Champ : Population de 15 à 75 ans.

Si la hiérarchie des motivations est la même entre hommes et femmes, avec des niveaux à peu près similaires pour les principales d'entre elles, une différence s'opère au niveau des critères liés au pôle « performance » de notre typologie, avec des hommes davantage motivés par les sensations (48 % chez les hommes contre 28 % chez les femmes), la gagne (25 % contre 13) et l'amélioration des performances (46 % contre 39).

Un résultat intéressant puisqu'il est conforme aux déclarations de pratiques évoquées précédemment qui mettaient en avant le fait que les hommes ont des pratiques plus intenses et sont plus nombreux que les femmes à participer à des compétitions.

2.4. Analyse des profils de pratiquants

Les différentes informations recueillies nous permettent d'illustrer davantage notre typologie, que ce soit en termes de caractéristiques socio-démographiques des différents profils ou de types d'activités auxquels ils s'adonnent. L'idée n'est bien sûr pas ici d'homogénéiser telle ou telle pratique qui serait l'exclusivité de certains pratiquants, mais de tenter d'identifier certains traits caractéristiques. Par ailleurs, les « amateurs » et les « occasionnels » sont



vraisemblablement les profils dont les effectifs ont le plus augmenté, bien que cela soit difficile à quantifier précisément, ceux des « compétiteurs » et des « non pratiquants » étant quant à eux en baisse.

a) Une répartition selon les caractéristiques sociales

- *Les compétiteurs*

On l'a dit, les « compétiteurs » constituent une part minoritaire des pratiquants (12,5 % des pratiquants).

Leur profil, qui allie intensité de la pratique et recherche de la performance, laisse à penser qu'il s'agit pour l'essentiel d'hommes, jeunes, dont le niveau de diplôme et de revenus sont importants, ces critères étant ceux favorisant une activité soutenue et l'attrait pour la dimension compétitive.

De même, on sait que la dimension compétitive demeure un facteur très discriminant entre hommes et femmes, puisque le taux de participation à des compétitions ou des manifestations n'est que de 10 % pour ces dernières contre 26 % des hommes.

C'est aussi dans cette catégorie que l'on retrouve la plus forte multi-pratique (au moins 10 activités : 6 % des pratiquants, soit 2,8 millions d'individus). Les individus concernées par cette spécificité sont en effet majoritairement des hommes de moins de 30 ans, plus souvent membres d'un club ou d'une association que le reste des pratiquants et bénéficiant d'un encadrement.

Les activités où ce type de pratiquants sont les plus nombreux sont les sports collectifs, dont on sait qu'ils sont les pratiques les plus soutenues, en club et où la participation à des compétitions est la plus importante, mais aussi les sports de combat et les arts martiaux, même si pour ces dernières activités, la recherche de performance ne se manifeste pas forcément par la participation à des compétitions.

Cette catégorie apparaît légèrement en baisse depuis 2000 puisque l'enquête précédente de l'INSEP estimait le nombre de compétiteurs en club à 5,5 millions de personnes, soit un total supérieur à celui observé en 2010 (4,4 millions) et 2,9 millions de compétiteurs hors club, contre 1,5 millions en 2010. Ce résultat est cependant à nuancer dans la mesure où peu d'informations sont disponibles sur le caractère intense ou non de la pratique pour 2000, même si le fait d'être adhérent et de faire de la compétition renvoie en général à une pratique fréquente et engagée.

Une autre évolution de long terme concerne sans doute le développement de la multi-pratique, puisque l'histoire des pratiques sportives en France nous rappelle que les sportifs intensifs des années 1960 et 1970 se caractérisaient généralement par la mono-pratique⁵⁶.

⁵⁶ Philippe Tétard (dir.), *Histoire du sport... op. cit.*



- *Les amateurs*

Cette catégorie regroupe à la fois un nombre très important d'individus (28 millions de personnes), mais est aussi moins caractérisée par un recrutement spécifique : des pratiquants réguliers ou intensifs dont la pratique est avant tout orientée vers le loisir et/ou la détente.

Certaines disciplines semblent caractéristiques de ce type de pratiquants. C'est notamment le cas de la gymnastique de forme et d'entretien, qui donne souvent lieu à des pratiques régulières, voire soutenues – et dont le public est plutôt féminin et âgé –, souvent en club ou association, mais dont la finalité est éloignée de la recherche de performance. On pourrait regrouper également dans cette catégorie les pratiquants d'activités telles que le jogging ou le footing, le plus souvent pratiqué une fois par semaine, sans participation à des compétitions. C'est aussi le cas de la chasse, de la musculation, de la danse et de l'équitation. D'anciens pratiquants sportifs qui ont fait un sport collectif avec de l'engagement et de l'intensité s'adonnent désormais à ces sports, mais dans le cadre d'une pratique de loisirs et la plupart du temps en dehors des institutions traditionnelles.

- *Les occasionnels*

Représentant environ un quart de la population, les « occasionnels » regroupent à la fois les pratiquants peu réguliers (moins d'une fois par semaine) (10,4 millions d'individus) et ceux qui pratiquent exclusivement en vacances (2,4 millions).

Le fait de regrouper dans une même catégorie ces deux types de pratiquants se justifie vis-à-vis des critères évoqués précédemment (volume d'activité et nature de la pratique) et permet de faire ressortir des profils et des pratiques cohérentes : en l'occurrence des activités « *le plus souvent qualifiées de loisir ou de détente (marche, vélo, natation ou baignade)* »⁵⁷ pour les vacanciers mais aussi des pratiques telles que la randonnée pédestre, la voile, les sports mécaniques ou encore l'escalade pour les autres, le plus souvent effectuée en dehors de toute structure, avec une sous-représentation des jeunes.

Dès lors, il est aussi plus difficile de faire ressortir des « profils » précis, compte tenu de la très grande hétérogénéité de ce type de pratiquants.

⁵⁷ Brice Lefèvre, Patrick Thiery, « Les premiers résultats... », *op. cit.*, p. 2.



- ***Les non pratiquants***

Ce profil se structure à l'opposé de celui des « compétiteurs ». Il s'agit pour l'essentiel de femmes, plus âgées en moyenne que les pratiquants (43 % d'entre eux ont plus de 65 ans) et avec des revenus plus modestes. Les explications de la non-pratique dépendent notamment de l'âge. Les seniors évoquent le plus souvent l'âge et les problèmes de santé tandis que les explications des plus jeunes sont plus variées : contraintes familiales et professionnelles, coût des activités et du matériel, éloignement des équipements et manque d'intérêt pour le sport.

Evolution : Selon les enquêtes de l'INSEP et du ministère, il semblerait que le taux de non pratiquants ait diminué entre 2000 et 2010, passant de 17 % à 12 % de la population. A l'inverse, un billet récent de France Stratégie⁵⁸ s'alarme de la progression de cette catégorie et de la diminution de la pratique régulière, toutefois, les chiffres très importants annoncés ainsi que la méthodologie même de l'Eurobaromètre conduisent à se montrer prudents vis-à-vis de ce type de résultats.

- ***Les utilitaires exclusifs***

Pour les « utilitaires exclusifs » (1,5 millions de personnes, soit 3 % de la population), les pratiques concernées sont la marche, le vélo ou vtt, la moto. Il s'agit souvent de déplacements routiniers (école, travail) ou effectués pour des raisons de santé.

b) Une répartition selon les disciplines

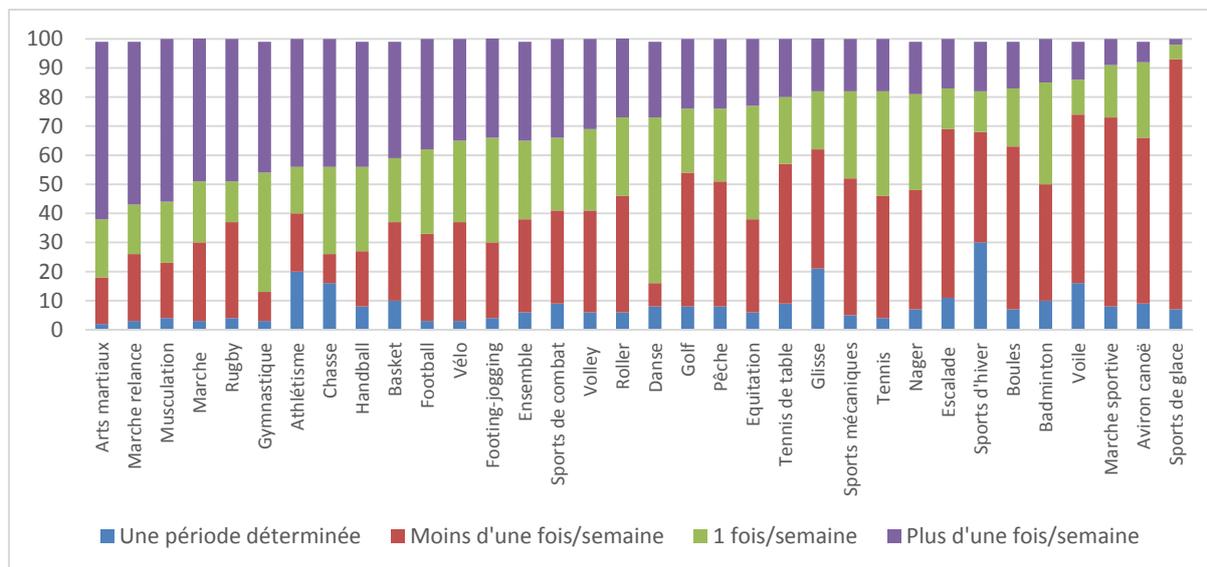
La prise en compte de la fréquence et de la période de pratique selon les APS permet de distinguer ces activités et d'estimer la façon dont les profils de pratiquants se répartissent.

⁵⁸ Marie-Cécile Naves, « La pratique sportive régulière des Français en baisse : quelles pistes d'action publique ? », 31 mars 2014, <http://www.strategie.gouv.fr/actualites/pratique-sportive-reguliere-francais-baisse-pistes-daction-publique>.



- *Différentes pôles en fonction de la fréquence de la pratique*

Graphique n° 8. Fréquence de la pratique selon les APS



Sources : Graphique issu des données de l'enquête 2000.

La répartition des activités en fonction de leur fréquence de pratique laisse apparaître différents pôles qui regroupent parfois des activités a priori éloignées les unes des autres⁵⁹.

C'est par exemple le cas du **pôle « intensif »**, qui regroupe les activités pour lesquelles la pratique « plus d'une fois par semaine » représente plus d'un tiers des pratiquants. On retrouve en effet à la fois les arts martiaux, la musculation, la gymnastique, l'athlétisme, la chasse, le footing-jogging, les sports de combat et plusieurs sports collectifs (rugby, handball, basket, football). C'est a priori parmi ces sports que les « compétiteurs » vont être les plus nombreux, mais il conviendra aussi de tenir compte du fait que ces différentes activités ne recouvrent pas forcément les mêmes modalités, d'où la présence aussi d'« amateurs » pratiquant dans une optique de loisir.

On retrouve ensuite ce que l'on pourrait appeler le **pôle « régulier »**, où la pratique une fois par semaine représente plus d'un tiers des pratiquants : l'équitation, la danse, ainsi que d'autres activités également présentes dans

⁵⁹ Si elles sont présentes sur le graphique, on a choisi dans l'analyse de ne pas tenir compte des APS où la pratique utilitaire pouvait s'avérer importante : le vélo, la marche après relance et la marche (qui regroupe marche après relance et marche sportive).



d'autres pôles (la gymnastique et le footing-jogging dans celui de la pratique intensive et le tennis et le badminton dans celui de la pratique occasionnelle).

Les sports de glace, l'aviron-canoë, la marche sportive, la voile, les boules et l'escalade ont un pourcentage de pratique « moins d'une fois par semaine » supérieur à 50 %, d'où une place importante dans ces activités des « occasionnels ». Présence également dans ce pôle d'activités de raquette telles que le tennis, le badminton, le tennis de table, ainsi que les sports mécaniques dont plus d'un tiers des pratiquants déclarent une pratique occasionnelle. Même chose pour les sports d'hiver et la glisse, qui sont sans surprise les activités pour lesquelles la pratique à une période déterminée est la plus importante (respectivement 30 et 21 % des pratiquants).

- *Une correspondance entre fréquence et période de pratique*

On retrouve dans les grandes lignes ces spécificités dans l'enquête 2003, avec le tableau suivant qui permet de voir une forme d'opposition entre les APS pratiquées au moins une fois par semaine et tout au long de l'année (arts martiaux, danse, musculation et sports collectifs) et celles pratiquées moins d'une fois par mois et à certaines périodes ou pendant les vacances (glisse, canoë, voile, randonnée, sports de glace, boules, tennis, etc.).



Tableau n° 7. Classement des APS selon la fréquence et la période de pratique

Principale fréquence de la pratique	Principale période de pratique			
	Tout au long de l'année Plutôt régulièrement	Tout au long de l'année Plus ou moins régulièrement	Tout au long de l'année Plutôt de temps en temps	A certaines périodes ou pendant les vacances
Au moins une fois par semaine	Arts martiaux Danse Musculature Football Basket-ball, volley-ball, handball Rugby	Sports de combat Vélo	Gymnastique	
Une à trois fois par mois		Randonnée pédestre	Roller, skate	Natation, plongée
Moins d'une fois par mois			Ski, surf Canoë, aviron, ski nautique Voile, planche à voile Randonnée en montagne Patinage, hockey Pétanque, billard Pêche Ten. de table, bad., squash	

Note : la moto et les autres sports mécaniques, l'équitation, le tennis et le golf échappent à ce classement et ne figurent donc pas dans ce tableau.

Source : Insee, Enquête « Participation culturelle et sportive », 2003.

Source : Tableau issu de Lara Muller, « Les modalités de pratique », in Lara Muller (dir.), *La pratique des activités... op. cit.*, p. 53.

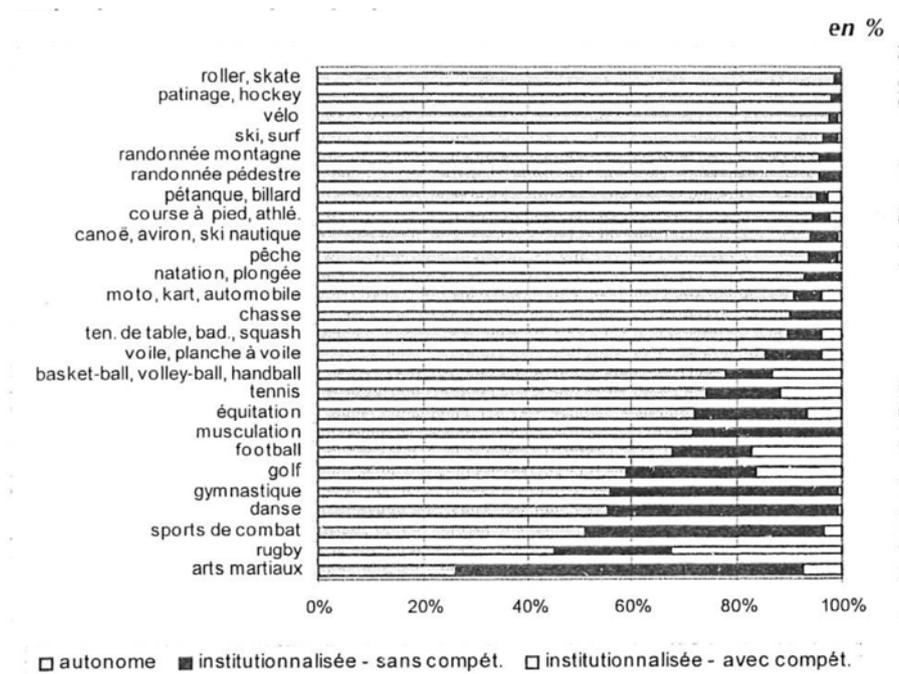
On voit donc bien se structurer des formes d'opposition entre les pratiques en termes de fréquence et de période. Il est d'ailleurs intéressant de noter que cette distinction recoupe peu ou prou une autre forme d'opposition, celle liée au degré d'autonomie ou au contraire d'encadrement de la pratique.

- **Une correspondance entre temporalité et modalité de la pratique**

Si l'immense majorité des activités étudiées ici se pratique majoritairement de façon autonome (seuls les pratiquants d'arts martiaux et de rugby ont une pratique majoritairement institutionnalisée), on voit malgré tout que les activités les plus institutionnalisées correspondent à celles dont la fréquence est régulière ou intensive.



Graphique n° 9. Modes de pratique par APS



Champ : personnes de 15 ans ou plus pratiquant l'APS.

Lecture : parmi les pratiquants d'arts martiaux, 74 % font cette discipline dans un cadre institutionnalisé (8 % avec de la compétition, 66 % sans).

Source : Insee, Enquête « Participation culturelle et sportive », 2003.

Source : Tableau issu de Lara Muller, « Les modalités de pratique », in Lara Muller (dir.), *La pratique des activités... op. cit.*, p. 49.



2.5. Cas particuliers

a) Les publics « spécifiques »

- *Les personnes en situation de handicap*

Il y a aujourd'hui peu d'informations chiffrées sur les pratiques sportives des personnes en situation de handicap⁶⁰. Quelques données existent cependant sur le nombre de licenciés des fédérations handisport et de sport adapté. Entre 2001 et 2011, celles-ci voient leurs effectifs passer de 40 735 licences à 60 678, soit une augmentation de 49 %. Malgré cette importante augmentation, le poids de ces licenciés demeure très faible au sein de l'ensemble des fédérations multisports, qui regroupent 5 155 000 licences⁶¹. Cependant, il est difficile d'évaluer précisément le poids relatif de ces pratiquants vis-à-vis de la population « handicapée » étant donné que celle-ci varie aussi très fortement en fonction des critères retenus. Un dossier de l'Institut Régional de Développement du Sport (IRDS)⁶² indique ainsi que cette population peut être évaluée entre 1 et 12 millions d'individus ! Par ailleurs, il n'existe pas de données sur la pratique non-encadrée ni d'estimation précise du nombre de personnes handicapées adhérant à des associations sportives ordinaires. La seule étude sur le sujet à notre connaissance est le rapport de 2003 d'Anne Marcellini et Maks Banens à partir de l'enquête HID (Handicap – Incapacités – Désavantages) de 1998 et 1999. Si les comparaisons doivent être effectuées avec prudence, du fait des différences de modalités de questionnement et d'âge de la population étudiée (5-74 ans), les personnes souffrant d'au moins une déficience ont un taux de pratique moins important que la population globale (40 % pour les hommes à domicile et 32 pour les femmes, 35 pour les hommes en institution et 29 pour les femmes, contre 48 % de déclaration spontanée pour la population globale dans l'enquête de 2000)⁶³.

Au-delà d'un taux de pratique moins élevé que le reste de la population, on retrouve également une forte différence entre hommes et femmes, y compris dans la pratique licenciée puisque les hommes représentent, en 2012, 70 % des effectifs de la Fédération Française Handisport (FFH) et 65 % de ceux de la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)⁶⁴.

⁶⁰ Le Pôle Ressources National Sport et Handicaps propose malgré tout un certain nombre d'informations sur le sujet.

⁶¹ Eric Cléron, « 10 ans de licences sportives », *Stat-info*, n° 13 – 03, 2013, p. 3.

⁶² « La pratique sportive pour les personnes en situation de handicap en Ile-de-France », *Les dossiers de l'IRDS*, n° 10, 2010, p. 1.

⁶³ Maks Banens, Anne Marcellini, *Pratiques sportives et personnes handicapées en France. Exploitation de l'enquête HID*, Université Montpellier 1 – DREES, 2003, p. 10.

⁶⁴ *Atlas national des fédérations sportives 2012*, Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, 2012, p. 166-169.



Par ailleurs, on peut noter une différence d'implantation géographique entre les membres de la FFH et ceux de la FFSA, les premiers étant sur-représentés en milieu urbain (66,4 % contre 58,6 % de la population totale des licenciés), les seconds davantage en milieu rural (29 % contre 17,4 % de l'ensemble des licenciés).

- **Les habitants des ZUS**

Les ZUS (Zones Urbaines Sensibles) constituent des espaces spécifiques en termes de demande de pratique sportive, dans le sens où elles regroupent des populations particulièrement concernées par certains déterminants sociaux de la non-pratique : niveaux de diplômes et de revenus peu élevés, sur-représentation des catégories sociales populaires (ouvriers, employés, chômeurs), difficultés de transport.

S'il n'existe pas de chiffres précis de la pratique hors-structure, le pourcentage de licenciés dans ces zones est clairement inférieur à la moyenne nationale. Ainsi, alors que les 4,4 millions d'habitants des ZUS représentent 7 % de la population totale, les résidents des ZUS représentent, en 2011, 3,6 % des licenciés, soit environ 500 000 personnes, avec un écart entre hommes et femmes (respectivement 3,8 des licenciés masculins et 3 % des licenciées féminines). Parmi les disciplines pratiquées, les licenciés des ZUS sont les mieux représentés dans certains sports de combats (lutte et taekwondo avec respectivement 13,4 et 9,2 % de l'ensemble des licenciés de ces sports), dans des « sports US » comme le football américain (8,7 %) et le baseball/softball (6,1%), ainsi que dans le football (6,2 %). C'est le cas aussi pour certaines fédérations multisports, notamment la Fédération Sportive et Culturelle Maccabi (12%), mais aussi l'Union Sportive Léo Lagrange (6,6 %), la Fédération du Sport Travailleuse (5,8 %) et la Fédération Française Handisport (5,8 %)⁶⁵. A l'inverse, au-delà des fédérations dont la pratique nécessite un environnement naturel spécifique et/ou qui implique la question des vacances, comme le ski, le surf ou la voile (environ 1 % des licenciés de ces sports), le badminton (2,3 %), le squash (2,2 %), le tennis (1,7 %), l'équitation (1,4 %) ou encore le rugby (0,2 %) sont très peu représentés au sein des ZUS.

La pratique hors-structure au sein des ZUS pose aussi la question des équipements. Ces espaces disposent d'un nombre moindre d'équipements, qui sont généralement orientés vers les sports collectifs, en extérieur et proposent moins souvent qu'ailleurs des espaces favorisant la convivialité (buvettes, vestiaires, etc.)⁶⁶.

Autre constat, il semble que les femmes dans ces espaces aient un accès moindre à la pratique sportive, ce qui, là encore, rejoint le constat d'une influence du milieu social particulièrement forte sur la pratique des femmes.

Des constats à peu près similaires sont faits au sujet des quartiers populaires en général⁶⁷.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 22.

⁶⁶ Lara Muller, Isabelle Van de Walle (dir.), *L'offre d'équipements sportifs et les freins à la pratique sportive dans les zones urbaines sensibles*, Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports/CREDOC, 2014.

⁶⁷ « La pratique sportive en Seine-Saint-Denis », *Les dossiers de l'IRDS*, n° 19, 2012.



Au-delà de cette réalité, il convient de relever le potentiel de pratiquants très important de ces quartiers, du fait notamment de la plus grande jeunesse de leur population, ce qui, là encore, pose en filigrane la question de l'adaptation de l'offre de pratique envers un public dont les ressources culturelles et financières constituent un frein important.

- ***Les habitants des ZRR***

La problématique des ZRR (Zones de Revitalisation Rurale) est quelque peu différente de celles des ZUS, bien que l'on retrouve certaines caractéristiques communes, comme la faible dotation en équipements sportifs et la question des temps de déplacement jusqu'aux équipements sportifs existants.

Les ZRR regroupent 6,3 millions de personnes sur plus de 10 000 communes (soit environ 10 % de la population totale, et plus de 50 % de la population dans 10 régions). Elles représentent par ailleurs la moitié des communes rurales. Enfin, elles se caractérisent par une densité démographique inférieure à 33 habitants au kilomètre carré et par au moins l'un de ces trois critères : déclin de la population totale, déclin de la population active, taux de population active agricole supérieur au double de la moyenne nationale.

Il s'agit donc a priori de populations généralement vieillissantes, marquées par la production agricole ou par des taux d'inactivité important, autant de facteurs qui sont défavorables à la pratique sportive.

La dotation en équipement de ces espaces laisse apparaître un fort déficit puisque 43 % d'entre elles ne possèdent aucun équipement sportif (contre 36,4 % en moyenne pour les zones rurales) et qu'elles possèdent par ailleurs le plus faible taux d'équipement par commune (2,6 contre 5,7 pour l'ensemble des communes rurales)⁶⁸.

Là encore se pose la question de l'offre de pratique, étant donné que la priorité est généralement donnée dans ces zones à une redynamisation économique (liée à certains avantages fiscaux) afin de retenir voir d'attirer des actifs.

b) Nouvelles pratiques

- ***L'opposition classique entre sports « nouveaux » et « anciens »***

L'opposition entre sports « nouveaux » et « anciens » est un élément structurant de l'espace des sports⁶⁹. La mode sportive fait apparaître de nouvelles disciplines dans presque tous les sports. Le matériel est de plus en plus

⁶⁸ *L'offre d'équipements sportifs dans les territoires ruraux*, Ministère des Sports, 2012.

⁶⁹ Christian Pociello, « La force, l'énergie, la grâce et les réflexes ». Le jeu complexe des dispositions culturelles et sportives », in Christian Pociello (dir.), *Sports et société... op. cit.*, p. 171-238.



sophistiqué. Des activités se combinent entre elles (hybridation) pour en donner de nouvelles, par exemple le canyoning est né du mariage entre l'escalade, la spéléologie et le canoë-kayak ou encore le stand-up paddle issu de croisement entre le surf et le canoë-kayak.

Les années 1980-1990 ont vu la percée de nombreuses activités nouvelles et, de manière générale, les activités se déroulant dans un cadre naturel ou menées en dehors de tout esprit de compétition progressent : la marche, l'escalade, le VTT, les sports de glisse nature, etc. La croissance du roller, du badminton ou du VTT semble également témoigner de l'émergence d'une culture sportive urbaine : ces activités s'inscrivent soit dans une forme d'appropriation des espaces de circulation, soit dans les nouveaux espaces aménagés dans et autour des grandes villes (salles de sport ou parcs aménagés).

Par ailleurs, l'émergence de ces nouvelles pratiques s'est accélérée ces dernières années. Cela interroge à la fois la façon de percevoir les pratiques sportives et leurs fonctions. Si ces pratiques bénéficient de formes d'institutionnalisation variables, elles posent aussi la question de l'écart entre leur visibilité médiatique et la réalité de leurs effectifs de pratiquants, sans que l'on sache toujours si ces pratiques ne concernent « que » quelques centaines d'individus (Ex. du base-jump) ou s'il s'agit de pratiques plus massives⁷⁰.

- l'accrobranche (parcours sécurisé dans les arbres) qui apparaît dans le début des années 1990, prend son essor en France dans les années 2000.

- la marche nordique, discipline venue des pays scandinaves et qui combine la marche et l'utilisation de bâtons propulseurs, se développe au milieu des années 2000.

- des pratiques « hybrides » mixant des disciplines existantes apparaissent, telles le trail et l'ultra-trail (combinaison de course à pied et de randonnée), le kitesurf (planche à voile et aile de traction), le jorkybal (mélange de football et de squash) ou le speedminton (variante du badminton), le base-jump, etc.

Ces pratiques, dont on notera l'hétérogénéité et que l'on peut qualifier d'émergentes, présentent des taux de pratique ne dépassant pas 0,3 % de la population des 15 ans et plus.⁷¹

- **Illustrations territoriales**

En prenant le cas particulier de la **Charente-Maritime**, les disciplines non olympiques connaissent une augmentation de 62% (gain de 10 000 licenciés) avec l'apparition dans le département de nouvelles disciplines depuis une dizaine d'années : le squash, le vol libre, le futsal, le sport automobile et certains sports de combat (aïkido, full contact...). On notera les évolutions les plus remarquables pour le golf qui a triplé ses licenciés en 20 ans (de 1289 à 3702 licenciés) et la randonnée pédestre passant de 338 à 2134 licenciés.⁷²

⁷⁰ Christophe Gibout, « Les pratiques sportives des jeunes : en marge des collectivités ? », in Gilles Vieille Marchiset (dir.), *De nouvelles solidarités par le sport : enjeux et perspectives*, Voiron, Presses Universitaires du Sport, 2010, p. 51-60 ; Jean-Pierre Augustin, « Assiste-t-on vraiment à un rejet de la culture sportive traditionnelle ? », *Agora débats/jeunesses*, n° 16, 1999, p. 11-20.

⁷¹ Brice Lefèvre, Patrick Thiery, « Les premiers résultats... », *op. cit.*

⁷² *Diagnostic départemental approfondi des pratiques sportives en Charente-Maritime*, 2013, DDCSPP / Conseil général et CDOS de Charente-Maritime / Profession sport et loisirs Poitou-Charentes.



Le développement des nouvelles pratiques en **Pays de la Loire** se vérifie sur le terrain avec l'apparition d'activités comme le "Futsal", le "Futnet" (ou Tennis ballon), le "Parkour" (consistant à franchir des éléments du mobilier urbain ou de l'environnement naturel selon une trajectoire sortant de l'ordinaire)...⁷³

c) Pratiques en entreprise

Les liens entre la pratique sportive et le monde du travail sont particulièrement anciens. Le paternalisme sportif du XIX^{ème} siècle, le sport corporatif à partir des années 1920 ou encore la participation à des compétitions extra-corporatives ou à des pratiques non compétitives (stages de sports extrêmes par exemple) depuis les années 1980 ont cherché à mettre l'accent sur les intérêts réciproques d'une pratique sportive des salariés, d'un point de vue économique, sanitaire et social⁷⁴. Plus récemment, les préoccupations de santé publique autour notamment de la lutte contre la sédentarité⁷⁵ et l'importation dans le domaine du management des références au monde sportif⁷⁶ génèrent un flot de discours très important sur la nécessité de développer les pratiques sportives dans la sphère professionnelle⁷⁷. Ces discours insistent généralement sur les bienfaits de l'activité physique et sportive sur la santé des salariés : diminution de l'absentéisme et du manque de concentration, hausse de la motivation, augmentation de la capacité de travail et hausse de bien-être avec la baisse des problèmes de santé.

Dans les faits, ces discours tranchent avec la réalité de la pratique sportive en entreprise, qui demeure en France très minoritaire. S'appuyant sur les chiffres de l'Eurobaromètre 2014, Anne-Cécile Naves note que 13 % seulement des pratiquants sportifs font du sport sur leur lieu de travail⁷⁸. La pratique corporative, si elle regroupe environ 1600 clubs affiliés à Fédération Française du Sport en Entreprise (FFSE), apparaît par ailleurs relativement limitée, non seulement du fait que nombre de ses licenciés pratiquent également le sport en dehors de l'entreprise⁷⁹ – et qu'elle ne touche pas un public de non sportifs – mais aussi par son recrutement essentiellement masculin (80 % des licenciés de la FFSE sont des hommes en 2010⁸⁰).

De plus, les dispositifs permettant la pratique d'un sport ou d'une activité physique au travail restent cantonnés à une partie réduite des entreprises et des administrations et l'on retrouve un écart très important entre les petites et

⁷³ *Le sport, vecteur de lien social et rôle éducatif*, Conseil économique, social et environnemental des Pays de Loire, 2012.

⁷⁴ Béatrice Barbusse, « Sport et entreprise : des logiques convergentes ? », *L'Année sociologique*, vol. 52, n° 2, 2002, p. 391-415.

⁷⁵ Organisation mondiale de la santé / Forum économique mondiale, « La prévention des maladies non transmissibles par l'alimentation et l'exercice physique sur le lieu de travail », 2008.

⁷⁶ Julien Pierre, « La mise en valeur(s) du sport par les revues de management », *Movement & Sport Science*, n° 72, 2011, p. 47-51.

⁷⁷ CNRS et Centre Maurice Halbwachs, *Les activités physiques et sportives et la santé des salariés sur le lieu de travail. Etat des lieux et préconisations*, 2012 ; *Guide pratique du sport en entreprise*, CNOF/MEDEF, 2012.

⁷⁸ Marie-Cécile Naves, « Comment mettre le sport au service des salariés ? », *La note d'analyse*, n° 298, Centre d'analyse stratégique, 2012.

⁷⁹ Marie-Cécile Naves, « Comment inciter le plus grand nombre... », *op. cit.*

⁸⁰ *Atlas national des fédérations sportives... op. cit.*, p. 16.



moyennes entreprises (PME) et les grands groupes, ces derniers étant ceux qui proposent la plupart de l'offre de pratique.

Par ailleurs, l'existence de tels dispositifs ne signifie pas nécessairement que les salariés prennent part aux activités proposées. La plupart n'utilisent pas les infrastructures et les dispositifs mis en place sur leur lieu de travail, lorsqu'ils existent, comme l'illustre l'article de Julien Pierre sur Adidas France qui montre que 10 % seulement des salariés du groupe sont membres du club de l'entreprise⁸¹. En général, les salariés évoquent pour la plupart un manque de motivation ou de temps, le souci de séparer leur vie privée de leur vie professionnelle et, dans une moindre mesure, le fait que l'offre sportive qui leur est proposée soit inadaptée à leurs attentes, que ce soit sur la pratique elle-même (souvent tournée vers la compétition) ou sur l'articulation avec le temps de travail⁸².

Enfin, contre une vision homogénéisante des salariés, la prise en compte des spécificités des différentes professions laisse apparaître des perceptions du sport fort différentes entre les PCS, notamment les cadres d'un côté et les ouvriers et employés de l'autre (ce qui se traduit déjà dans les taux de pratique sportive hors lieu de travail), en fonction notamment de la pénibilité physique liée à chaque profession⁸³.

d) Pratiques hors-structure

- ***Une majorité de pratiquants en dehors de toute structure***

Les pratiquants n'exercent plus leurs activités sportives de la même façon. Ils ont diversifié leurs lieux et leurs modalités de pratique. Toutes catégories confondues, ils recherchent une certaine liberté, une autonomie, boudant les contraintes horaires des formules d'abonnement. Les formes d'encadrement trop directives sont refusées au profit de modalités d'organisation qui favorisent la participation des individus. Le rejet des hiérarchies et des systèmes peut aller jusqu'au refus du classement, on s'arbitre entre joueurs, on institue son propre règlement. L'engagement moral qui découle de l'inscription dans un club et envers une équipe décourage celles et ceux qui ne parviendront pas à gérer les contraintes des entraînements et des matchs imposés.

En France, en 2010, les personnes cumulant une pratique intensive au sein d'une structure privée ou d'une association sportive avec une participation à des compétitions ou des rassemblements sportifs ne représentent plus que 8 % de la population des 15 ans et plus. Plus des deux tiers des pratiquants sportifs ne sont pas adhérents d'une structure (association ou club privé marchand).⁸⁴

⁸¹ Julien Pierre, « Le recours au sport chez Adidas. Effets des discours et des pratiques managériales sur l'implication des cadres », *Revue STAPS*, 2006, n° 74, p. 69-84.

⁸² Marie-Cécile Naves, « Comment mettre le sport au service de la santé... », *op. cit.*

⁸³ *Ibid.* ; Xavier Breuil, « Sports, loisirs et représentations corporelles au sein des clubs d'entreprise : étude comparée de la Société Générale et des Usines Renault », *Revue STAPS*, n° 87, 2010, p. 69-78.

⁸⁴ Brice Lefèvre, Patrick Thiery « Les premiers résultats... », *op. cit.*



La pratique d'une APS aujourd'hui en France se fait essentiellement de façon autonome (ou libre) Sur les 47 millions de pratiquants sportifs, seulement 14 millions sont adhérents d'une association ou d'une structure sportive (soit 29 % des pratiquants). La majorité des activités physiques et sportives se déroulent en dehors de tout encadrement professionnel. Par exemple, en France, seuls 25% des pratiquants du football sont licenciés en clubs ou pratiquent dans une structure organisée⁸⁵.

Ce constat est lié au fait que les activités les plus pratiquées (marche, vélo, natation, course hors stade) sont des activités qui peuvent se pratiquer sans avoir besoin d'appartenir à un club. Ceci explique aussi la forte progression des sports de nature au détriment des structures ou associations sportives traditionnelles. De plus, les nouvelles motivations des Français à la pratique sportive liées à la convivialité et au contact avec la nature rendent le sport en club et la compétition moins attrayant.

Globalement, un certain éloignement des citoyens vis-à-vis de l'engagement associatif est observé par la plupart des représentants sportifs. Il répond, pour les citoyens, à une volonté de conserver une forme de liberté de pratique et d'organisation de son temps. Le club peut être vu, aujourd'hui, comme une contrainte, d'où une pratique individuelle hors-structure croissante. Ces constats confirment une certaine tendance des comportements plus individualistes ou consuméristes et invitent à réinterroger l'organisation et les règles du mouvement sportif dans son ensemble⁸⁶.

- ***Illustrations territoriales***

Prenons les exemples de la Charente-Maritime, de l'Alsace, de l'Ariège et de la Bretagne qui présentent des rapports différenciés à la pratique auto-organisée.

En **Charente-Maritime**, on assiste à une pratique en structure plus élevée que la moyenne nationale mais qui concerne surtout les sports de nature. En effet, on recense en 2010, 36 806 licences de sports de nature, soit un quart des licences du département. Une grande partie des licenciés est délivrée sur le littoral puisque près de la moitié des licences de sport de nature concerne la pratique de la voile. Conformément à la forte progression du nombre d'associations de sports de nature ces deux dernières décennies, on observe une évolution constante du nombre de licenciés. C'est surtout vrai pour les activités terrestres avec notamment la randonnée pédestre et l'équitation dont le nombre de licenciés a augmenté exponentiellement. Pour les activités nautiques, le nombre de licenciés a également fortement augmenté, mais connaît néanmoins une stagnation ces dernières années⁸⁷.

⁸⁵ *Etude préparatoire au schéma départemental des politiques sportives de l'Ariège*, CONCEVO / DRJSCS de Midi-Pyrénées / Conseil général de l'Ariège, 2013.

⁸⁶ *Le sport, vecteur de lien social... op. cit.*

⁸⁷ *Diagnostic départemental approfondi des pratiques sportives... op. cit.*



En **Alsace**, le recours à l'encadrement est minoritaire. Dans deux cas sur trois la pratique d'une activité physique et sportive est auto-organisée. Le recours à un encadrement est très différent suivant qu'on adhère à une structure (le taux de pratique encadrée atteint 80 %) ou qu'on pratique hors-structure (le recours à un moniteur, professeur ou éducateur n'est effectif que dans 33 % des cas). Les femmes recourent plus souvent à l'encadrement que les hommes⁸⁸.

En ce qui concerne l'**Ariège**, on assiste à une pratique majoritairement hors institution.

La pratique encadrée, au sein d'une organisation (association ou club privé) ne représente qu'un tiers des pratiquants sportifs du territoire. L'essentiel de la pratique se fait sans encadrement, de façon auto-organisée.

La pratique institutionnalisée concerne davantage les jeunes et les publics aisés. Les motivations les plus probables sont la compétition, la volonté d'accomplir un choix élitiste ou une stratégie éducative particulière.

Les activités les plus fortement institutionnalisées sont les sports collectifs, les arts martiaux et les sports de combats pour les hommes, la danse ainsi que la gymnastique d'entretien et de forme pour les femmes.

De 2004 à 2011, le nombre de licences n'a pas évolué de façon significative (-3 % en Ariège) mais cette décroissance qui s'amorce doit attirer l'attention puisqu'à contrario, le nombre de licences en général sur la région Midi Pyrénées a augmenté (+8%). Cette spécificité de l'Ariège, de stagnation, voire même de diminution, est donc à prendre au sérieux⁸⁹.

Le nombre de licences n'évolue pas de façon significative, mais la typologie des pratiques évolue. C'est ainsi que nous pouvons remarquer que certaines disciplines émergentes enregistrent un taux de croissance en nombre de licences impressionnant depuis 2004 (sport adapté, sports de combat), alors que d'autres sont en phase de déclin (cas de la pétanque notamment).

Il faut simplement garder en tête que la baisse du nombre de licences ne correspond pas forcément à une baisse de la pratique sportive ; pour plusieurs activités, un certain nombre de pratiquants n'a plus recours à la licence mais évolue dans le cadre d'une pratique libre.

D'après l'enquête réalisée durant cette étude auprès des comités départementaux sportifs, les licences ariégeoises sont majoritairement compétitives (54.8 %), tandis que les licences « loisirs » représentent 45.2 %. Les licences sportives « sports de nature » rassembleraient 18.8 % des licences du département (contre 13.5 % en Midi Pyrénées), ce qui classe le département 1er en termes de pratique sports de nature. Il faut bien noter qu'en règle générale, la pratique de sports de nature se fait essentiellement de manière autonome, sans rattachement à une structure organisée.

Le développement d'une pratique auto-organisée en **Bretagne** a été souligné par plusieurs disciplines avec une question centrale : comment intégrer ces pratiquants aux clubs ?⁹⁰

⁸⁸ *Diagnostic territorial approfondi de l'encadrement des sports de nature en Alsace*, Amnyos / Archimène / DRJSCS et CROS d'Alsace, 2012.

⁸⁹ *Etude préparatoire... op. cit.*

⁹⁰ *Sport fédéral en Bretagne. Diagnostic territorial et perspectives*, CDES / DRJSCS Bretagne, 2012.



Ce « recrutement » s'avère très compliqué, non d'un point de vue financier, mais en raison des motivations qui guident cette pratique : liberté, bien-être, absence de contraintes. L'offre sportive traditionnelle des clubs peut difficilement répondre à ces demandes. Il semble par exemple très difficile de mettre à disposition de ces pratiquants un animateur toute une journée pour s'adapter à leurs besoins. Cela expliquerait que l'offre sportive reste davantage tournée vers la satisfaction des demandes des licenciés que vers le développement des pratiques informelles.

3. ADAPTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUES

Les différentes évolutions de la demande sociale que nous venons de présenter posent la question des capacités d'adaptation des acteurs de l'offre. Nous traiterons cette question de l'adaptabilité de l'offre à la demande autour de trois points :

- Dans un premier temps, sur la base d'études réalisées au CDES., nous présenterons la très grande hétérogénéité territoriale de l'offre de pratique sportive. Cela signifie que l'on ne pourra pas parler d'adaptabilité de façon trop générale mais qu'il faudra tenir compte des spécificités territoriales de l'offre de pratique avec des cultures sportives locales, régionales, des inégalités dans le niveau d'équipement sportif...
- Dans un second temps, sur la base de nos entretiens approfondis, nous analyserons le ressenti du décalage offre/demande par les acteurs eux-mêmes. Nous les avons interrogés sur leur perception de quatre questions clés qui avaient structuré notre analyse de la demande : les types de pratiquants auxquels il faut qu'ils répondent ; les variables socio-démographiques qui leur semblent les plus déterminantes (âge, genre, milieu social) ; les motivations à la pratique qui leur apparaissent les plus importantes ; l'ampleur des nouvelles pratiques et des pratiques hors-structure ;
- Dans un troisième temps, toujours sur la base de nos entretiens approfondis, nous avons testé le ressenti des acteurs sur leur capacité à s'adapter aux évolutions de la demande. Il y a tout d'abord la prise de conscience de la nécessité d'une telle adaptation ; il y a ensuite leur perception des freins et des leviers pour une meilleure adaptation de leur offre (prix de la licence, horaires et accès aux équipements, encadrement, bénévolat).



3.1. Hétérogénéité territoriale de l'offre de pratique

L'analyse du décalage entre l'offre et la demande de pratique sportive pose la question de l'hétérogénéité des territoires. Reprenant différents éléments issus d'études du CDES⁹¹, nous nous proposons ici de revenir sur un certain nombre de critères de différenciation de l'offre de pratique. A partir de l'étude sur le sport fédéral en Bretagne, il est possible, à partir du constat des caractéristiques différenciées des clubs et des équipements à l'échelle nationale et régionale, de mettre en évidence l'hétérogénéité territoriale de l'offre de pratique⁹².

L'analyse se concentrera non seulement sur la Bretagne, mais aussi sur quatre autres régions :

- **L'Aquitaine** : avec une façade côtière importante et une population globale estimée à près de 3 230 000 habitants en 2010, cette Région présente des caractéristiques proches de la Bretagne (3 195 000 habitants).
- Le **Languedoc-Roussillon** : là-encore, les caractéristiques de cette Région, avec une façade côtière importante et son nombre d'habitants (2 632 000 en 2010) nous semble être un point de comparaison intéressant avec le territoire breton.
- Le **Limousin** : cette Région ne présente pas des caractéristiques (démographiques, géographiques) de nature à la comparer à la Bretagne prise dans son ensemble. Toutefois, avec une population très faible (746 000 habitants environ en 2010) et un caractère profondément rural, le Limousin constitue une bonne illustration des caractéristiques sportives d'un territoire rural et présente de nombreux points communs avec le centre Bretagne.
- Les **Pays de la Loire** : la proximité et les ressemblances démographiques (3 565 000 habitants) et géographiques (territoire tourné vers la mer d'un côté et centré vers la terre de l'autre) en font un bon point de comparaison. De plus, notre expérience et les différents travaux que nous avons menés sur ces deux régions, ainsi que les commentaires des différents interlocuteurs rencontrés dans le cadre de ce diagnostic territorial, nous permettent d'affirmer qu'elles seraient à la fois concurrentes et complémentaires en matière de politique en général et de politique sportive plus particulièrement.

⁹¹ *Sport fédéral en Bretagne... op. cit.* ; *Le sport, vecteur de lien social... op. cit.* ; *Quelle organisation demain pour le sport en Limousin*, Observatoire du sport en territoires limousins, 2013 ; *Diagnostic territorial approfondi des activités physiques et sportives*, Communauté d'agglomération d'Epinal, 2016 ; etc.

⁹² L'étude évoquée ici portant sur le sport fédéral, l'analyse ne tient de fait pas compte des pratiques hors-structure ni de celles faites dans un cadre privé marchand, ce qui incite à nuancer un certain nombre de conclusions.



a) Les clubs affiliés aux fédérations sportives nationales

Le tableau suivant permet de faire apparaître des cultures sportives régionales confirmant ainsi la très grande hétérogénéité de la pratique sportive selon les territoires. Si l'on admet que l'offre de pratique crée la demande, on peut attribuer les disparités régionales dans la pratique sportive à la présence ou non de clubs dans chaque discipline.

Tableau 8 – Indices de spécificité par rapport au nombre de clubs

	Bretagne	Aquitaine	Languedoc-Roussillon	Limousin	Pays de la Loire
Principaux clubs sur-représentés	Voile 283	Surf 861	Pétanque et jeu provençal 210	UFOLEP 229	Basket-ball 213
	EPMM 213	Rugby 237	Rugby 174	Rugby 179	Tennis de table 193
	Surf 192	Baseball, softball et cricket 151	Sport adapté 164	EPGV 130	Roller skating 159
	Canoë-kayak 191	Sport adapté 146	Vol à voile 151	Sports de glace 127	Badminton 140
	Roller skating 190	Golf 143	EPGV 135	Pétanque et jeu provençal 123	Handball 126
Principaux clubs sous-représentés	Aéronautique 62	Voile 60	EPMM 62	Etudes et sports sous-marin 47	Escrime 55
	Escrime 56	Tir 59	Tennis de table 56	Voile 45	Hockey sur glace 55
	UFOLEP 50	Sports de glace 50	Lutte 53	Tir à l'arc 32	Tir 47
	Pétanque et jeu provençal 48	Hockey sur glace 43	Basket-ball 52	Gymnastique 31	Rugby 40
	Vol à voile 22	EPMM 39	Surf 18	Roller skating 21	Lutte 27
			Surf 0		

Note méthodologique :

L'indice de spécificité établi est le rapport de deux ratios :

- Un premier ratio représentant la part des clubs de chaque discipline au sein du total des clubs des 44 ligues sportives ayant conventionné avec la D.R.J.S.C.S. de Bretagne.

- Un second ratio représentant la part des clubs de chaque discipline dans le total des clubs français pour les 44 disciplines de l'échantillon.

LECTURE : les clubs de voile sont environ 2,8 fois plus nombreux parmi les clubs bretons qu'au niveau national.



Les cinq régions présentent des profils radicalement différents quant à leurs indices de spécificité par rapport à la moyenne nationale.

Les sports nautiques sont nettement sur représentés en Bretagne (voile, surf, canoë-kayak) par rapport aux trois autres régions possédant une façade maritime. Il faut néanmoins mentionner le poids impressionnant du surf dans la région Aquitaine avec 8,6 fois la moyenne nationale.

Le rugby, considéré comme porteur d'une culture forte, apparaît sur représenté dans trois régions (Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Limousin) et à l'inverse est très faiblement représenté dans les deux autres. Cela signifie que cette discipline est toujours marquée par un fort déterminisme territorial opposant globalement le Nord et le Sud de la France.

A partir de là, une réflexion sera nécessaire sur l'émergence de telles cultures sportives régionales. Pourquoi des sports sont-ils absents dans certains territoires, d'autres sur représentés, d'autres sous représentés ?

- Il faudrait dans un premier temps analyser l'influence de déterminants physiques évidents : la mer, la montagne, les rivières, etc., qui prédisposent au développement de telle ou telle pratique. Néanmoins, si ces facteurs constituent une condition nécessaire, ils n'en sont pas moins une condition suffisante comme le montre l'exemple de la voile et des sports nautiques.
- La deuxième approche pourrait être socio-historique et géographique pour comprendre la naissance ou l'arrivée de telle discipline à tel endroit. A partir de là, on peut analyser la diffusion spatiale de la discipline et son évolution temporelle⁹³.
- Une troisième approche pourrait être plus monographique pour connaître plus finement les parties prenantes à l'origine d'une culture sportive territoriale⁹⁴.

b) Les équipements

Le recensement des équipements sportifs réalisé par le ministère des Sports différencie 29 catégories d'équipements sportifs, ce qui apparaît large. Pour notre part, nous avons effectué des regroupements de certaines de ces catégories, notamment pour les équipements ne présentant pas un caractère spécifique.

Nous avons ainsi distingué les catégories d'équipements suivantes :

- Bassin de natation.

⁹³ Voir par exemple : Sabine Chavinier-Réla, *La Genèse du basket français (1893-1933). Conditions de possibilités de la diffusion du basket-ball des Etats-Unis vers la France*, Thèse de STAPS de l'Université Paris Sud XI, 2008 ; Eric Dunning et Kenneth Sheard, « La séparation des deux rugbys », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 79, 1989, p. 92-107 ; Daniel Mathieu et Jean Fraicheux, *Sports en France*, Paris, Fayard, 1987.

⁹⁴ Voir par exemple : Jean-Pierre Augustin et Alain Garrigou, *Le rugby démêlé. Essai sur les associations sportives, le pouvoir et les notables*, Bordeaux, Le Mascaret, 1985 ; Frédéric Grosjean, « La diffusion du football en Franche-Comté : la spatialisation du cycle de vie d'un service sportif », *Revue STAPS*, n° 68, 2005, p. 41-54 ; Christophe Guibert, *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*, Paris, L'Harmattan, 2006 ; Stéphane Stumpp, « Frontières politiques, frontières symboliques. La difficile implantation des associations sportivo-touristiques allemandes en Alsace avant 1914 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 60-3, 2013, p. 86-109.



- Court de tennis.
- Equipement d'athlétisme.
- Equipement de cyclisme.
- Equipement équestre.
- Parcours de golf.
- Aire de sports de glace.
- Salle ou terrain spécialisé : cette catégorie telle que nous l'avons conçue regroupe différents équipements sportifs :
 - Plateau EPS.
 - Salle de combat.
 - Structure artificielle d'escalade.
 - Terrain extérieur de petits jeux collectifs.
- Salle multisports.
- Site d'activités aquatiques et nautiques.
- Skate-park et vélo freestyle.
- Terrain de grands jeux.
- Autres installations : cette rubrique comprend de nombreux équipements. On y a ainsi agrégé : boulodrome, bowling, circuit/piste de sports mécaniques, équipement d'activité de forme et de santé, mur et fronton, parcours sportif/santé, pas de tir, salle non spécialisée, site d'activités aériennes, site de modélisme, divers équipements de sports de nature et divers équipements.

Au final, par sommation de l'ensemble de nos catégories d'équipements, le nombre total d'équipements des zones géographiques concernées est conservé.

Nous avons construit un indice de spécificité qui permet de positionner les régions considérées par rapport à une norme nationale. Cet indice est à prendre avec précaution : il ne permet pas de conclure à un sur ou sous équipement de telle ou telle région mais plutôt d'effectuer des comparaisons entre les différentes régions. Le tableau 9 présente ces comparaisons.



Tableau 9 – Indice de spécificité des équipements sportifs

Site d'activités aquatiques et nautiques	Bretagne	Limousin	Pays de la Loire	Aquitaine	Languedoc-Roussillon
	205	187	182	131	73
Terrain de grands jeux	Bretagne	Pays de la Loire	Aquitaine	Limousin	Languedoc-Roussillon
	122	103	95	92	52
Salle multisports	Bretagne	Pays de la Loire	Limousin	Aquitaine	Languedoc-Roussillon
	119	119	89	79	39
Equipement de cyclisme	Pays de la Loire	Bretagne	Limousin	Aquitaine	Languedoc-Roussillon
	197	119	107	77	45
Skate park et vélo Freestyle	Bretagne	Pays de la Loire	Aquitaine	Languedoc-Roussillon	Limousin
	110	110	102	90	45
Autres installations	Languedoc-Roussillon	Limousin	Aquitaine	Bretagne	Pays de la Loire
	162	119	100	99	94
Equipement d'athlétisme	Pays de la Loire	Aquitaine	Limousin	Bretagne	Languedoc-Roussillon
	102	101	97	95	72
Salle ou terrain spécialisé	Pays de la Loire	Aquitaine	Bretagne	Languedoc-Roussillon	Limousin
	95	89	89	73	69
Equipement équestre	Limousin	Pays de la Loire	Aquitaine	Bretagne	Languedoc-Roussillon
	134	115	107	87	76
Parcours de golf	Aquitaine	Pays de la Loire	Limousin	Bretagne	Languedoc-Roussillon
	123	107	92	86	55
Court de tennis	Aquitaine	Limousin	Pays de la Loire	Languedoc-Roussillon	Bretagne
	117	80	79	77	70
Bassin de natation	Pays de la Loire	Aquitaine	Limousin	Languedoc-Roussillon	Bretagne
	116	110	80	66	66
Aire de sports de glace	Pays de la Loire	Limousin	Bretagne	Aquitaine	Languedoc-Roussillon
	59	58	43	36	30

Note méthodologique :

L'indice de spécificité a été établi en rapportant, pour chaque catégorie d'équipements sportifs, leur part dans le total des équipements de chaque région à leur part dans le total des équipements sportifs français.

Lecture : la Bretagne dispose de 2 fois plus de sites d'activités nautiques et aquatiques au sein de son parc d'équipements sportifs que ce qui est observé à l'échelle nationale.



Le tableau 9 permet de faire apparaître des résultats très intéressants quant à l'hétérogénéité territoriale de la présence d'équipement sportifs.

Le premier enseignement concerne le type d'équipements sur-représentés en région. A l'exception des sites nautiques (indice 205 en Bretagne) et du cyclisme (197 en Pays de Loire), il n'y a pas de forte sur représentation d'équipements sportifs dans certaines régions comparée à la moyenne nationale. Un tel résultat est plutôt rassurant.

Le deuxième enseignement concerne la sous-représentation des équipements dans certaines disciplines qui est beaucoup plus prononcée : indice de 30 à 43 pour les sports de glace, 45 pour le cyclisme et les skate-parks. Pour les pratiques sportives les plus répandues, le décrochage relatif concerne la natation, le tennis et les salles multisports. D'un point de vue territorial, le Languedoc-Roussillon est particulièrement touché par un sous-équipement sportif généralisé.

Ce tableau est là pour montrer que d'un point de vue des politiques sportives, des priorités peuvent être dégagées :

- par rapport à certains équipements
- par rapport à certaines régions

Il faudrait bien sûr étendre ce type de calcul à l'ensemble des régions. Mais le principal enseignement de ce tableau pour les cinq régions analysées est que, globalement, l'hétérogénéité en termes d'équipements est moins importante qu'en termes de clubs, ce qui, là encore, est plutôt rassurant. Cela signifie en effet que ce ne sont pas les équipements sportifs qui sont la cause de l'absence d'offre de pratique sportive dans certains territoires. Nous reviendrons sur ce problème fondamental qui concerne le projet des structures d'offre sportive.

3.2. Le ressenti partagé du décalage entre offre et demande de pratique

La plupart des acteurs de l'offre interrogés s'accordent sur le fait que la problématique d'un décalage entre demande sociale de pratique sportive et offre de pratique est toujours d'actualité. Toutefois, si elles évoquent souvent le retard pris notamment par les fédérations sur l'évolution des pratiques, il ressort un relatif consensus également pour souligner une évolution positive ces dernières années.

D'une part, le développement de l'offre marchande a permis une diversification de l'offre, d'où une meilleure prise en compte de l'hétérogénéité de la demande. D'autre part, il y aurait eu une prise de conscience du monde fédéral qui aurait contribué à faire évoluer les pratiques des associations et des clubs.

Pour mieux appréhender la perception de ce décalage mais aussi les dispositifs mis en place pour le réduire, ainsi que leurs effets, il convient de revenir plus précisément sur les différentes thématiques évoquées au sujet de la demande. Nous avons donc interrogé les personnes interviewées sur les évolutions concernant le type de



pratiquants, les variables socio-démographiques, les motivations ainsi que les nouvelles pratiques et les pratiques hors-structure. La présentation qui suit reprend à la fois leur point de vue sur ces différents sujets ainsi que leurs réactions quant aux constats que nous avons établis dans la première partie de cette étude.

a) Type de pratiquants

Même si certains y ajoutent quelques nuances, la typologie proposée dans la première partie semble pertinente aux différents acteurs interrogés. C'est notamment le cas au sujet de la faible part des compétiteurs parmi les pratiquants, alors même que l'offre de pratique s'est historiquement constituée autour de la compétition. Pour certains, ce constat « évident » constitue même le « cœur du problème » du décalage entre offre et demande. Face à des pratiquants de moins en moins intéressés par la compétition, l'offre de pratique classique constituée par les clubs et les associations éprouverait des difficultés à s'adapter. Il est d'ailleurs intéressant de noter que certaines fédérations omnisports a priori orientées vers la pratique de loisir se disent concernées par cet héritage compétitif. A l'inverse, certains acteurs de l'offre semblent moins concernés par ce décalage. C'est par exemple le cas de la fédération de badminton, dont le développement ces dernières décennies s'est fait par le biais d'une pratique licenciée non compétitive. Les représentants d'entreprises marchandes du secteur de la remise en forme interrogés partageaient également notre constat tout en indiquant que le public auquel ils sont eux-mêmes confrontés ne recherche pas particulièrement la performance et la compétition. Enfin, les deux catégories qui ont aussi retenues l'attention de certains interviewés sont celles des occasionnels et des non-pratiquants, en ce qu'elles constituent des leviers de développement important, et posent la question de savoir comment les faire basculer vers les catégories amateurs et/ou compétiteurs.

Au-delà de ce constat, plusieurs interviewés ont tenu à apporter un certain nombre de nuances à la typologie présentée. Le fait tout d'abord que nous ayons élaboré notre quantification à partir d'une population de plus de 15 ans a vraisemblablement contribué à minimiser l'importance des compétiteurs. En effet, les moins de 15 ans sont une population où la pratique sportive se fait fréquemment sous des formes compétitives et une prise en compte de cette population contribuerait vraisemblablement à nuancer quelque peu notre constat. D'autre part, plusieurs interviewés ont tenu à souligner le développement de pratiques particulièrement intenses, y compris chez des personnes non inscrites dans des logiques de compétition, mais qui reproduisent parfois « les pires travers du monde sportif traditionnel » (sur-entraînement, consommation de produits « dopants », etc.). De même, la participation à des compétitions libres se développent (notamment autour des courses à obstacles, courses de couleurs, etc.) sans que l'on sache si les personnes concernées entrent dans les cases « compétition » des grandes enquêtes statistiques. A travers ce type d'événement, c'est aussi une redéfinition des usages de la compétition qui semble en jeu : la participation à une course peut être motivé par « le chrono », pour faire une activité entre amis ou en famille, pour se prouver à soi-même que l'on est capable de courir telle ou telle épreuve, etc. Attention donc



à ne pas opposer de façon trop étanche compétition officielle et pratique non compétitive, la réalité des pratiques pouvant être plus complexe.

Par ailleurs, si l'importance accordée à la compétition par les fédérations s'explique par la structuration historique des institutions internationales et les enjeux pour elles à développer le haut-niveau dans leur discipline, **la compétition est parfois vue aussi comme un moyen pour contrecarrer certains déterminants sociaux**. C'est notamment le cas relativement paradoxal de la pratique féminine. On sait en effet que les pratiquantes développent un intérêt pour la compétition moins important que les hommes. Toutefois, l'obtention de résultats valorisant dans les grandes compétitions est aussi perçue par un certain nombre d'acteurs comme un levier de développement de la pratique féminine en général. Au-delà du rôle de locomotive du haut-niveau, l'évolution d'un certain nombre de formats de compétition (comme les doubles mixtes en badminton) semble dès lors perçu comme un moyen d'encourager la pratique féminine de façon innovante, tout en bousculant quelque peu les représentations discriminantes subies par les sportives.

b) Variables socio-démographiques

Comme évoqué dans la partie sur la demande, certaines variables socio-démographiques jouent un rôle particulièrement prégnant dans le niveau et les modalités de pratiques sportives. Les acteurs de l'offre interrogés ont eux aussi souligné ce point en mettant l'accent sur différentes problématiques. Un certain nombre d'entre eux ont toutefois rappelé sur cette thématique un élément central : les formes de déterminisme social qui pèsent sur la pratique sportive dépassent largement le seul cadre du sport. Au même titre que les autres pratiques culturelles de loisir, les pratiques sportives sont connotées socialement et porteuses de signification sociale. Dès lors, il n'est pas surprenant de retrouver un certain nombre de facteurs discriminants les concernant. Ainsi, malgré la volonté, la plupart du temps sincère, des différents acteurs de l'offre sportive (fédérations, collectivités, etc.) de développer le sport pour tous, certains déterminismes sociaux restent très difficiles à contrecarrer. Toutefois, on peut aussi noter que la pratique sportive, bien que marquée par l'influence de ces facteurs sociaux, l'est relativement moins que d'autres pratiques culturelles, comme le cinéma, le théâtre, la fréquentation des bibliothèques, etc.

Cette moindre influence de facteurs discriminants peut s'expliquer non seulement par la nature même de la pratique sportive, moins liée à la « culture légitime » que d'autres pratiques, mais aussi du fait de politiques publiques qui cherchent, que ce soit en milieu scolaire ou en équipement libre, à promouvoir la pratique du sport. En effet, l'enseignement obligatoire de l'EPS (avec des programmes détaillés selon les classes), comme la grande diversité d'équipements sportifs proposés en libre accès sur le territoire (et qui permet à la France de maintenir une véritable « *biodiversité des pratiques sportives* » pour reprendre les termes d'un interviewé) sont autant de facteurs qui facilitent un accès plus égalitaire à la pratique sportive.



- *Age*

La question de l'adaptation de l'offre aux attentes de la demande ne concerne pas l'ensemble des catégories d'âge de la même manière. Si des efforts ont été entrepris depuis plusieurs années en direction des jeunes enfants – en centrant l'activité sur la dimension ludique, en proposant des forfaits multi-activités, etc. – la pratique des 8-15 ans tourne essentiellement autour des formes traditionnelles de compétition, sans que cela ne suscite de profond décalage avec les aspirations des pratiquants. La situation est différente pour les plus de 15 ans. On assiste en effet à des formes importantes de décrochage à cet âge, liées notamment à la concurrence d'autres activités de loisir : amicales, culturelles, numériques, etc.

C'est par la suite sur cette population des 15-40 ans que le décalage peut s'avérer le plus important, avec des individus en âge de pratiquer la compétition, mais dont les motivations diffèrent bien souvent de cet objectif. Dans leur cas, proposer une activité basée sur le loisir, la dimension ludique, la convivialité peut s'avérer payant non seulement pour les convaincre de maintenir une pratique sportive, voire d'en reprendre une après quelques années de pause. Une comparaison entre deux disciplines telles que le judo et le badminton – qui engagent par ailleurs des rapports au corps très différents – permet de voir deux structurations de la population. L'une dont le gros des effectifs est constitué par des moins de 15 ans, souvent engagés dans la pratique compétitive, l'autre relativement homogène dans les différentes catégories d'âge, du fait de la multiplicité de son offre.

Une autre tranche d'âge souvent perçue comme porteuse d'avenir est celle des seniors. De plus en plus nombreux, en bonne santé et actifs plus longtemps que par le passé, bénéficiant de temps libre et de revenus plus confortables en moyenne que le reste de la population, les seniors sont considérés comme une niche appelée à se développer fortement à l'avenir. Toutefois, là encore, l'offre de pratique doit être adaptée aux attentes de ce public, que ce soit en axant les activités autour des notions de santé et de bien-être ou en proposant des licences multi-sports pour ces personnes pas nécessairement intéressées par une pratique sportive exclusive.

- *Genre*

La tendance à la féminisation des pratiques évoquée dans la partie demande est confirmée par la plupart des acteurs interrogés. Ceux-ci soulignent toutefois une disparité importante sur le sujet en fonction des disciplines concernées. C'est particulièrement le cas pour certaines activités longtemps considérées comme spécifiquement masculines ou féminines.

Pour les premières, l'adaptation de l'offre est d'abord passée par des évolutions d'ordre structurel. C'est notamment le cas pour le hockey sur glace féminin, autorisé en France seulement à partir de 1984 ou encore pour la reconnaissance du rugby féminin de haut niveau en 1999... Certains sports, implantés de longue date sur le territoire, semblent ainsi s'adapter difficilement à ce type d'évolution du fait de pesanteurs culturelles liées à leur



histoire. A contrario, les représentants du football semblent avoir pris conscience relativement tôt de l'intérêt pour eux à développer la pratique féminine, qui selon certains interviewés, bénéficie paradoxalement de la mauvaise image du football masculin.

Pour les sports perçus comme « féminins », le développement de la pratique masculine passe par une modification de l'image et des modalités de la pratique. C'est par exemple le cas pour les clubs de remise en forme ou de gymnastique volontaire qui tentent de proposer des programmes spécifiques aux hommes, tout en usant pour ce faire de représentations socialement marquées de ce qui intéresserait « par nature » les hommes (challenger, dépense énergétique, dépassement de soi, etc.).

Dépenser les logiques genrées de la pratique passe en tout cas par une diversification de l'offre de pratique – les nouvelles pratiques sont, aux dires de plusieurs interviewés, moins marquées de ce point de vue là – voire par une évolution du format des compétitions, à l'instar du double mixte en badminton qui a remplacé les doubles messieurs et dames ou encore de certaines pratiques non compétitives en milieu scolaire.

Au-delà de l'accès à la pratique, un certain nombre d'interviewés ont souligné l'importance d'une féminisation concomitante de l'encadrement de la pratique mais aussi des instances fédérales. En ce sens, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes imposant des formes de quotas, par genre, parmi les dirigeants en fonction de la part des licenciés de chaque genre, constitue un support important à une telle évolution.

- ***Milieus sociaux***

La plupart des interviewés s'accorde aussi pour souligner l'importance des milieux sociaux dans le recrutement des pratiquants. Cette dimension est généralement abordée pour souligner le fait que les pratiquants sont souvent issus de professions et catégories socio-professionnelles (PCS) moyennes à supérieures. Ce marquage social s'explique en partie du fait que certains acteurs interrogés sont positionnés sur des activités relativement coûteuses (salles de remise en forme haut de gamme, pratique de la moto, etc.). L'argument des revenus est d'ailleurs celui qui est utilisé en premier pour expliquer ce phénomène. Certaines disciplines s'avèrent en effet plus coûteuses que d'autres, ne serait-ce qu'en termes d'équipement nécessaire à la pratique (hockey sur glace, ski, équitation, etc.). De même, la pratique compétitive semble elle aussi plus onéreuse, qu'il s'agisse des compétitions fédérales qui demandent de pouvoir assurer des déplacements très réguliers ou même des courses à pieds non officielles qui demandent là encore aux participants les plus assidus d'effectuer de longs déplacements. Des aides financières existent certes, par le biais de la CAF ou par les dispositifs mis en place par certaines organisations, comme l'UCPA. Toutefois, ces aides ne sont, d'une part, pas toujours demandées par les personnes qui pourraient y accéder et, d'autre part, la question financière n'est pas le seul obstacle à la pratique.

Comme évoqué dans la partie demande, la pratique sportive est d'autant plus intense que l'on s'élève en termes de niveaux de diplôme, de PCS, etc. C'est le cas ici pour des activités a priori peu coûteuses (badminton, gymnastique volontaire), voire considérées comme des pratiques libres (courses à obstacles, trail, etc.), pour



lesquelles on retrouve un recrutement social relativement élevé. Dans ce cadre, le rôle du sport en milieu scolaire apparaît central afin de socialiser le plus grand nombre à la pratique sportive. Cette familiarisation semble d'autant plus primordiale dans certaines zones géographiques, en particulier les quartiers populaires, confrontés à des formes de discrimination plus développées qu'ailleurs sur le territoire, en particulier sur la pratique féminine⁹⁵. Les associations cherchant à promouvoir une pratique du sport en faveur de la citoyenneté témoignent d'ailleurs d'une demande élevée d'innovation pédagogique dans ces quartiers. Un certain nombre d'acteurs insiste également sur la nécessité de développer des dispositifs de garde d'enfant, de nouveaux types d'équipements, etc., afin de promouvoir la féminisation des pratiques. Plus largement, un certain nombre de représentants de fédérations interrogés soulignent leur difficulté à s'implanter dans ces quartiers, voire même à y mener des actions de promotion de leur discipline, du fait d'une part des préjugés de leurs encadrants à aller vers ces quartiers, mais aussi parfois des représentations que les habitants de ces derniers ont à l'égard de certaines disciplines. Y compris quand elles parviennent à y mener des actions, celles-ci ont du mal à dépasser le simple cadre de la découverte et à permettre une pratique régulière sur la durée du fait de problèmes plus structurels (équipements, coûts, etc.). Pour ce qui est du milieu rural, les initiatives prises par un certain nombre de fédérations affinitaires consistent surtout à encourager le maintien d'une vie associative active afin de contrecarrer les formes d'isolement liées notamment à l'éloignement des équipements sportifs.

c) Motivations

Le constat de la prédominance des motivations sanitaires évoqué précédemment est partagé par les acteurs de l'offre interrogés. On note toutefois là encore des divergences sur l'évaluation de la prise de conscience à ce sujet dans le monde sportif. Si ce constat a été établi très tôt par certaines fédérations, telles que la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire, qui s'est positionnée dès le début des années 1990 sur la thématique du sport / santé, d'autres semblent éprouver davantage de difficultés à proposer une offre tenant compte de ce type d'aspirations. Au même titre que les formes d'adaptation évoquées par rapport à la perte d'attrait pour la compétition, celles liées aux motivations de santé et de bien-être imposent en effet de proposer une pratique différente du modèle traditionnel, avec des formes d'encadrement adaptées. Or, cela n'est pas toujours le cas en fonction des disciplines.

L'évolution des équipements sportifs permet toutefois de mesurer une certaine prise en compte de ces aspirations. C'est notamment le cas pour le type d'équipements aquatiques construits depuis les années 1970. La période de l'après-JO de 1968 a été marquée par la construction massive de piscines permettant un apprentissage de masse de la natation, avec des retombées espérées en termes de développement du haut-niveau. Cette recherche de

⁹⁵ Charlotte Parmantier, *Sportive et musulmane : des socialisations à l'épreuve des du sport. Normes sexuées et conditions d'accès de filles d'immigrés maghrébins à la pratique du football et de la gymnastique*, Thèse de STAPS, Paris Sud XI, 2010 ; Haïfa Tlili et Nicolas Delorme, *Pourquoi les jeunes filles ne pratiquent pas d'activités physiques et sportives ? Une recherche action dans les Zones Urbaines Sensibles françaises*, UFOLEP, 2014.



développement de la pratique de la natation s'est ensuite quelque peu transformée avec la construction de bassins ludiques (courants, toboggans, etc.) s'adressant à un public plus large. Enfin, l'émergence plus récente de complexes aquatiques proposant des services tels que des saunas, des hammams, etc., semble témoigner d'une réelle adaptation de la part des collectivités. L'aménagement des parcours santé dans nombre de communes peut être analysé de la même manière.

Plus globalement, si certaines fédérations ont cherché à développer des activités axées sur la santé et le bien-être, et qu'elles ne disposent pas toujours de suffisamment de recul pour connaître l'efficacité de ces dispositifs, plusieurs acteurs interrogés s'accordent sur certains éléments contextuels pouvant expliquer cette tendance de fond. Tout d'abord, les évolutions du monde professionnel avec une augmentation de l'intensité au travail, un climat d'incertitude plus pesant, les risques liés à la sédentarité, etc. sont autant de facteurs qui encouragent une recherche de défolement, de convivialité, de dépassement et de réalisation de soi dans la sphère des loisirs. Si la recherche de performance n'est pas absente des motivations des pratiquants, elle se ferait désormais davantage dans une logique individuelle, pour se prouver des choses à soi-même plus que par rapport aux autres. De même, la féminisation des pratiques constitue bel et bien un facteur explicatif dans l'évolution des critères de motivation, avec des activités favorisant les dimensions sanitaires au sens large. Par ailleurs, les messages de santé public sur les risques de la sédentarité et l'importance d'avoir des activités physiques et sportives, s'ils ne touchent pas toutes les populations de la même manière, trouvent un certain écho auprès de jeunes actifs qui reprennent le sport après des périodes de pause ou encore chez des seniors ayant déjà pratiqué par le passé. L'évolution technologique ainsi que la mise en place de nouvelles méthodes pédagogiques permet également un accès plus facile à certains sports qu'ils ne l'étaient par le passé, y compris dans une perspective de bien-être et de santé, avec un abaissement de la barrière psychologique (« Tout est devenu plus facile. »).

Enfin, si les motivations de santé sont aujourd'hui prédominantes, il convient de ne pas les considérer de façon trop homogène. En fonction du genre, de l'âge, des expériences sportives passées, etc., les pratiquants ne recherchent pas nécessairement le même type de pratique, même si l'objectif est le même. Cela pose dès lors la question de formes d'adaptation différenciées de la part des acteurs de l'offre, afin de satisfaire ces clientèles diverses.

d) Nouvelles pratiques et pratiques hors-structure

La question des nouvelles pratiques est souvent liée à celle des pratiques hors-structure. S'agissant de ces dernières, il convient de rappeler que, loin d'être isolées, elles concernent aujourd'hui près de deux tiers des pratiquants. Les personnes interviewées sont d'ailleurs nombreuses à avoir évoqué ce décalage structurel, en comparant d'une part le nombre de pratiquants selon les grandes enquêtes (environ 35 millions) avec celui des licenciés (15 millions) ou en faisant référence à la quantité d'articles de sport vendus dans telle ou telle discipline, au nombre de véhicules deux-roues en circulation en France selon les assurances, etc., à chaque fois très



largement supérieurs aux nombres de licences des fédérations concernées. Au-delà de ces constats, les acteurs interrogés insistent sur le fait que cela constitue pour eux des marges de progression très importantes, à l'image du basket, qui affiche environ 530 000 licenciés, alors même que le nombre de pratiquants hors-structure est estimé entre 2 à 2,5 millions de personnes.

Ces questions cristallisent néanmoins les difficultés d'adaptation de l'offre à la demande sociale de pratique sportive. L'un des exemples fréquemment cité pour illustrer ces difficultés concerne le futsal, pour lequel la Fédération Française de Football semble avoir tardé à prendre conscience du potentiel de développement. Il en va de même pour la fédération d'athlétisme concernant l'émergence dans les années 1970 de la course hors-stade. A l'inverse, certaines fédérations ont fait preuve d'une certaine réactivité face à ces nouvelles pratiques, à l'image de la fédération d'aviron, que ce soit dans le développement de l'aviron santé ou des championnats d'aviron en salle, de la fédération de basket sur le basket en liberté, de l'UFOLEP sur son partenariat avec les pratiquants de parkour ou encore de la fédération de badminton sur la pratique de loisirs, sa collaboration avec la fédération de speed-badminton ou sa volonté de développer le badminton en extérieur. Ce type d'évolution passe aussi pour les sports traditionnels par l'adaptation des règles du jeu, avec une déclinaison des disciplines sous des formes plus ludiques et parfois simplifiées : basket 3x3, rugby à 7, etc., ou par une adaptation du matériel (ex. des skis paraboliques).

Les acteurs interrogés sont nombreux à regretter l'inertie du monde fédéral face aux nouvelles pratiques. Pour beaucoup, le secteur privé marchand semble plus apte à se montrer réactif face aux évolutions des pratiques. Le développement des salles de remise en forme repose d'ailleurs en partie sur des formes d'innovation continue, que ce soit dans les produits proposés (aquabiking, zumba, pilate, etc.) ou les modalités de pratiques (suivis individuels, cours collectifs, etc.). Cela ne signifie pas pour autant que le secteur marchand parvienne toujours à s'adapter de façon efficace. Tout d'abord, certains acteurs de ce secteur regrettent le fait que les nouvelles pratiques soient saisies rapidement par des phénomènes de « normalisation à outrance », comme dans le cas du rafting, au départ une pratique sauvage mais dont le développement a suscité une réglementation relativement abondante. Surtout, un certain nombre de nouvelles pratiques semblent se développer sur des modèles très spécifiques, en particulier autour des usages du numérique. Un certain nombre d'applications proposent ainsi désormais des plates-formes permettant de trouver des co-pratiquants, mais aussi des encadrants, selon des modalités très variables (gratuité, paiement à la tâche, etc.). Ce développement du numérique peut donc constituer une nouvelle niche de développement, y compris pour des très petites entreprises, mais remet aussi en cause les modèles plus classiques d'offre marchande, en proposant à leurs utilisateurs un service plus flexible, plus personnalisé, participatif, etc., dans lequel celui-ci est sensé constituer sa propre pratique.

Enfin, le rôle des collectivités apparaît tout à fait central dans la prise en compte de l'émergence de nouvelles pratiques. C'est particulièrement le cas autour de la question des équipements pour lesquelles les collectivités sont bien souvent en première ligne. En effet, si la France bénéficie d'un niveau d'équipement très performant et diversifié, celui-ci se doit d'évoluer de façon constante alors même que les équipements sportifs sont souvent perçus comme des investissements lourds et de long terme. A ce titre, les communes apparaissent comme des



instances relativement perméables aux évolutions des pratiques, et pas seulement d'un point de vue altruiste.

Un certain nombre de pratiques libres posent en effet des questions de sécurité et de responsabilité (ex. du parkour), voire de dégradation de l'espace public (ex. des sports de glisse urbaine), d'où la nécessité de proposer des espaces sécurisés de concentration de ces pratiques. Pour les collectivités, ces nouvelles pratiques posent donc la question des équipements, dont les coûts sont souvent très importants. Il s'avère donc essentiel de construire des équipements suffisamment souples et polyvalents pour pouvoir les faire évoluer. Ce type de phénomène est par ailleurs renforcé par la dimension numérique évoquée précédemment, par exemple avec certaines applications, qui peuvent réunir de façon quasiment spontanée plusieurs dizaines de coureurs en plein centre-ville d'une grande agglomération, ce qui contribue à la fois à une nouvelle forme d'appropriation de l'espace public fondé sur la gratuité, tout en posant aux élus locaux des problématiques de sécurité.

3.3. Prise de conscience et modalités d'évolution de l'offre

a) Un contexte qui encourage une prise de conscience

- *Diversification de l'offre et augmentation de la concurrence*

Le décalage entre l'offre et la demande de pratique sportive s'inscrit dans un contexte de diversification de l'offre avec une augmentation très forte de la concurrence à laquelle font notamment face les clubs traditionnels. Cette augmentation de la concurrence passe en particulier par le développement du secteur marchand mais aussi des pratiques libres.

Sur le secteur marchand, l'accès à des données chiffrées fiables s'avère très difficile, du fait de la diversité des activités proposées : sports de nature, remise en forme, etc. Plusieurs acteurs interrogés indiquent que le développement de ce secteur en France remonte à une trentaine d'années avec une forte accélération depuis 2010. Le secteur de la remise en forme est fréquemment utilisé pour illustrer ce développement, avec un nombre de clubs privés estimé selon les sources entre 1600 et 3000. Comme on l'a dit, si ce secteur n'est pas encore totalement stabilisé (apparition du low-cost, développement du haut de gamme, etc.), il semble connaître depuis le début des années 2000 un développement continu. Au-delà de ce secteur, les sports collectifs sont aussi touchés par l'émergence d'une concurrence du secteur marchand. C'est notamment le cas pour le football qui a vu émerger un nombre très important de centres de foot à 5. Au nombre de 8 en 2005, ces espaces étaient en 2015 estimés à 235, avec environ une ouverture par mois, avec 1 million de pratiquants réguliers 3,2 millions de pratiquants occasionnels⁹⁶. D'autres sports collectifs pourraient être concernés par ce type d'offre dans les années à venir,

⁹⁶ KantarSport, *Etude sur le foot à 5*, 2015.



comme le basket, dont la fédération cherche toutefois à établir un partenariat afin de ne pas subir la même situation que le football. Si les représentants des entreprises de l'offre marchande regrettent le fait que la concurrence des associations de loi 1901, protégées selon eux par les pouvoirs publics locaux, freine le développement du secteur marchand en France – apparemment moins important que dans les autres pays européens – on est bien face à un secteur en plein essor.

Au-delà de ces offres commerciales classiques, auxquelles on pourrait ajouter tout le volet numérique évoqué plus haut, le développement de la pratique libre constitue aussi une forme de concurrence pour l'offre traditionnelle, qu'il s'agisse de la course à pieds, de la natation ou encore de la gymnastique dont la pratique se fait essentiellement à domicile. La socialisation au sport permise par la pratique en milieu scolaire alimente en effet d'une certaine manière les pratiques autonomes puisque les individus possèdent suffisamment de connaissances et de savoir-faire pour pratiquer en dehors de toute forme d'encadrement.

Cela pose dès lors la question de la plus-value que peuvent apporter les clubs, qu'ils soient associatifs ou marchands, afin que les personnes souhaitant pratiquer voient un véritable intérêt à payer une adhésion et à se soumettre aux formes de contrainte qui y sont liées. Ce contexte, a priori défavorable à l'offre classique de pratique sportive, constitue aussi une incitation à mieux s'adapter aux attentes des pratiquants, que ce soit dans le contenu des activités proposées, les horaires, les formes d'encadrement, etc.

- ***L'évolution des politiques publiques***

Autre facteur de réflexion important, celui des financements publics de l'offre traditionnelle de pratique. Les différents acteurs interrogés s'accordent sur le constat d'une baisse constante des financements publics, liée à la crise et aux politiques de réduction du déficit public. Alors que les subventions représentent bien souvent l'une des principales ressources financières pour les clubs, ceux-ci constatent une forte diminution depuis plusieurs années qui devrait se confirmer à l'avenir. Plus qu'une simple question de volume financier, plusieurs travaux de sociologie ont souligné une transformation de la nature même du type de financement des associations par les collectivités. On serait passé « d'une "logique de la subvention" (où la puissance publique apporte son soutien à une initiative privée sans exigence de contrepartie) à une "logique de la commande publique" (où l'association est considérée comme un opérateur de politiques publiques). »⁹⁷ Pour le dire autrement, le système des subventions accordées de façon relativement mécanique aux associations semble peu à peu remis en cause pour privilégier un fonctionnement dans lequel ces dernières obtiennent un soutien financier en échange d'actions et/ou de projets spécifiques. Ce type d'évolution demande dès lors un important travail d'adaptation de la part des associations sportives, non seulement dans la conception de leurs projets de clubs, mais aussi dans les compétences nécessaires à l'élaboration de dossiers administratifs de plus en plus complexes et renforce d'une certaine manière

⁹⁷ Yves Lochard, Arnaud Trenta, Nadège Vézinat, « Quelle professionnalisation pour le monde associatif ? Entretien avec Mathieu Hély », *La Vie des idées*, 25 novembre 2011.



une forme de concurrence entre les associations elles-mêmes. De la même façon, l'application de la réforme territoriale risque de modifier en profondeur le fonctionnement des associations sportives. Cela va bien sûr être le cas au niveau institutionnel avec un redécoupage encore à définir, mais qui risque là encore de limiter l'accès à un certain nombre de financement qui se faisaient jusque-là de façon relativement simple.

De façon plus générale, ces différentes évolutions constituent indirectement une incitation pour les associations sportives à s'autonomiser peu à peu des subventions publiques. En effet, dans un contexte de réduction globale des financements publics et d'augmentation des coûts pour faire face à la concurrence et s'adapter aux découpages régionaux, les clubs se doivent de trouver de nouvelles ressources afin d'assurer leur pérennité. Si cette évolution va, à n'en pas douter, entraîner de profondes remises en cause du fonctionnement traditionnel de nombre d'associations, elle implique aussi d'identifier les différents freins à une meilleure adaptation et d'utiliser différents leviers de développement.

b) Identification des freins et des leviers pour une meilleure adaptation de l'offre

Les thématiques évoquées ici sont régulièrement revenues lors des entretiens. Si elles ne font pas consensus entre les acteurs interrogés, notamment sur les évolutions à y apporter, nous nous proposons de présenter ici les différents points de vue exprimés sur le sujet.

- *La licence*

La licence apparaît à beaucoup d'acteurs comme un élément central dans la réflexion sur l'adaptation de l'offre à la demande. Les questionnements à son sujet reposent sur deux thématiques principales : le type de licences proposées et leur montant.

Pendant longtemps, la licence a constitué l'offre unique des associations sportives et impliquait de façon quasi-automatique la participation aux compétitions. Ce modèle doit être, selon certains, largement remis en cause aujourd'hui pour mieux tenir compte des attentes du public. Le principe même d'une licence à l'année, ne donnant accès qu'à une discipline, sous une forme unique (la compétition) semble en effet en contradiction avec l'aspiration de nombre de pratiquants à pouvoir d'adhérer à différentes activités, au moment où ils le souhaitent, sans contrainte, etc. Il convient donc selon certains interviewés de dépasser ce modèle d'un « public captif » afin de tendre vers une logique plus souple et plus participative. Plusieurs fédérations ont d'ores-et-déjà adapté leur offre afin de tenir compte de ces évolutions. La plupart des fédérations proposent désormais des licences loisirs, permettant une pratique hors-compétition, ce qui semble aller dans le sens d'une meilleure adaptation à la demande. Les modalités de pratiques proposées ne sont toutefois pas toujours développées de façon attractive



selon les cas avec des licences loisirs qui correspondent parfois dans les faits à une simple participation aux entraînements. Certains appellent par ailleurs de leurs vœux l'extension du principe des licences multi-sports existant pour les enfants à l'ensemble de la population afin de permettre à toute personne de pouvoir pratiquer plusieurs disciplines au cours d'une même année avec une seule et même licence. Il est d'ailleurs à noter que certaines chaînes de fitness proposent des offres donnant accès à une diversité de salles. Certaines fédérations affinitaires ont en ce sens fait évoluer leurs dispositifs d'adhésion en permettant l'accès à des licences sportives mais aussi non-sportives, ainsi que des formes d'affiliation pour des pratiquants de disciplines non fédérales. La question du type de licence proposée renvoie cependant aussi en toile de fond à celles des ressources qu'elles génèrent.

Le montant des licences apparaît ainsi pour beaucoup d'acteurs interrogés comme un enjeu central, au point que l'un d'entre eux le considère comme « le nœud gordien de la problématique demande / offre ». La plupart d'entre eux rappellent que ce montant est généralement peu élevé en France, du fait d'une volonté de permettre un accès le plus large possible aux activités sportives. Or, pour certains, « les prix des licences et des cotisations ne constituent pas de très réels freins au développement des pratiques sportives, car, d'une part, les montants ne sont pas, dans la plupart des cas, très élevés, si on les rapporte aux fréquences et aux durées des prestations fournies et, d'autre part, les fédérations et les clubs, ainsi que les acteurs publics (Etat, collectivités territoriales) et les CAF, ont défini et mettent en œuvre des dispositifs permettant de réduire souvent très significativement les prix d'accès aux pratiques sportives. » Cette argumentation peut être discutée, étant donné les coûts indirects élevés que peut avoir la pratique sportive (tenues, équipements, déplacements) et du fait que l'existence de dispositifs d'aide ne signifie pas que les gens qui en ont besoin y ont effectivement recours. Toutefois, les acteurs rencontrés semblent relativement d'accord sur ce point, notamment lorsqu'il s'agit de comparer les frais d'adhésion aux associations sportives à ceux des structures marchandes. La FFEPGV propose ainsi des licences à 150 euros par an, pour une pratique de 2-3 heures par semaine en moyenne, là où une chaîne low-cost comme Keep Cool propose des forfaits à environ 20 euros par mois. Le coût est donc plus élevé pour le secteur marchand, même si le fond du questionnaire concerne la liberté d'accès à la pratique sportive (« quand je veux, où je veux »).

Pour certains, augmenter le prix de la licence permettrait aux clubs de s'autonomiser des subventions publiques et de pouvoir développer d'autres types d'activité. L'exemple de la fédération de moto, pour laquelle le montant des licences est de 200 euros, constitue un exemple intéressant. Dans un sport où la plupart des équipements sont financés par des fonds privés, ce coût élevé des licences permet à la fédération de développer des activités davantage axées sur le loisir que sur la compétition, tout en finançant ces activités compétitives avec une dépendance moins importante que d'autres fédérations envers les subventions étatiques. Si cet exemple n'est pas nécessairement représentatif de la plupart des fédérations, dans le sens où les pratiquants possèdent des profils particulièrement « solvables », il permet de souligner le fait que les licences peuvent constituer un véritable outil de développement.

A l'instar de la moto, plusieurs interviewés soulignent le fait que les pratiques de loisirs permettent généralement de financer les activités compétitives. Toutefois, cela semble aussi poser une question d'équilibre dans les



différentes offres de licence. Certains présidents de fédération reconnaissent ainsi parfois hésiter à développer une offre de licences loisir, dans le sens où celles-ci sont généralement moins coûteuses – et donc moins rémunératrices – que les licences classiques. Il s'agit donc ici de trouver un équilibre permettant l'accès d'un nombre suffisamment important de licences loisirs pour compenser le manque à gagner sur chaque licence.

Sur un autre plan, certains s'interrogent sur l'utilisation des revenus générés par les licences. Le prix de ces dernières peut parfois être relativement faible pour la part attribuée à la fédération, alors même que le timbre des ligues peut s'avérer élevé. Il s'agit donc là aussi de trouver un équilibre dans la répartition des ressources générés par les licences, entre la part des clubs, des ligues et des fédérations.

Plus largement, la question de fond est de savoir qui doit payer le sport : l'Etat ? Les pratiquants ? etc. Certains interviewés regrettent le fait que selon eux, la France se distinguerait par une conception selon laquelle le sport devrait être gratuit « comme la sécu ». Si ce raisonnement repose sur des motivations légitimes, les contraintes financières liées à la crise et le coût important des infrastructures conduisent à la nécessité de faire émerger de nouveaux modèles. Au-delà des ressources propres des clubs et des fédérations, c'est aussi la question de l'amélioration qualitative de l'emploi et de sa pérennisation qui pourrait en bénéficier. A l'heure actuelle, l'idée d'augmenter le prix des licences n'est pas majoritaire dans le monde sportif, mais l'idée semble faire son chemin. Malgré tout, l'autonomisation des subventions publiques alimente aussi le risque de la disparition des clubs dans les territoires moins rentables.

- ***Les horaires et l'accès aux équipements***

Dans le contexte de concurrence qui caractérise aujourd'hui l'offre de pratique, la question des horaires et de l'accès aux équipements revient régulièrement dans les entretiens effectués⁹⁸. En effet, les associations sportives souffrent d'un déficit de flexibilité en termes d'horaires et ne proposent généralement des créneaux de pratique que le soir, le mercredi après-midi ou le week-end. Ce type de contraintes contribue à alimenter une forme de décalage avec un certain nombre de pratiquants qui s'adonnent à des activités sportives sur d'autres créneaux, par exemple entre midi et 14h. De même, la forme compétitive, qui se déroule invariablement le week-end, subit les conséquences d'un certain nombre d'évolutions : l'augmentation des gardes alternées qui font que les enfants peuvent avoir des difficultés à être présents chaque semaine, le départ d'un certain nombre de Parisiens durant les week-ends, etc.

Le choix des créneaux proposés ne concerne pas que les clubs mais également les élus locaux chargés des équipements en question. Ces derniers sont en effet amenés à arbitrer l'occupation de ces équipements entre les scolaires, les pratiquants libres, les clubs, etc. De fait, les plages d'ouverture des équipements communaux sont

⁹⁸ Sur la question des équipements, voir aussi *Pratiques sportives et infrastructures sportives de proximité*, ANDES, FIFAS, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, 2015.



souvent très larges (7h-22h dans bien des cas), mais cela ne permet pas nécessairement de proposer à chaque club une utilisation conforme à la demande. Au-delà de ces arbitrages, l'extension des créneaux pose aussi parfois des questions de surveillance et de responsabilité, voire parfois de plaintes de riverains des équipements, gênés par la fréquentation tardive de ces espaces.

Pour un certain nombre de disciplines dépendant directement de ces équipements municipaux, la saturation à laquelle ils sont confrontés constitue un véritable frein au développement de leur pratique. D'une part, cela conduit parfois les responsables de clubs à trancher entre pratique compétitive et de loisir. D'autre part, y compris sur les créneaux dédiés à la pratique de loisirs, il n'est semble-t-il pas rare de voir des pratiquants devoir patienter plus d'une demie heure avant de pouvoir jouer quelques minutes. De fait, les clubs qui parviennent aujourd'hui le plus à se développer sont ceux capables de proposer des horaires 12h-14h ou qui prennent l'initiative d'organiser des événements plus ludiques et intergénérationnels (journées parents-enfants, tournois, etc.) sur des créneaux parfois délaissés, comme les jours fériés. Cela suppose malgré tout d'avoir les ressources bénévoles ou salariés suffisantes.

Certaines disciplines sont moins confrontées à cette question des équipements. C'est par exemple le cas de l'équitation puisque la majorité des centres équestres sont détenus par des personnes privées qui ont davantage de liberté dans leur offre de pratique. Cette situation, qui implique nécessairement un risque plus important en terme financier, semble malgré tout avoir incité ce type de structure à faire évoluer son offre de pratique afin de générer suffisamment de ressources pour assurer leur survie et leur développement. C'est notamment le cas des poney-club qui se sont fortement développés avec l'introduction des poneys shetland en France aux alentours de 1975 et ont révolutionné le secteur. Conscients du vivier que pouvait constituer cette pratique réservée aux enfants, les responsables de centres équestres ont développé de nouvelles méthodes pédagogiques qui ont permis une explosion de la participation des enfants. Si la fédération s'est emparée tardivement du phénomène, l'augmentation du nombre de licenciés grâce aux poney clubs a aussi permis indirectement de développer le haut niveau, en augmentant le nombre de cavaliers à la base.

Un certain nombre de responsables fédéraux réfléchissent actuellement à la mise en place d'équipements réservés plus ou moins spécifiquement à leur discipline. Pour le badminton, la problématique des équipements est par exemple centrale puisqu'il se pratique quasi exclusivement dans des gymnases municipaux, ce qui pose la question du partage avec les scolaires et les autres disciplines. La fédération a dès lors la volonté de développer à partir de la prochaine olympiade des salles proposant du badminton, mais aussi peut-être d'autres sports (comme le basket 3x3), ouvertes 7 jours sur 7, 24h sur 24, avec des clubs comme opérateurs. Cela permettrait de se munir d'un véritable outil industriel à temps plein et de pouvoir le décliner plus facilement vers de nouveaux publics : scolaires, santé, etc. Cela serait aussi une façon d'anticiper la concurrence d'une éventuelle future offre marchande sur ce créneau. La fédération de basket réfléchit également à ce type de solutions, sous un format toutefois un peu différent. Elle négocie en effet actuellement un partenariat avec un investisseur privé décidé à ouvrir une quarantaine de salles de basket 3x3 en France dans les prochaines années, sur le modèle de ce qui s'est fait pour



le foot à 5 ou encore d'une salle de basket récemment ouverte en Ile-de-France⁹⁹. Ce partenariat pourrait prendre différentes formes : de tarifs réduits pour les licenciés de la fédération à l'utilisation de ces salles par les clubs pendant les heures creuses. Quelle que soit la forme retenue, l'idée serait de chercher à se rapprocher d'un public aujourd'hui éloigné de l'offre fédérale : anciens basketteurs souhaitant privilégier la forme loisir, public familial, joueurs de playground, etc., tout en bénéficiant des effets d'une augmentation globale de la pratique.

- *L'encadrement de la pratique*

La formation des encadrants constitue un enjeu central afin d'adapter l'offre de pratique à la demande. Sur ce sujet, nombre d'interviewés se montrent relativement sévères. Pour beaucoup en effet, il y aurait une sorte de « culture de la reproduction » dans le monde fédéral qui conduirait à focaliser la formation sur les dimensions techniques, la compétition, etc. Cela participerait du coup à creuser le décalage entre les activités proposées par les clubs et les attentes du public. Cela contribuerait aussi à rendre plus difficile l'intégration des diplômés sur le marché du travail, en particulier dans le secteur marchand, où la dimension technique peut dans certains cas ne constituer qu'une part minime du travail des encadrants, dont la fonction est aussi de développer des pratiques relationnelles permettant de fidéliser la clientèle. Certaines grandes enseignes de la remise en forme développent en ce sens leurs propres centres de formation afin d'ajuster les compétences de leurs salariés. Certains acteurs du secteur marchand soulignent par ailleurs le fait que les diplômés de STAPS, moins spécialisés, constituent souvent des recrues intéressantes du fait précisément de leur profil plus généraliste.

Cela rejoint plus globalement la question de la diversité des formations et de la reconnaissance, tant par l'Etat que sur le marché du travail, des différents diplômes. Un certain nombre d'interviewés appellent ainsi de leurs vœux un rapprochement entre les différentes voies de certification, à la fois en développant les approches transversales pour les diplômes mais aussi en donnant une meilleure reconnaissance aux parcours universitaires.

Ce constat est cependant nuancé par d'autres acteurs. L'un d'entre eux souligne notamment l'importance de ne pas développer et exprimer une vision par trop simpliste et caricaturale appuyée sur une opposition entre « techniciens » et « développeurs ». Selon lui, il ne faut pas oublier, d'une part, que jusqu'à la fin des années 1980, les candidats obtenaient les Brevets d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) 1^{er} degré sans avoir au préalable suivi une réelle formation¹⁰⁰, alors même qu'aujourd'hui, celle-ci est obligatoire et souvent longue et, d'autre part, que des fédérations, qui ont énormément travaillé, avec ambition et méthode, très souvent en mobilisant élu(e)s et techniciens, sur le sujet du dépassement de la seule dimension technique (escrime, football, judo, tennis,...), en mettant un accent spécifique sur l'adaptation des réponses à apporter à la diversité croissante des besoins et des

⁹⁹ Rachel Pretti, « Des usines à basket », *L'Equipe*, 5 octobre 2015.

¹⁰⁰ Elle était souvent limitée à des regroupements proposés sur quelques week-ends



exigences des pratiquants et des clients, ont pu ensuite enregistrer des tassements et même des baisses de leurs nombres de leurs licences, ce qui les amène parfois aujourd'hui à revoir leur position sur ce sujet¹⁰¹.

Au total, l'opposition, trop fréquemment avancée, entre « techniciens » / « développeurs » constitue selon cet interviewé une erreur intellectuelle, en ce que, précisément, elle oppose, artificiellement et sans fondement avéré, deux dimensions complémentaires et indispensables du métier d'éducateur sportif. L'encadrement/l'enseignement de la pratique sportive doit (doivent) être appréhendé(s) avec le même niveau d'exigence que d'autres formes d'encadrement/enseignement et à, à titre d'exemple, des langues étrangères. Il ne viendrait à l'esprit de personne (ou de pas grand monde) d'opposer compétences linguistiques et compétences pédagogiques et d'affirmer que celui/celle qui a développé un très haut-niveau de maîtrise technique serait incapable d'avoir une attitude pédagogique et des interventions de qualité, en direction de publics diversifiés, adaptées à leurs besoins et attentes. De plus, le niveau d'exigence posé, traduit au plan légal et réglementaire, en matière de qualification des enseignants, y compris pour s'occuper de jeunes enfants, invite à développer des approches et des raisonnements (assez) similaires pour l'accueil et l'encadrement ainsi que l'enseignement dans « le hors temps scolaire »¹⁰². Parfaitement maîtriser une technique, un art, n'est en rien un frein ou un obstacle à la démonstration de vraies compétences pédagogiques.

D'autres interviewés insistent également sur la question de l'équilibre à trouver entre les différents objectifs à remplir, qui peuvent parfois conduire des fédérations, « en voulant tout faire, à faire tout à moitié ». Le fait que certaines équipes nationales soient aujourd'hui obligées d'avoir recours à des entraîneurs étrangers témoigne pour certains d'un déficit dans la formation de haut-niveau. Par ailleurs, certains responsables fédéraux soulignent un autre paradoxe. Pour des disciplines relativement accessibles techniquement et physiquement, la tentation est grande de ne voir le rôle des encadrants que comme celui d'un accompagnement souple de la pratique ludique. Or, non seulement ces pratiques comportent un certain nombre de risques de blessure, qu'il convient donc de prévenir par un accompagnement sérieux, mais il y a aussi un intérêt à faire progresser le niveau de la masse des pratiquants. En effet, une telle hausse permettrait aussi par ricochet de faire augmenter celui du haut-niveau, d'où la nécessité de disposer d'éducateurs « à forte valeur ajoutée d'un point de vue technique ».

Au-delà de ces considérations, la formation des encadrants risque de constituer un enjeu de plus en plus important dans les années à venir, et ce pour au moins deux raisons. Tout d'abord, le développement de la pratique libre et l'accès à la pratique d'un public toujours plus diversifié augmente les risques liés à la pratique sportive et il convient donc de tenir compte des publics spécifiques auxquels on s'adresse, ainsi que de leurs besoins. Encadrer la pratique des seniors ou de personnes jusqu'alors sédentaires (cibles prioritaires de nombre de structures associatives ou marchandes) demande alors un niveau de qualification adapté à ces publics « fragiles » afin que

¹⁰¹ A cet endroit, la Fédération Française de Tennis (FFT) a mené, en matière de formation, depuis plusieurs années, une démarche très volontariste au titre de la recherche d'une meilleure appréhension des attentes du/des public(s) et d'adaptation de sa filière et de ses dispositifs de formation.

¹⁰² L'intervention de cadres qualifiés issus d'associations sportives dans le cadre de Projets Educatifs de Territoire (PEDT) est un enjeu très important



la pratique ne soit pas source de plus de désagréments que de bénéfices. Le développement des applications numériques mettant en contact avec des encadrants non nécessairement qualifiés représente en cela un danger. D'autre part, le contexte économique de concurrence évoqué précédemment va conduire les acteurs de l'offre à développer de nouveaux « arguments de vente ». Les éducateurs et/ou salariés vont donc être amenés, si ce n'est déjà le cas, à développer des compétences permettant d'alimenter le fonctionnement de leur structure (communication, diversification des activités, etc.), y compris en faisant valoir des compétences qui ne sont pas toujours mises en avant pour le moment (à l'instar par exemple d'un label « zéro chute » pour l'activité moto, qui « garantirait » aux pratiquants une activité sécurisée, constituant en cela un argument marketing différent de celui traditionnellement fondé sur la prise de risque, la vitesse, etc.).

- ***L'équilibre entre bénévolat et professionnalisation***

Le contexte de concurrence accrue et d'évolution de la demande incite à adopter différentes pratiques rompant avec le fonctionnement « traditionnel » des associations sportives. C'est le sens de l'extrait d'entretien suivant que nous présentons in extenso du fait qu'il reprend plusieurs éléments évoqués par un nombre important d'interviewés :

« Il est, dès lors, nécessaire que les clubs développent des stratégies « offensives » envers ces publics, afin d'encourager à la pratique, en organisant, par exemple, des transports, ou en effectuant des campagnes de relance en direction des pratiquants ayant délaissé l'activité considérée. Ils ne peuvent se limiter à attendre « leurs » publics. Leurs responsables doivent aujourd'hui aller à la rencontre de leur(s) public(s) et même à sa conquête.

Dans un contexte de concurrence accrue, liée parfois à l'augmentation d'une offre sportive de plus en plus diversifiée, y compris commerciale (certes plus chère, mais souvent plus souple en termes de créneaux horaires), mais aussi de toute une série d'autres activités (culturelles certes, mais parfois simplement limitées à la console de jeux vidéo, amicales – sans autre visée que les discussions entre amis –, etc.), les clubs devraient donc mettre en œuvre une offre plus « agressive ». Or, comme dans la plupart des cas (il existe, néanmoins, des exceptions), leur survie n'en dépend pas réellement (« ils ne déposeront pas le bilan ») et que leurs responsables – et leurs membres – ne voient pas toujours d'un mauvais œil le fait de constater des départs d'adhérents (par exemple pour des raisons sportives compétitives – sur la base du « raisonnement » selon lequel « si l'on est trop nombreux(ses) sur l'aire de jeux, il est plus difficile de s'entraîner dans les conditions –réelles – de la compétition »...), ils n'ont pas ce type de réflexe.

C'est d'autant plus important que la pérennisation de l'emploi dans le champ sportif passe aussi par ce type d'analyses et de stratégies ambitieuses et volontaristes qui permettront d'augmenter le nombre de licences, mais aussi le prix des licences. Bien qu'ils n'y soient pas toujours prêts, y compris d'un point de vue culturel, les clubs ont, en conséquence, vocation (et intérêt) à développer un véritable modèle économique avec des stratégies et des actions adaptées aux attentes de leurs publics, à leurs zones de chalandise, etc.



L'évolution des motivations est insuffisamment prise en compte ou l'est avec certaines difficultés. Bien que les associations soient des structures relativement souples, nombre d'entre elles éprouvent assez paradoxalement des difficultés à s'adapter aux évolutions de la demande, des attentes, des motivations, à sortir du périmètre exclusif de ce qu'elles connaissent bien et qu'elles organisent souvent bien. Or, cela constitue une erreur d'appréciation, car en excluant la dimension du développement et par voie de conséquence la dimension économique, notamment dans un contexte de réduction, marquée et continue, des dépenses publiques (nationales et locales) et d'une évolution significative des attentes des pouvoirs publics à l'endroit de l'offre de pratiques (territoires, publics, contenus, modalités de mise en œuvre), elles courent des risques importants, y compris celui de disparaître. Une meilleure prise en compte de la diversification des attentes des publics et des pouvoirs publics est indispensable et doit être de nature à permettre le développement des pratiques sportives.

Aussi, pour [un certain nombre d'activités], dont l'un des attraits provient de l'absence de contraintes marquées (natation, canoë-kayak, volley, etc.) les clubs et les fédérations doivent/devront-ils impérativement mieux démontrer et faire percevoir leur valeur ajoutée, afin de convaincre les pratiquants, [qu'ils soient] nouveaux [ou] anciens pour lutter contre les départs.

La qualité de l'offre a un effet incontestable sur la demande de pratique (même s'il est vrai que d'autres facteurs doivent être bien identifiés et pris en compte : les tarifs, les coûts, un simple besoin de garde de leurs enfants éprouvé par des parents...). Dès lors, est-il indispensable que les clubs, mais aussi les responsables du mouvement sportif national, se saisissent davantage qu'actuellement de ces problématiques. A titre d'exemples, et en l'état actuel, encore trop peu de clubs prennent le temps d'analyser les contraintes qui pèsent sur la pratique de leurs activités. L'analyse fine des zones de chalandise n'est quasiment jamais réalisée. Des cadres techniques, salariés d'associations, réduisent, trop souvent, en réponse aux demandes exprimées en ce sens par des dirigeants (le plus souvent bénévoles), leurs interventions aux (seules) heures d'encadrement/d'enseignement pour lesquelles ils sont effectivement payés. Dans l'idéal, ils devraient aussi se voir fixer des objectifs chiffrés en termes de progression du nombre de licences et de meilleure structuration des activités proposées. »

Si le constat établi par cet interviewé peut paraître sévère, il est intéressant de noter qu'un certain nombre d'initiatives à l'échelle locale vont dans le sens des évolutions recommandées. C'est notamment le cas de deux clubs associatifs d'une grande ville du sud de la France dont un autre interviewé nous a vanté les mérites et le dynamisme. A la base, ces deux associations proposaient une activité unique : triathlon pour l'une, secourisme nautique pour l'autre. Leurs responsables ont fait le choix de diversifier fortement leurs activités, tout en maintenant la dimension sportive traditionnelle. La première dispose ainsi d'une équipe sportive au sens strict (qui obtient par ailleurs de bons résultats) mais propose aussi une déclinaison des trois sports du triathlon sous des formes variées et ludiques : beach-fit, loisir, aquagym, aqua-rando, etc. Elle regroupe aujourd'hui environ 1400 membres avec des profils très variés (du « champion » à la personne âgée). La deuxième propose elle aussi une diversité d'activités (initiation nage, fitness de plage, natation, etc.) et regroupe environ 1 000 adhérents, dont une trentaine de compétiteurs.



Dans les deux cas, on a affaire à des associations qui vivent sans subventions municipales du fait d'une forte diversification des pratiques et d'un projet cohérent. Les responsables de ces associations ont notamment entrepris un vrai effort de modernisation de la forme associative, que ce soit sur le marketing ou le numérique (chartes graphiques, réseaux sociaux, etc.). Pour autant, elles parviennent aussi à maintenir des formes de sociabilité proches des clubs traditionnels, comme le barbecue annuel, mais qui prennent ici des formes importantes, du fait du nombre d'adhérents. Cela pose la question du profil des personnes embauchées, en l'occurrence pas uniquement des éducateurs sportifs mais aussi des coordinateurs de projet (développement marketing). L'une d'entre elles compte ainsi huit salariés, dont deux administratifs et un graphiste.

Ce double exemple donne un aperçu du type d'évolution réussie que peuvent réaliser des structures associatives. Il convient tout de même d'avoir à l'esprit les difficultés que peuvent susciter de tels projets. Tout d'abord, la mise en place d'une véritable approche rationnelle économiquement demande un certain nombre de compétences spécifiques, ne serait-ce qu'en termes de définition de la zone de chalandise, de communication, etc., que les bénévoles ne possèdent pas nécessairement. Le recours à l'embauche d'un ou plusieurs salariés porteur de ce type de compétence constitue certes une solution, mais l'on sait aussi que les logiques de professionnalisation se heurtent souvent à celles guidant l'action des bénévoles. En effet, les bénévoles qui maintiennent leur engagement sur plusieurs années voire plusieurs décennies le font généralement parce qu'ils trouvent à s'épanouir dans les pratiques de débrouille, de convivialité, de sociabilité, etc. qui caractérisent le monde associatif, en particulier sportif. Dès lors, la cohabitation avec des salariés (qui, par définition, remettent en cause la dimension désintéressée de l'investissement dans le club) donne parfois lieu à des tensions importantes. Envisager le projet du club sous l'angle d'une politique attractive envers des consommateurs potentiels constitue donc une perspective d'autant plus difficile à envisager pour nombre de bénévoles qu'elle remet en cause les fondements culturels de leur activité.

4. AXES STRATEGIQUES DE REFLEXION

Pour finir, il nous semble important de proposer des axes stratégiques de réflexion permettant aux membres du CNS de cadrer et de nourrir leurs futurs débats. Cette partie vise à repérer les principaux enjeux de demain pour assurer une meilleure adéquation entre demande et offre de pratique sportive. Sur la base de ce premier repérage, le CNS pourra ensuite intégrer ces thèmes dans ses différents groupes de travail afin de les approfondir et de faire des propositions de politique sportive.

De façon générale, il nous semble que l'un des enjeux majeurs afin de réduire le décalage entre l'offre et la demande de pratique sportive sera d'encourager et de fluidifier les formes de complémentarité entre les différents types d'offre. Compte-tenu des développements précédents, il nous apparaît que cette complémentarité peut notamment être développée autour de deux thématiques : attractivité et territorialité.



Attractivité. Il s'agit de savoir comment améliorer l'attractivité des structures d'offre de pratiques. Cela ne se fera pas tout seul. Il faudra certainement revoir les finalités, les objectifs des différents prestataires en fonction de l'évolution de la demande sociale de pratique. Il faudra également repenser les moyens de développement des différents opérateurs : quelle place pour la communication, l'information, le commercial, etc. ?

Dans cette perspective, il apparaît stérile d'opposer structures associatives et structures commerciales et de ne raisonner qu'en termes de concurrence entre ces deux secteurs. Bien au contraire, il sera certainement indispensable, à l'avenir, de penser leur complémentarité, y compris en lien avec l'offre publique. Ces deux types de structure obéissent à des logiques différentes et s'adressent à des publics différents. Les demandes à satisfaire sont donc de nature très différenciée et trois enjeux seront à approfondir : diversification, complémentarité, équilibre.

Territorialité. Il n'est pas possible de penser l'adaptation de l'offre à l'évolution de la demande de pratique sportive sans la replacer dans son contexte territorial. Il s'agit d'articuler l'offre de pratique à un projet territorial global. C'est tout d'abord l'enjeu de la transversalité entre le sport et les autres secteurs concernés : tourisme, santé, éducation, justice, etc. Il n'est pas efficace de continuer à juxtaposer, sur un territoire donné, des politiques verticales isolées les unes des autres. Au contraire, des coopérations, des synergies, sont à mettre en place. Dans cette optique, la signature de nouveaux partenariats et l'émergence de nouvelles structures pourraient améliorer le financement de l'offre et permettre une diffusion plus large de la pratique sportive.

4.1. Attractivité

a) Comment répondre à une demande de plus en plus diversifiée ?

Les tendances lourdes évoquées au niveau de la demande (massification, démocratisation, diversification, concentration) se matérialisent par une évolution du profil des pratiquants, de plus en plus enclins à opter pour des pratiques hors-structure caractérisées par une recherche de bien-être, de loisir, de convivialité, de contact avec la nature, *etc.* et un affranchissement des contraintes habituelles de l'offre traditionnelle de pratique.

Ces évolutions sont désormais clairement ressenties par les acteurs de l'offre, contraints de remettre en cause leur mode de fonctionnement. Ces adaptations passent non seulement par une réflexion sur le type de pratique proposé (traditionnellement axé sur la compétition et la performance), les formes d'encadrement, les horaires, etc. Plus largement, l'efficacité des dispositifs mis en place dépendra de la cohérence entre les objectifs fixés dans un véritable projet pour chaque structure et les moyens de développement envisagés.

L'élaboration de ce type de projet pourrait se traduire par une redéfinition des objectifs des structures, avec le développement de nouvelles activités. Par exemple, l'offre consisterait à répondre à :



- des publics spécifiques (seniors, personnes en situation de handicap, adolescents, etc.),
- des enjeux connexes au sport et dépassant la seule dimension compétitive (santé, insertion, éducation, loisir, tourisme, etc.)
- des enjeux territoriaux (quartiers de la politique de la ville, milieu rural, pleine nature, etc.).

Cela pose malgré tout un certain nombre d'interrogations et notamment la suivante : **faut-il se spécialiser sur tel ou tel « créneau » ou au contraire porter au sein d'une même structure une multitude d'activités ?**

Cette diversification permettrait vraisemblablement aux structures de dégager des ressources supplémentaires, en cohérence avec leurs besoins et leurs capacités d'action. Cela implique toutefois de mener là encore une véritable réflexion sur les moyens de développement à leur disposition. L'élaboration d'un projet cohérent et la diversification des activités suppose la mise en place de moyens de développement ajustés, notamment en termes de compétences des salariés (et des bénévoles dans le cas des structures associatives). **Comment mieux encadrer ?** La polyvalence des salariés est d'ores et déjà une réalité dans le monde sportif. La situation pourrait cependant être améliorée afin que celle-ci soit perçue positivement à la fois par les structures et par les salariés. Le besoin de polyvalence concerne principalement trois domaines :

- Les disciplines enseignées : savoir enseigner plusieurs disciplines différentes ou différentes modalités d'une même discipline (football à 11 et futsal, rugby à XV et à VII, etc.)
- Les publics encadrés : jeunes enfants, adolescents, adultes, seniors, hommes et femmes, etc.
- Les fonctions exercées : cœur de métier mais aussi développement, promotion/communication, gestion, citoyenneté, etc.

Cela signifie qu'une amélioration de la polyvalence des salariés permettrait de mieux répondre aux évolutions de la demande sociale en matière de pratiques sportives, ce qui se traduirait par ailleurs par une sécurisation des déroulements de carrière. Compte-tenu des tendances lourdes précédemment mentionnées, il va s'agir d'être en mesure de satisfaire les besoins de nouveaux publics qui sont également demandeurs de nouveaux types de pratiques. Une fois encore, l'adaptation des structures passera par la mise en place d'un projet de développement qui nécessitera une polyvalence dans les fonctions exercées au-delà du seul encadrement sportif (gestion, montage du projet, communication, etc.). D'où la nécessité d'aménager au mieux le déroulement de carrière des salariés, y compris en termes de reconversion professionnelle au-delà d'un certain âge et en fonction de l'état de santé.

Au-delà des seules compétences sportives nécessaires à l'évolution des activités proposées, les structures devront pouvoir compter sur des personnes à mêmes d'élaborer et de conduire ce type de projet. Si l'on a vu plus haut que certaines associations n'hésitent pas dans cette perspective à recruter des professionnels de la gestion de projet et/ou de la communication, il est illusoire de penser que l'ensemble des clubs sportifs vont se lancer dans ce type



de démarche. On peut cependant supposer que ceux-ci vont être de plus en plus incités – ne serait-ce que par l'évolution des financements publics dans une logique de commande – à adopter une forme de culture du développement. L'assimilation d'une telle culture passe par la maîtrise de nombre de savoir-faire et de compétences, par exemple :

- conduire un diagnostic territorial,
- formaliser son projet sportif,
- financer son projet.

b) Comment favoriser la complémentarité associatif / commercial ?

Le contexte actuel de diversification de la demande et de concurrence accrue sur fond de crise économique rend la question de l'attractivité d'autant plus saillante pour les acteurs de l'offre, quel que soit leur statut. C'est notamment le cas pour les structures associatives pour qui la baisse structurelle des financements publics constitue un véritable danger. Le contexte de fragilisation et d'évolution de la demande sociale de pratique peut les inciter à dépasser les modes de fonctionnement routinisés, fondés le plus souvent sur un recours indispensable aux subventions publiques. S'il semble difficile d'envisager un fonctionnement autonome de ce type de structure vis-à-vis des pouvoirs publics – scénario par ailleurs discutable, ne serait-ce qu'en termes de contrôle de ces derniers sur les activités des clubs – l'élaboration d'un projet de club cohérent contribuerait à rendre plus solide leur situation.

On aurait toutefois tort de penser que seules les structures associatives sont concernées par cette conjoncture. Les structures commerciales subissent elles aussi de plein fouet les conséquences de la crise économique (et notamment la baisse du pouvoir d'achat des ménages) et de la concurrence accrue de l'offre de pratiques. L'exemple des salles de fitness montre que, bien qu'étant en plein développement, celles-ci sont aussi confrontées à une concurrence féroce entre elles qui les conduit à chercher par tous les moyens à s'adapter aux attentes de la demande sous peine de disparaître, comme c'est le cas de nombre de salles chaque année.

Pour les structures associatives comme les structures commerciales, formaliser un projet de développement cohérent, partagé par l'ensemble des acteurs et tenant compte à la fois de l'état de l'offre et de la demande, apparaît indispensable. Ce faisant, il est possible de définir une stratégie qui permet non seulement de développer la structure mais aussi de pérenniser l'emploi.

Se pose là encore un certain nombre de questions :

Faut-il segmenter l'offre et se répartir les marchés ?

Faut-il rechercher des complémentarités ?

Quelle flexibilité pour séduire les pratiquants hors-structure ?

Comment être attractif avec des financements publics réduits ?



Plus largement, ces éléments posent aussi la question de l'évolution des formes des structures de l'offre. **Faut-il des structures plus souples permettant une meilleure complémentarité entre offre associative et offre marchande ? Est-il souhaitable que les clubs cherchent davantage à développer une offre commerciale ?** Certaines disciplines, telles que l'équitation, le canoë-kayak, etc., parviennent ainsi parfois à financer leurs activités sportives par l'intermédiaire d'une offre commerciale centrée sur la pratique touristique. **A l'inverse, peut-on imaginer que des structures commerciales servent de soutien à des clubs associatifs ?** L'exemple des salles de sports ou du projet de partenariat envisagé par la FFBB avec des salles de 3X3 dans lesquels les clubs trouveraient des créneaux et des installations complémentaires illustrent un certain nombre de possibilités en ce sens.

c) Comment permettre l'équilibre bénévoles / salariés ?

L'offre de pratique sportive s'est historiquement construite sur un modèle associatif valorisant le bénévolat ainsi qu'un accès au sport tendant vers la gratuité. Celle-ci s'est peu à peu professionnalisée, non seulement dans le cadre des évolutions structurelles du monde associatif, mais aussi par le biais du développement d'une offre marchande de pratique. Cette professionnalisation s'est cependant diffusée de façon hétérogène dans le monde associatif, en fonction des moyens à la disposition de chaque structure, mais aussi du mode de fonctionnement privilégié. Nombre d'organisations fonctionnent ainsi sur un modèle associatif « traditionnel » fondé sur l'engagement « désintéressé » de leurs membres, la débrouille, etc. D'autres, au contraire, s'orientent vers un modèle plus proche de l'offre commerciale, que ce soit dans leur organisation ou leurs politiques tarifaires plus élevées. Sachant que cette dernière dimension peut constituer un effet de levier pour les structures, **la question du prix des licences et plus largement de l'accès à la pratique doit être posée entre les différents acteurs.**

Au-delà de cette dimension, l'évolution de la demande vers des activités de plus en plus diversifiées et tournées vers d'autres préoccupations que la seule compétition pose la question des capacités d'adaptation des acteurs de l'offre, notamment en termes d'encadrement. Cette évolution demande de nouvelles compétences permettant de proposer des activités adaptées aux pratiquants et qui dépassent bien souvent la simple spécialisation sur une discipline et une forme de pratique. Ce sont alors les questions de la formation des encadrants, du périmètre des activités des salariés, ainsi que de l'équilibre à trouver dans les associations entre ces derniers et les bénévoles qui sont posées aux acteurs de l'offre.

Comment pérenniser l'emploi et maintenir un équilibre salariés / bénévoles dans les structures associatives ? L'emploi est souvent perçu par les dirigeants d'associations sportives comme la solution miracle aux différentes difficultés qu'ils rencontrent au sein de leur structure et le salarié est utilisé pour se substituer aux missions assurées précédemment par les bénévoles. Toutefois, quand les aides publiques diminuent ou disparaissent, il est la première variable d'ajustement des associations sportives. Ces situations fragilisent nécessairement les associations qui, après avoir perdu leur salarié, sont également confrontées à une spirale



négative qui peut avoir des conséquences importantes sur la vie de la structure et finissent par faire régresser le niveau de développement du club.

L'emploi d'un salarié dans un club ne doit pas et ne peut pas être uniquement une substitution aux missions des bénévoles. Dès lors, une réflexion doit être initiée dès le début de la démarche d'employer un salarié sur : les besoins de l'association, les missions du salarié, le plan de financement du poste.

Pour ce dernier point, le club doit avoir comme perspective que l'emploi créé est là pour générer de l'activité supplémentaire et proposer de nouveaux services. Les dispositifs d'aide ne peuvent se positionner que comme un soutien au lancement et à l'accompagnement d'activités nouvelles ou comme un soutien qui compense un service d'utilité sociale proposé par l'association sur son territoire. Mais la pratique sportive « traditionnelle », et notamment la pratique compétitive, ne peut pas être exclusivement considérée comme telle.

L'ouverture des dirigeants sportifs et des encadrants sportifs à diversifier leurs offres et les publics est nécessaire pour la pérennisation de l'emploi. Cette démarche sera également un atout vis-à-vis des collectivités locales pour justifier l'obtention de nouveaux financements qui répondent à leurs besoins et à leurs problématiques.

Il est nécessaire que cette dimension soit mieux prise en compte tant dans le parcours de formation initiale que dans celui de la formation continue des encadrants sportifs, qui par ailleurs est largement sous-utilisée pour cette catégorie de salariés. Les nouvelles demandes des pratiquants, les différents publics potentiels et l'ensemble des partenaires doivent être pris en compte dans le cadre d'une analyse globale de l'activité des structures et de leur environnement. Le morcellement de l'emploi est une problématique importante dans le secteur du sport. La mutualisation – qui peut passer soit par une mise à disposition de personnel, soit par un groupement d'employeurs – constitue une solution adaptée. C'est notamment le cas pour les associations qui n'ont ni les moyens ni forcément les besoins d'employer des personnes à temps complet. Ça l'est aussi pour les salariés à qui cela évite des emplois à temps partiel et de petits revenus.



4.2. Territorialité

a) Comment analyser et répondre aux nouveaux enjeux territoriaux ?

La dimension territoriale est souvent négligée dans l'élaboration des politiques sportives qui sont plutôt pensées dans une optique sectorielle. Il devient de plus en plus probant que bon nombre de problèmes à venir trouveront leur résolution à travers la prise en compte de leur dimension territoriale. Deux pistes d'action seront ici approfondies :

- l'élaboration de politiques sportives à un espace territorial pertinent (intercommunalité, département, région)
- l'articulation cohérente entre les différentes organisations pyramidales : administrative, fédérale, olympique.

Comment inscrire les structures d'offre dans un projet territorial global ? Malgré une très forte et très fine structuration territoriale, les acteurs du sport ne raisonnent que très peu en termes de territoire pour définir leurs politiques. Les approches sont presque toujours exclusivement sectorielles : par fédération, par discipline. Pourtant, l'efficacité des politiques mises en œuvre dépend totalement du territoire considéré. La notion d'espace pertinent semble indispensable pour penser l'intégration du sport dans un projet territorial global.

Quels enjeux de l'intercommunalité sportive ? A cet égard, l'échelon intercommunal apparaît comme l'échelon de base d'organisation du sport pour dépasser une masse critique insuffisante de la plupart des communes françaises. Néanmoins, les situations sont radicalement différentes avec les types d'EPCI rencontrées : rural profond, rural dans l'aire d'attraction d'une agglomération, rural structuré par une petite ville, agglomération, etc. Selon les cas, l'intercommunalité sportive ne se pensera pas de la même façon et ne rencontrera pas les mêmes difficultés.

La qualité des plans de développement dépend par ailleurs des outils de diagnostic à la disposition des acteurs. Ils sont aujourd'hui nettement insuffisants, non compatibles entre eux et rarement inscrits dans la durée. Il y aurait donc un véritable intérêt à construire un dispositif d'observation globale du sport à partir des différents observatoires nationaux et régionaux. Cela permettrait de :

- Définir des plans de développement sportif territoriaux cohérents
- Décliner les plans de développement des fédérations au niveau régional
- Redonner de la cohérence au mouvement sportif à l'échelon territorial
- Penser l'offre sportive dans toute sa diversité et sa complémentarité (offre associative, marchande, etc.)



Mais comment aménager des articulations territoriales ? Cela passe tout d'abord par le fait de décloisonner le spectre des missions assumées par le mouvement sportif et l'Etat :

- Favoriser des projets de territoire mettant en synergie les acteurs sportifs et touristiques, les collaborations milieu médical / milieu sportif, etc.
- Mieux valoriser les actions d'insertion menées sur le terrain par les différentes structures et en particulier les plus petites.
- Définir clairement au sein du mouvement sportif les instances déconcentrées en charge du développement.

Il convient donc d'encourager une meilleure coordination :

- Au niveau horizontal : encourager des politiques sportives plus fines prenant mieux en compte les logiques de territoire et les complémentarités avec d'autres disciplines, d'autres acteurs ; promouvoir les espaces de coordination et de mutualisation.
- Au niveau vertical : appliquer ces différentes initiatives à chaque échelon du territoire, à tous les niveaux des différentes organisations pyramidales.

b) Comment développer de nouveaux partenariats ?

Il semble aujourd'hui nécessaire pour les structures sportives de diversifier leurs ressources. Au-delà des financements issus des collectivités – et qui concerne surtout les associations – le parrainage pourrait constituer un outil intéressant à l'échelle territoriale. La notion de parrainage implique généralement de la valorisation ou de la promotion d'image en contrepartie de l'apport de fonds qui est fait. Aujourd'hui, très peu de structures ont recours à ce type de financement. Il s'agit principalement de celles évoluant à un haut-niveau de compétition amateur ou qui organisent des manifestations sportives. D'autre part, assez peu d'entreprises sont effectivement séduites pour intervenir auprès de structures locales de sport loisir ou qui ont un niveau de compétition infra-régional, les clubs n'étant pas en mesure de proposer une réelle contrepartie commerciale. Toutefois, les dirigeants de ces clubs pourraient mettre en avant leurs valeurs et les externalités positives produites par leur action et la désutilité sociale évitée au territoire dans le cadre du mécénat.

Au-delà de cette dimension, la recherche et la conclusion de nouveaux partenariats (entre le sport et d'autres secteurs) semblent aujourd'hui incontournables pour les acteurs de l'offre. Cela peut concerner une multitude de secteurs : le tourisme, la justice, la santé, l'éducation ou encore le social. Nous nous concentrerons ici sur ces trois derniers secteurs.

Il est désormais reconnu qu'exercer une activité physique régulière génère de nombreux effets positifs sur **la santé** des pratiquants. Le sport dispose en effet de vertus préventives (lutte contre la sédentarité et ses dérivés



notamment) mais aussi curatives pour les patients atteints de certaines pathologies (diabète de type 2, cancers, obésité...). Les problématiques liées à la santé sont d'ailleurs au cœur des préoccupations des pouvoirs publics et s'insèrent dans l'ensemble des projets territoriaux (toutes les initiatives sont ainsi analysées au regard de leurs impacts potentiels sur la santé des populations). Le sport pourrait donc tout à fait s'intégrer dans les programmes de santé déclinés au niveau territorial.

A l'heure actuelle, les deux secteurs restent encore trop cloisonnés en raison de cultures radicalement différentes. D'un côté le sport ne sait bien souvent pas accueillir les pratiquants atteints de certaines pathologies en raison d'un manque de qualification professionnelle. L'accueil de certains publics nécessite parfois de disposer de diplômes spécifiques allant au-delà des qualifications requises pour l'encadrement de la pratique sportive classique. Par ailleurs, les équipements sportifs peuvent également parfois ne pas répondre aux normes nécessaires pour l'accueil de certains publics (handicapés notamment) ce qui ne faciliterait pas la conclusion de partenariats entre le sport et la santé. D'un autre côté, le secteur de la santé reste encore réticent à s'ouvrir à d'autres secteurs et notamment au sport. Certains acteurs considèrent en effet que le sport ne doit remplir qu'une mission de prévention mais que l'ensemble des missions relevant du curatif doit rester de leurs prérogatives. Dépasser ces clivages et réussir à décroisonner ces deux secteurs – à l'image des nombreux plans « sport / santé » d'ores-et-déjà mis en place entre DRJSCS et ARS – semble donc un enjeu important.

On voit bien les enjeux que la conclusion d'un tel partenariat pourrait revêtir en termes d'emplois sportifs. En effet, cela permettrait de répondre à un double besoin :

- Celui des structures sportives qui cherchent à conquérir de nouveaux marchés afin d'assurer leur développement. Ces structures pourraient constituer un réseau d'opérateurs locaux à même de répondre à des appels à projets et d'assurer la déclinaison locale des initiatives régionales.
- Celui du secteur de la santé qui pourrait utiliser la pratique sportive pour ses vertus préventives et curatives.

La jeunesse est un enjeu majeur pour les pouvoirs publics. Il apparaît primordial pour les acteurs du territoire de promouvoir l'insertion sociale des adolescents par le sport, d'autant plus sur les territoires ruraux ou les ZUS, où l'accessibilité à l'offre et aux services sportifs n'est pas toujours aisée. Sur ce point, il serait possible de travailler sur deux biais afin de nouer des partenariats avec le monde de **l'éducation** :

- Un travail sur les horaires et la périodicité de l'offre sportive : l'absence d'une offre sportive aux moments où il y en a le plus besoin (vacances scolaires notamment durant la période estivale) apparaît comme une anomalie. Il s'agirait pourtant d'un créneau à occuper avec une vraie demande et de potentiels débouchés (en termes d'activité et donc de financement) pour les structures du mouvement sportif. Cela permettrait également de répondre aux demandes des salariés du secteur sport de disposer d'une activité



professionnelle à l'année et non concentrée sur les 10 mois de la saison sportive. Cela pourrait passer par des partenariats avec des collectivités territoriales ou des centres de loisir.

- Une plus grande inclusion du sport dans les programmes de politique de la Ville et plus globalement dans le cadre de l'espace pertinent que constitue l'intercommunalité.

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place dès la rentrée 2013 sur une large partie du territoire. Elle constitue une occasion à saisir pour les structures sportives en vue de nouer de nouveaux partenariats avec le secteur de l'éducation. Il s'agit ici d'un nouveau marché pour ces structures qui ont historiquement toujours eu du mal à pénétrer le milieu de l'Education nationale. En termes d'emploi sportif, il peut s'agir d'une opportunité en vue d'offrir des compléments d'heures à des éducateurs sur des créneaux non utilisés par des clubs sportifs.

Enfin, d'un point de vue général, la généralisation du dispositif à l'ensemble des communes constitue une réelle opportunité de développement de l'emploi sportif. A condition de résoudre la question cruciale du financement car si l'Ecole peut participer à la pérennisation des emplois sportifs par le biais des projets qu'elle développe, elle ne peut pas financer directement des postes ou des interventions d'éducateurs sportifs. Cela suppose donc que la prise en charge se fasse soit par d'autres acteurs, soit par les familles directement au risque de créer de nouvelles inégalités entre publics solvables et insolubles.

La conclusion de partenariats entre les structures sportives et le **secteur social** pourrait également constituer une opportunité de pérennisation et de développement de l'emploi sportif. Si c'est bien sûr le cas pour les ZUS, les territoires ruraux peuvent aussi être concernés du fait de certaines difficultés sociales. Celles-ci tiennent notamment aux enjeux des territoires ruraux : isolement, éloignement des centres de décisions, des animations... Dans un tel contexte, la conclusion de partenariats entre le sport et les opérateurs sociaux (Conseil départemental, missions locales...) pourrait s'avérer nécessaire. On assiste souvent à un réel manque de transversalité entre les différentes parties prenantes, ce qui ne favorise pas le développement de nouveaux projets de partenariats et pourrait contribuer à décourager des porteurs de projets. Il serait donc nécessaire de clarifier les rôles et prérogatives de chacun afin d'encourager le développement d'une offre sportive à finalité sociale.

c) Comment faire émerger de nouvelles structures ?

La mise en place d'un projet territorial global et de nouveaux partenariats constituent autant de leviers pour permettre une meilleure adéquation en l'offre et la demande de pratique sportive. Pensé de façon cohérente, ce type de démarches permettrait de dépasser les oppositions stériles entre structures associatives et marchandes. Notre propos n'est pas d'inciter les représentants de ces différentes structures à uniformiser leurs pratiques et leurs activités. Cela serait vraisemblablement contre-productif dans le sens où les caractéristiques des unes et des autres représentent des atouts pour une certaine demande et une faiblesse pour une autre. Les formes de sociabilité et de convivialité qui caractérisent un certain nombre d'associations sportives peuvent ainsi apparaître



comme un atout décisif pour un pratiquant, alors que pour un autre, cela va constituer un frein. Pour ce dernier, on peut supposer que l'anonymat relatif des salles de sport commerciales pourra davantage convenir.

Ces offres diversifiées peuvent donc toucher des publics différents et cette diversité ne se limite pas à une concurrence dont l'un ou l'autre devrait sortir vainqueur. Un travail plus abouti de coopération entre ces différents types de structures peut au contraire créer un cycle vertueux dans lequel leur développement permet un accès plus important à la pratique sportive, ce qui les alimente et les renforce en retour.

L'exemple des sports de nature constitue une bonne illustration des conditions de mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à des demandes nouvelles de pratique à l'échelle territoriale¹⁰³. Le nouveau modèle économique de « station sport nature » se définit autour de trois piliers :

- Un pilier sportif constitué d'un club de base garant de l'image de la station, de la qualité de la prestation, de l'encadrement.
- Un pilier socio-éducatif constitué de l'accueil de publics spécifiques qui ne pourraient bénéficier de l'accessibilité à la pratique aux conditions du marché.
- Un pilier économique-touristique qui garantit en partie la pérennité de l'ensemble.

L'idéal, en effet, serait que le troisième pilier finance les deux autres à l'intérieur d'un schéma territorial intégré de stations. On a ici l'exemple d'un modèle qui peut fonctionner autour des sports de nature et répondre à la question de satisfaire de nouvelles demandes sociales qui ne sont pas nécessairement rentables, tout en faisant potentiellement jouer la complémentarité d'acteurs différents. Il s'agirait de confirmer qu'un tel modèle puisse être généralisé à l'ensemble des nouvelles offres de pratiques sportives, cet exemple offre malgré tout des perspectives de réflexion sur la façon de favoriser la complémentarité des différents types d'acteurs de l'offre.

¹⁰³ CDES, *Schéma départemental des sports de nature du conseil général de la Corrèze (2004-2011). Bilan et perspectives*, 2012.



LISTE DES PERSONNES INTERVIEWEES

Le CDES remercie l'ensemble des personnes ayant accepté de répondre à nos sollicitations afin de réaliser cette étude :

David Blough, Directeur général de Play International.

Virgile Caillet, Délégué général de la Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs (FIFAS).

Cyril Cloup, Directeur général de l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES).

Thierry Doll, Président de la Fédération Nationale des Entreprises des Activités Physiques de Loisirs (FNEAPL) et représentant de la CGPME au CNS.

Adil El Ouadehe, Directeur technique national adjoint de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP).

François Fauvel, Directeur général de la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV).

Maixent Genet, Vice-président de la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE).

Céline Kermanach, Responsable pédagogique l'Institut des Métiers de la Forme – CMG Sports Club.

Bruno Lapeyronie, Vice-Président de l'Association Nationale des Directeurs et Intervenants d'Installations et des Services des Sports (ANDIISS) en Languedoc-Roussillon.

Rodolphe Legendre, Directeur technique national de l'Union Nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA).

Marc Le Mercier, Directeur du service Jeunesse, sports et solidarité de la région Aquitaine.

Thierry Maudet, Inspecteur général Jeunesse et sport.

Jean-Luc Monges, Organisateur de trails et de courses à obstacles.

Claire Peuvergne, Directrice de l'Institut Régional de Développement du Sport (IRDS).

Marie-Françoise Potereau, Conseillère technique inter-fédérale chargée de la féminisation des fédérations sportives et Présidente de l'association FEMIX'SPORTS.

Richard Remaud, Président de la Fédération Française de Badminton (FFB).

Yann Renault, Délégué national des Francas.

Jean-Pierre Siutat, Président de la Fédération Française de Basket-ball (FFBB).

Philippe Thiebaut, Directeur technique national de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).



TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau n° 1. Typologie des pratiquants selon les variables de volume et d'orientation de l'activité.....	9
Tableau n° 2. Répartition chiffrée des profils de pratiquants.....	11
Tableau n° 3. Répartition de la pratique en club en fonction des profils de pratiquants.....	12
Tableau n° 4. Nombre de licences (1950-2009).....	15
Graphique n° 1. Création de licences (1950-2005).....	16
Graphique n° 2. Niveau de diplôme des pratiquants selon les disciplines.....	24
Tableau n° 5. Les disciplines les plus pratiquées selon le niveau de diplôme.....	25
Graphique n° 3. Taux de pratique sportive en fonction des revenus.....	26
Tableau n° 6. Recrutement social des principales APS.....	28
Graphique n° 4. Les motivations des pratiquants (en %).....	30
Graphique n° 5. Les motivations qui progressent avec l'âge.....	32
Graphique n° 6. Les motivations qui diminuent avec l'âge.....	33
Graphique n° 7. Les motivations en fonction du genre.....	34
Graphique n° 8. Fréquence de la pratique selon les APS.....	38
Tableau n° 7. Classement des APS selon la fréquence et la période de pratique.....	40
Graphique n° 9. Modes de pratique par APS.....	41
Tableau 8 – Indices de spécificité par rapport au nombre de clubs.....	52
Tableau 9 – Indice de spécificité des équipements sportifs.....	55



TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION GENERALE.....	4
1. PREALABLE METHODOLOGIQUE.....	6
1.1. Les variables à prendre en compte.....	7
a) Le volume d'activité	8
b) L'orientation de la pratique.....	8
c) Les variables socio-démographiques	8
1.2. Proposition d'une typologie	9
a) Croisement selon le volume et l'orientation de la pratique	9
b) Résultats en volume	10
c) Principaux constats.....	12
2. EVOLUTION DE LA DEMANDE SOCIALE.....	13
2.1. Principales tendances lourdes.....	13
a) Précautions sur l'évaluation des tendances lourdes.....	13
b) Massification	15
• Les licences	15
• Les déclarations de pratique.....	16
c) Démocratisation relative	17
d) Diversification.....	18
e) Concentration.....	20
2.2. Impact des variables socio-démographiques sur la pratique	20
a) Genre	20
b) Âge.....	22
c) Niveau de diplôme	22
d) Niveau de revenus	25
e) Les professions et catégories socio-professionnelles (PCS).....	27
f) Lieu de résidence.....	29
2.3. Analyse des motivations.....	30
a) Repérage des principales motivations	30
b) Discrimination selon les sports	31
c) Selon les variables socio-démographiques	31
• Âge.....	32
• Genre	33
2.4. Analyse des profils de pratiquants	34
a) Une répartition selon les caractéristiques sociales	35
• Les compétiteurs.....	35
• Les amateurs	36
• Les occasionnels.....	36
• Les non pratiquants.....	37
• Les utilitaires exclusifs	37



b)	Une répartition selon les disciplines.....	37
•	Différentes pôles en fonction de la fréquence de la pratique.....	38
•	Une correspondance entre fréquence et période de pratique.....	39
•	Une correspondance entre temporalité et modalité de la pratique.....	40
2.5.	Cas particuliers.....	42
a)	Les publics « spécifiques ».....	42
•	Les personnes en situation de handicap.....	42
•	Les habitants des ZUS.....	43
•	Les habitants des ZRR.....	44
b)	Nouvelles pratiques.....	44
•	L'opposition classique entre sports « nouveaux » et « anciens ».....	44
•	Illustrations territoriales.....	45
c)	Pratiques en entreprise.....	46
d)	Pratiques hors-structure.....	47
•	Une majorité de pratiquants en dehors de toute structure.....	47
•	Illustrations territoriales.....	48
3.	ADAPTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUES.....	50
3.1.	Hétérogénéité territoriale de l'offre de pratique.....	51
a)	Les clubs affiliés aux fédérations sportives nationales.....	52
b)	Les équipements.....	53
3.2.	Le ressenti partagé du décalage entre offre et demande de pratique.....	56
a)	Type de pratiquants.....	57
b)	Variables socio-démographiques.....	58
•	Age.....	59
•	Genre.....	59
•	Milieus sociaux.....	60
c)	Motivations.....	61
d)	Nouvelles pratiques et pratiques hors-structure.....	62
3.3.	Prise de conscience et modalités d'évolution de l'offre.....	64
a)	Un contexte qui encourage une prise de conscience.....	64
•	Diversification de l'offre et augmentation de la concurrence.....	64
•	L'évolution des politiques publiques.....	65
b)	Identification des freins et des leviers pour une meilleure adaptation de l'offre.....	66
•	La licence.....	66
•	Les horaires et l'accès aux équipements.....	68
•	L'encadrement de la pratique.....	70
•	L'équilibre entre bénévolat et professionnalisation.....	72
4.	AXES STRATEGIQUES DE REFLEXION.....	74
4.1.	Attractivité.....	75
a)	Comment répondre à une demande de plus en plus diversifiée ?.....	75
b)	Comment favoriser la complémentarité associatif / commercial ?.....	77
c)	Comment permettre l'équilibre bénévoles / salariés ?.....	78
4.2.	Territorialité.....	80
a)	Comment analyser et répondre aux nouveaux enjeux territoriaux ?.....	80
b)	Comment développer de nouveaux partenariats ?.....	81
c)	Comment faire émerger de nouvelles structures ?.....	83
	LISTE DES PERSONNES INTERVIEWEES.....	85



TABLE DES ILLUSTRATIONS	86
TABLE DES MATIERES.....	87